



Tableau de bord 2014

N°2 Septembre 2015



Aronde > Arsonval > 2015



Ru Saint-Christophe > Wacquemoulin > 2014

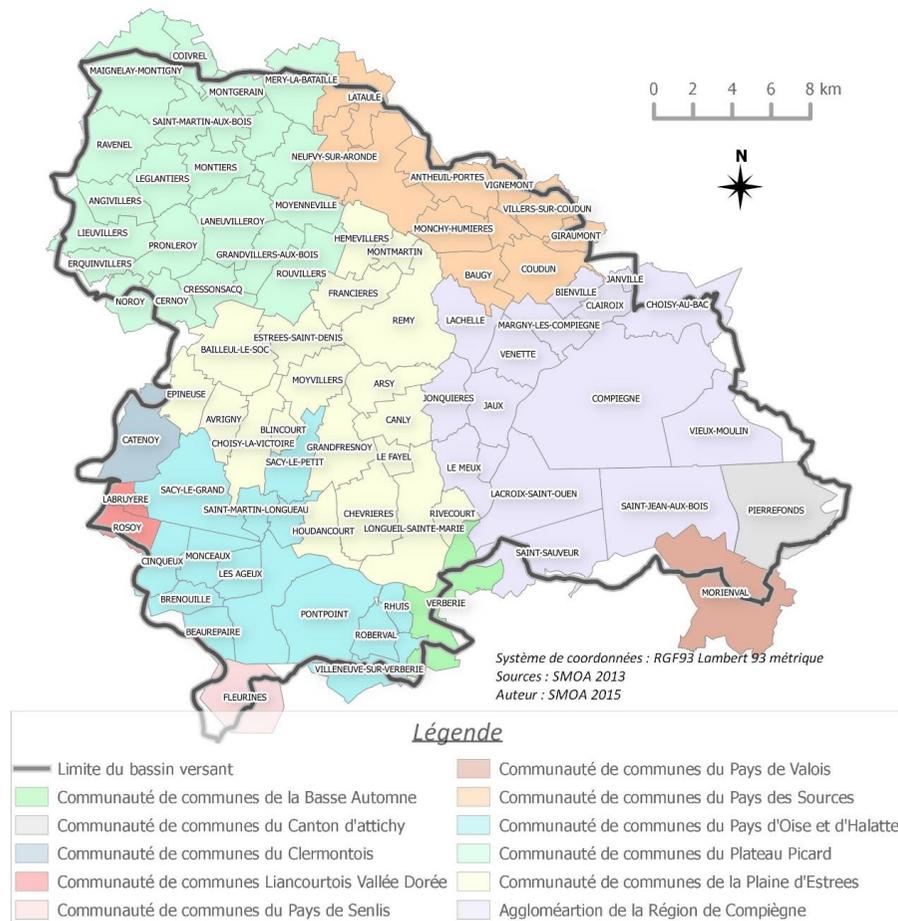
Table des matières

Introduction	1
Le bassin Oise-Aronde	1
Le SAGE Oise-Aronde	3
Le SAGE : instrument de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau	4
Explication de la démarche Tableau de Bord	6
Clé de lecture du Tableau de Bord	7
1. Gestion qualitative	8
1.1 Objectif : Atteindre le bon état physico-chimique et chimique	9
1.1.1 Qualité physico-chimique des eaux superficielles	9
1.1.2 Qualité chimique des eaux superficielles	18
1.1.3 Qualité physico-chimique et chimique des eaux superficielles	19
1.1.4 Qualité chimique des eaux souterraines	20
1.1.5 Pratiques agro-environnementales	26
1.1.6 Alimentation en Eau Potable (AEP)	28
1.1.7 Assainissement collectif	30
1.1.8 Assainissement Non Collectif (ANC)	33
1.1.9 Bilan des usages	34
1.2 Objectif : Atteindre le bon état biologique	35
1.2.2 Entretien et restauration des milieux	37
2. Gestion quantitative	42
2.1 Objectif : Concilier les usages et la disponibilité de la ressource en eau	43
2.1.1 Quantité des eaux souterraines	43
2.1.2 Quantité des eaux superficielles	45
2.1.3 Prélèvements de la ressource en eau	46
2.2 Objectif : Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellement	50
2.2.1 Gestion des inondations	50
2.2.2 Gestion des phénomènes de ruissellement	52
3. Animation du SAGE	55
3.1 Objectif : Mettre en place une organisation et des moyens adaptés pour la mise en œuvre du SAGE	56
3.1.1 Le Syndicat Mixte Oise-Aronde	56
3.1.2 La Commission Locale de l'Eau (CLE)	59
Annexes	59

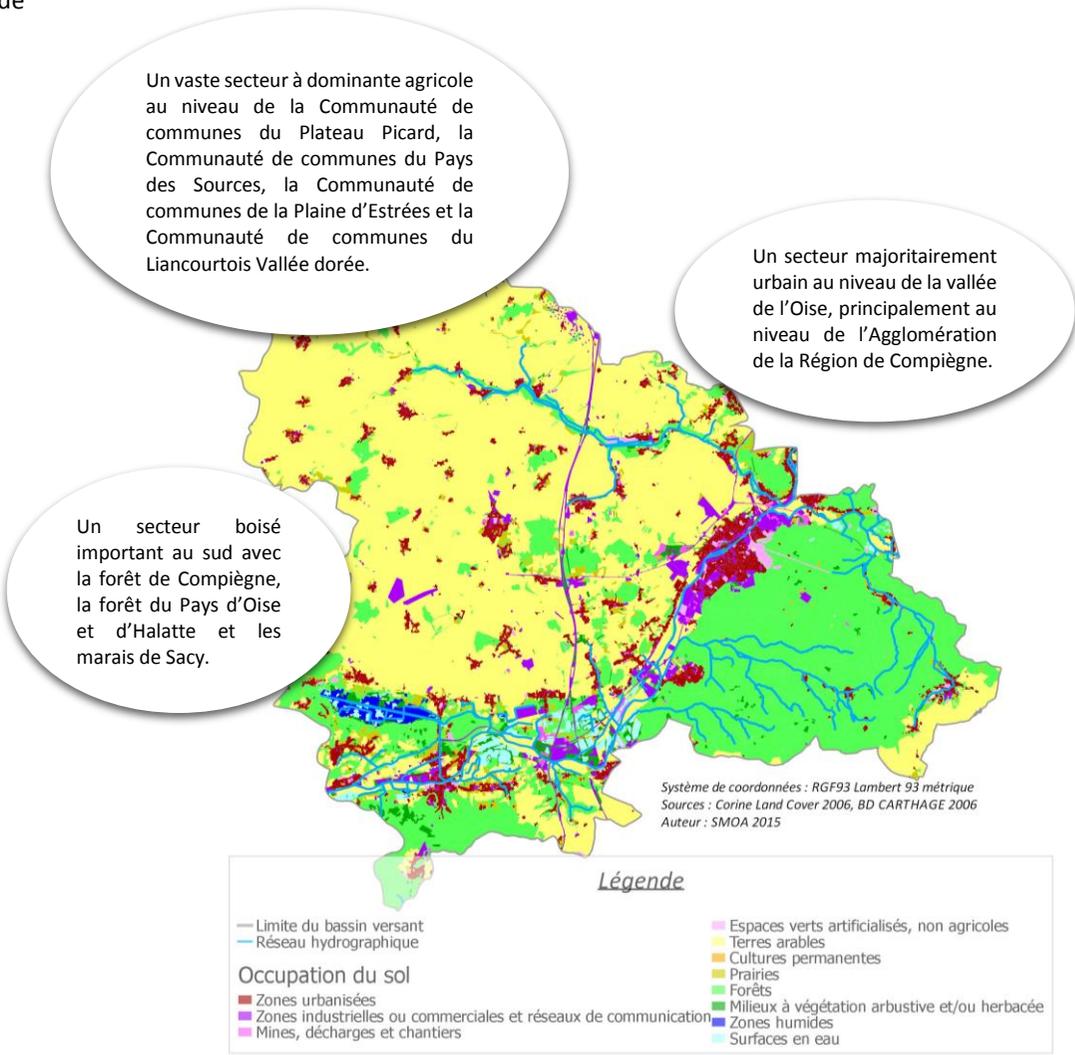
LE BASSIN OISE-ARONDE

Le territoire concerne 89 communes du département de l’Oise (partiellement ou totalement incluses dans le périmètre), appartenant à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. La population totale est de 130 897 habitants.

Trois secteurs distincts géographiquement composent le territoire.



Carte 1 : Carte administrative

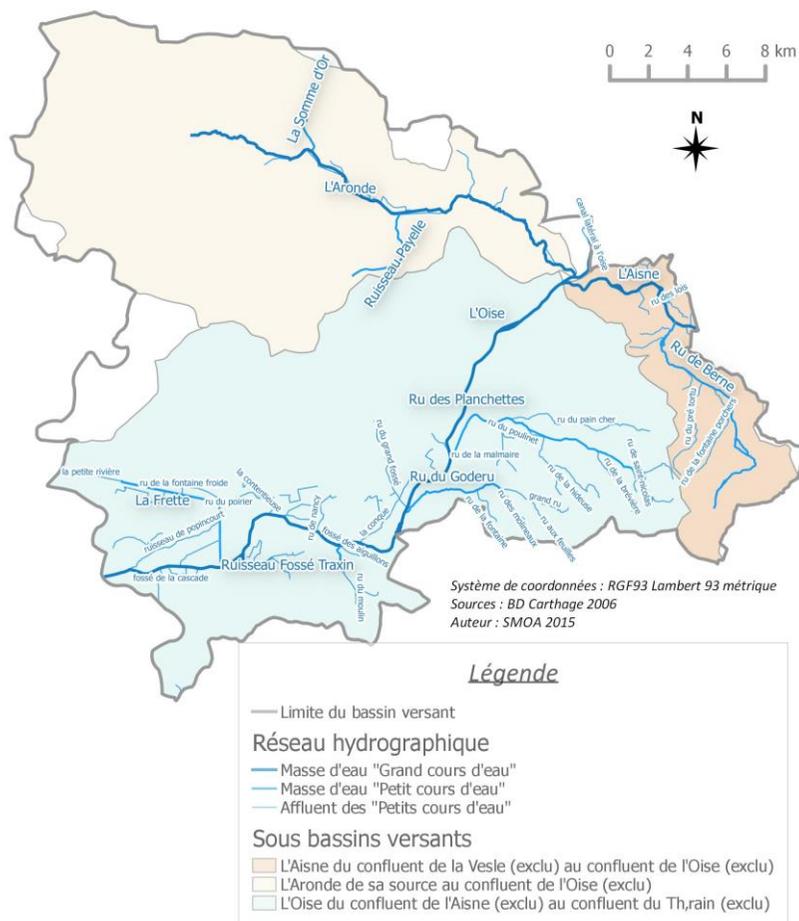


Carte 2 : Occupation du sol (Corine Land Cover 2006)

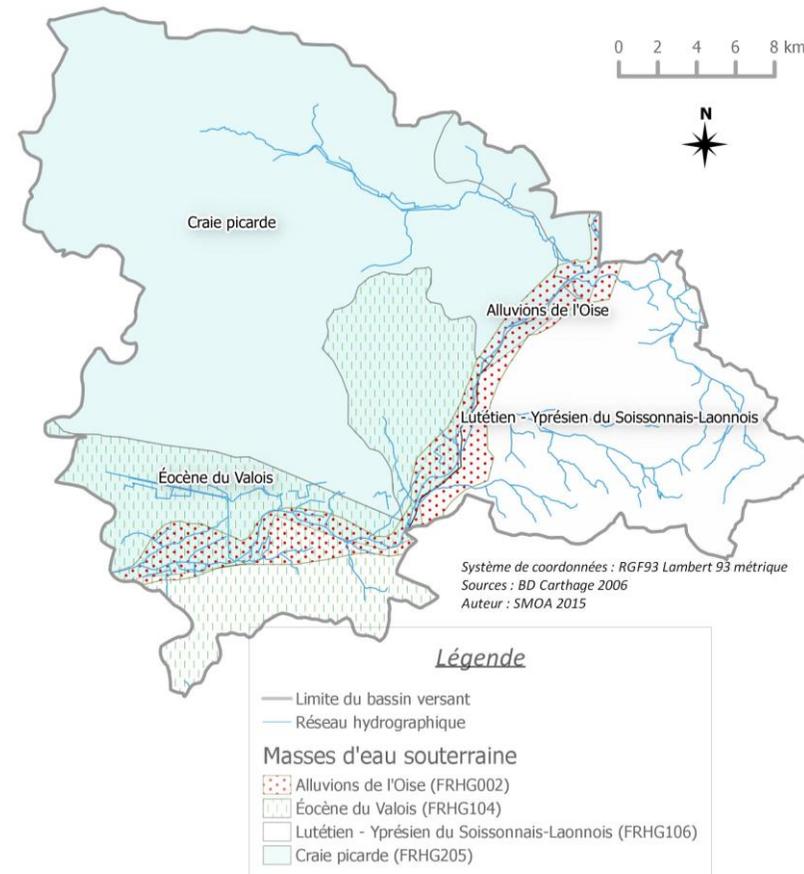
LE BASSIN OISE-ARONDE

Le bassin versant Oise-Aronde s'étend sur une surface de 716 km². Il comporte 3 sous-bassins versants : la totalité du bassin de l'Aronde et une partie des bassins de l'Oise et de l'Aisne. L'ensemble des cours d'eau principaux, incluant grands et petits cours d'eau, constitue un réseau hydrographique de près de 300 km.

Le périmètre du SAGE comprend 4 réservoirs aquifères principaux.



Carte 3 : Réseau hydrographique compris sur le territoire du SAGE Oise-Aronde



Carte 4 : Réservoirs aquifères compris sur le territoire du SAGE Oise-Aronde

LE SAGE OISE-ARONDE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde est le document de planification de la gestion de l'eau mis en œuvre à l'échelle du bassin Oise-Aronde. Il est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie. Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau réunissant les acteurs locaux (élu, représentants de l'Etat et des usagers, etc.).

Les principaux enjeux du bassin versant Oise-Aronde, identifiés lors de la phase d'élaboration du SAGE, ont conduit à définir 9 objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Ces 9 objectifs, spécifiés dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), sont les suivants :

- **ETIAGE** – Maîtriser les étiages
- **RIV-SUIVI** – Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi
- **RIV-POLL** – Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source
- **RIV-AQUA** – Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques
- **AEP** – Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE
- **POLL** – Maîtriser les risques de pollution des eaux liés à la présence de sites industriels pollués et assimilés et par les substances prioritaires
- **INOND** – Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements
- **PATRI** – Préserver, restaurer et valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel lié à l'eau

Le SAGE comprend également un règlement et des documents cartographiques qui sont opposables à toute personne publique ou privée. Le règlement inclut deux articles :

- Article 1^{er} : Sécuriser des secteurs d'enjeu fort pour l'alimentation en eau potable
- Article 2 : Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités

La structure porteuse du SAGE, chargée de son animation et de sa mise en œuvre, est le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) dont le comité syndical est composé des élus du territoire du SAGE.



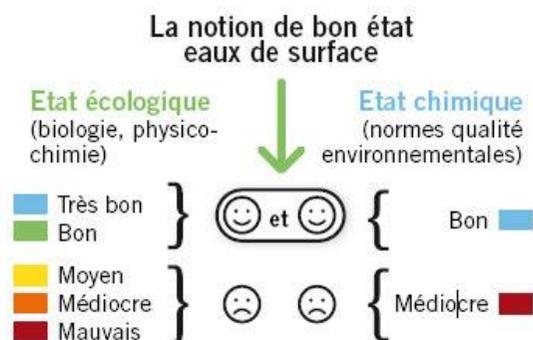
Figure 1 : Les étapes du SAGE Oise-Aronde

LE SAGE : INSTRUMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU



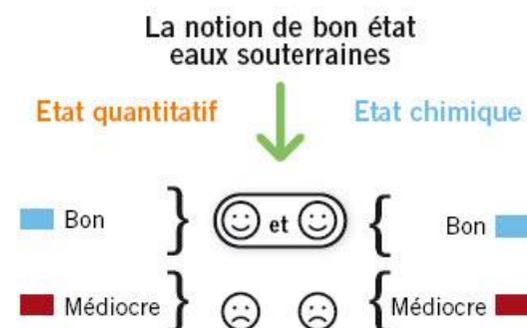
Les SAGE et les SDAGE constituent les instruments d'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) européenne qui impose aux Etats membres l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015, en autorisant des reports de délais en 2021 et 2027 sous certaines conditions. La DCE a établi une méthodologie d'évaluation de la qualité des eaux par unité homogène appelée masse d'eau.

Figure 2 : Evaluation de la qualité des eaux superficielles



Le bon état des eaux superficielles est atteint lorsque l'état écologique et l'état chimique sont au moins bons. Le bon [état écologique](#) se définit à partir du bon état biologique, défini à partir d'indices normalisés ; et du bon état physico-chimique, portant sur des paramètres qui conditionnent le bon fonctionnement biologique des milieux. Le bon [état chimique](#) revient quant à lui à respecter les valeurs-seuils fixées pour 41 substances prioritaires ou dangereuses, et listées par les directives européennes antérieures.

Figure 3 : Evaluation de la qualité des eaux souterraines



L'état d'une eau souterraine est défini par la moins bonne des appréciations portées respectivement sur son état quantitatif et sur son état chimique. L'[état quantitatif](#) est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible. L'[état chimique](#) d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes définies.

LE SAGE : INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

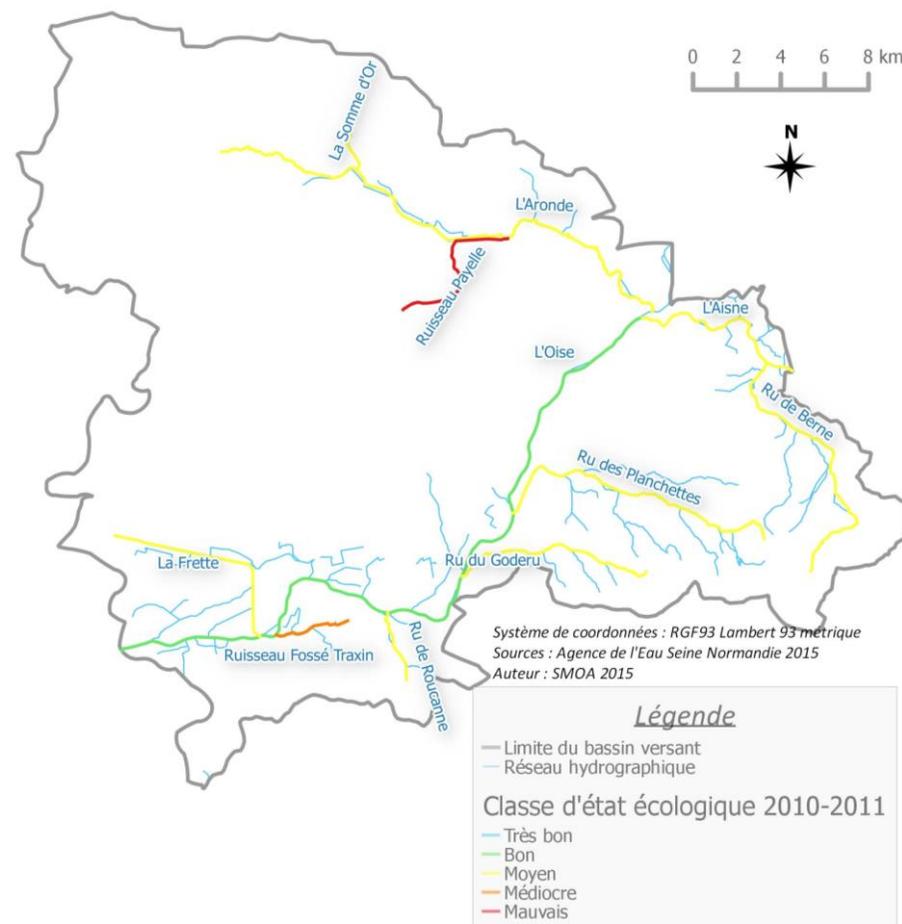
Le bassin Oise-Aronde compte 11 masses d'eau superficielles : 3 masses d'eau « Grands cours d'eau » et 8 masses d'eau « petit cours d'eau » chacune appartenant à une masse d'eau « grand cours d'eau ». Le territoire comprend 4 masses d'eau souterraines.

Tableau 1 : Masses d'eau souterraines présentes dans le bassin Oise-Aronde

Masses d'eau superficielles				
	N°	Nom	Etat écologique 2010-11	Objectif BE SDAGE 2010-2015
Masses d'eau « Grand Cours d'Eau »	FRHR188	L'Aronde de sa source au confluent de l'Oise	Moyen	2021
	FRHR216C (partiellement)	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	Bon	2021
	FRHR211 (partiellement)	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)		2021
Masses d'eau « Petit Cours d'Eau »	Appartenant à la masse d'eau Aronde			
	FRHR188-H0365000	Ru de la Payelle	Mauvais	2021
	FRHR188-H0362000	Somme d'Or		2015
	Appartenant à la masse d'eau Oise			
	FRHR216C-H2005000	Ru des Planchettes		2015
	FRHR216-H2007000	Ru du Goderu		2015
	FRHR216C-H2042000	Ru de Roucanne		2021
	FRHR216C-H2044000	Ruisseau Fossé Traxin	Médiocre	2021
	FRHR216C-H2045000	La Frette		2015
	Appartenant à la masse d'eau Aisne			
FRHR211-H1684000	Ru de Berne		2021	

Tableau 2 : Masses d'eau superficielles présentes dans le bassin Oise-Aronde

Masses d'eau souterraines					
N°	Nom	Etat chimique 2010-11	Objectif BE	Etat quantitatif 2010-11	Objectif BE
FRHG002	Alluvions de l'Oise (partiellement)	Bon	2021		2015
FRHG104	Eocène du Valois (partiellement)		2015		2015
FRHG106	Lutétien – Yprésien du Soissonais-Laonnois (partiellement)	Mauvais	2021		2015
FRHG205	Craie Picarde (partiellement)		2021		2015



Carte 5 : Etat écologique des masses d'eaux superficielles (2010-2011)

EXPLICATION DE LA DEMARCHE TABLEAU DE BORD

Pourquoi un tableau de bord de SAGE ?

La mise en œuvre du SAGE implique un pilotage des actions contribuant à l'atteinte du bon état des eaux exigée par la DCE. Or, un suivi des actions s'avère nécessaire pour évaluer leur efficacité au regard des objectifs visés. Dans cette optique, le SMOA a construit le présent tableau de bord qui sera l'outil de suivi et d'évaluation du SAGE. Le tableau de bord permet d'avoir une meilleure visibilité sur l'efficacité de l'animation du SAGE par le Syndicat Mixte Oise-Aronde. Il a donc finalement vocation à être l'outil d'aide à la décision concernant les actions à mener. Il sera notamment particulièrement utile pour la révision du SAGE en 2016.

Elaboration du tableau de bord

L'élaboration du tableau de bord présente une étape-clé : le choix des indicateurs qui permettent d'apprécier concrètement l'avancement des actions et, parallèlement, d'évaluer l'atteinte des objectifs. Les indicateurs sont les éléments fondateurs du tableau de bord qui donnent l'angle de lecture de la mise en œuvre du SAGE.

Le tableau de bord est construit sur le modèle Pression-Etat-Réponse (PER) : l'état du milieu s'explique par l'exercice d'une ou plusieurs pressions d'usage et, pour améliorer cet état observé, les acteurs apportent une réponse adaptée en agissant sur la pression. Ce modèle s'adapte bien à la procédure SAGE : les pressions sont les éléments qui dégradent l'état des eaux superficielles et souterraines et sont donc des obstacles à l'atteinte des objectifs du SAGE et, par conséquent, de la DCE. Les indicateurs du tableau de bord doivent représenter au mieux les pressions, les états et les réponses. A titre d'exemple, un cours d'eau présente une qualité biologique dégradée (indicateur d'état) qui peut être causée par la présence d'obstacles à l'écoulement (indicateur de pression). L'aménagement des obstacles ou plus largement la restauration du cours d'eau concerné constituent des actions d'amélioration de la qualité biologique (indicateurs de réponse).

Le tableau de bord est décliné en trois enjeux de la mise en œuvre du SAGE :

1. Gestion qualitative de l'eau sur le territoire du SAGE
2. Gestion quantitative de l'eau sur le territoire du SAGE
3. Animation du SAGE

Chaque enjeu est divisé en un ou plusieurs objectifs : ce sont soit les objectifs propres à la DCE, c'est-à-dire le bon état qualitatif et quantitatif des eaux, soit des objectifs du SAGE permettant l'atteinte des objectifs de la DCE. Le trio d'indicateurs Pression-Etat-

Réponse est appliqué pour chaque objectif au service des enjeux « Gestion qualitative » et « Gestion quantitative » qui relèvent des dispositions du SAGE. L'enjeu « Animation » est transversal car il concerne les moyens techniques, humains et financiers mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs du SAGE.

Alimentation du tableau de bord

Pour chaque thématique, les fournisseurs et producteurs de données sont indiqués.

En ce qui concerne les données de qualité des eaux (indicateurs d'état), les mesures du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) sont utilisées pour l'évaluation de la qualité de l'eau. D'autres réseaux de surveillance existent : réseau de contrôle opérationnel, réseau de contrôle d'enquête et réseau de contrôle additionnel. Le RCS constitue le réseau de surveillance principal des masses d'eau. Le territoire du SAGE comprend 6 stations appartenant au RCS.

Il est à noter que le tableau de bord n'est pas un document figé : il sera actualisé annuellement et enrichi de nouveaux indicateurs au fur et à mesure de l'évolution des actions et de l'expérience d'animation acquise sur le territoire du SAGE.



Il est proposé dans ce tableau de bord, une fiche « bilan » par thématique. Elle comprend un résumé des résultats des différents indicateurs, une référence au SAGE et la présentation des barèmes indiciaires. Ces barèmes permettent de situer le résultat de l'indicateur et sa tendance d'évolution entre le point de départ (état initial : 2009, année d'approbation du SAGE) et l'état actuel (curseur d'avancement : donnée la plus récente). Pour information, certains barèmes ne présentent pas de curseur « Etat initial » (absence de donnée ou donnée antérieure à 2009). Le curseur « Etat actuel » peut également être absent dans le cas où les données 2013/2014 ne sont pas disponibles.

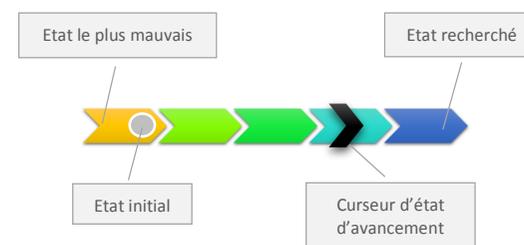


Figure 4 : Explication du barème indiciaire

Introduction

CLE DE LECTURE DU TABLEAU DE BORD

2 Objectif : Atteindre le bon état physico-chimique et chimique

1 Gestion qualitative

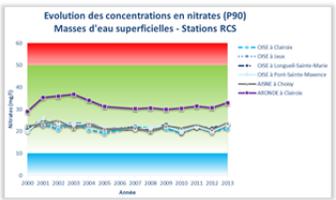
4 QUALITE PHYSICO-CHEMIE DES EAUX SUPERFICIELLES

3 CHIMIE DES EAUX SUPERFICIELLES

6 Contexte

Les nitrates (NO₃), nutriments essentiels pour les végétaux, sont présents naturellement dans l'eau. Mais, les concentrations sont largement influencées par des apports anthropiques. Ces derniers proviennent principalement de l'activité agricole, sous forme de fertilisants et d'effluents d'élevage, mais également des eaux usées domestiques et industrielles.

De 2000 à 2013, aucun point de contrôle du RCS ne présente de dépassement du seuil de bon état de la DCE. Les stations de l'Oise et de l'Aisne présentent des concentrations élevées tout au long de la chronique, soit une qualité de l'eau bonne selon le SEE et bonne selon le classement SEQ-Eau. L'Aronde présente une qualité moyenne à bonne d'après le SEE, avec une moyenne interannuelle de 10 mg/L. Les hautes concentrations sont observées de 2001 à 2004 avec un maximum de 36,00 mg/L en 2003.



Graphique 1 : Evolution des concentrations en nitrates (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

En 2013, selon la DCE, la qualité des eaux est bonne vis-à-vis du paramètre Nitrates. Cependant, d'après le SEQ-Eau, la qualité est globalement moyenne sur l'Oise et l'Aisne, et médiocre sur l'Aronde.

INDICATEUR d'état

7 Variations en nitrates au niveau des stations du RCS et des sites de mesures fixes

Tableau 3 : Classes d'état physico-chimique (SEEE*) et classes de qualité (SEQ-Eau) pour les nitrates

Classes d'état (SEEE)	Nitrates (mg/L)	Classes de qualité (SEQ-Eau)
Très bon état	≤ 2	Très bon état
Bon état	2 < (x) ≤ 10	Bon état
Moyen état	10 < (x) ≤ 25	État moyen
Mauvais état	25 < (x) ≤ 50	État médiocre
Mauvais état	50 < (x)	Mauvais état

Concernant les nitrates, le SEEE (système utilisé pour répondre aux exigences européennes de la DCE) et le SEQ-EAU définissent des seuils de qualité différents. Dans le cadre du SEEE, le dépassement entre le bon état et le pas bon se situe à 50 mg/L au lieu de 10 mg/L dans

* Système d'évaluation de l'Etat des Eaux (se référer au glossaire)
 ** Système d'évaluation de la Qualité - Eau (se référer au glossaire)

1.1 Objectif : Atteindre le bon état physico-chimique et chimique

Gestion qualitative

1.1.3 QUALITE PHYSICO-CHEMIE ET CHIMIE DES EAUX SUPERFICIELLES

36% des masses d'eaux superficielles sont en bon état vis-à-vis des paramètres physico-chimiques. L'ensemble des stations RCS présentent une bonne qualité physico-chimique.

L'ARONDE ... Les paramètres évalués en 2010-2011 caractérisent l'Aronde comme une rivière de qualité bonne à très bonne pour l'aspect physico-chimique. Toutefois, par rapport au SEQ-Eau, la qualité physico-chimique de l'Aronde mesurée au niveau de Clairoix en 2013 est médiocre pour les nitrates. Il est à noter toutefois une réduction des teneurs en phosphore dans les eaux de l'Aronde depuis 2003. Cette diminution pourra être mise en relation avec l'amélioration de l'assainissement et la réduction des quantités de phosphore utilisées par l'agriculture.

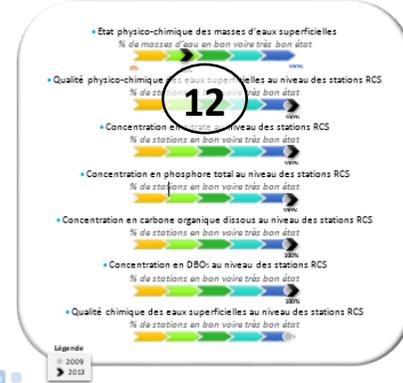
LES AFLUENTS ... Plusieurs masses d'eau présentent un état physico-chimique de la Payelle ont été réalisées en 2009. Elles montrent un état globalement mauvais, allant de moyen à mauvais pour les nitrates et le phosphore total.

L'OISE ... La qualité physico-chimique de l'Oise et de l'Aisne est globalement bonne avec comme principal paramètre dépassant les nitrates. Aucune évolution n'est à noter pour ce paramètre tandis que de fortes variations ont été observées pour le paramètre Phosphore total de 2005 à 2011. A ce jour, l'ensemble des stations de l'Oise sont qualifiées de bon état pour ce paramètre.

LES AFLUENTS ... La qualité physico-chimique pour ces petits cours d'eau est globalement moyenne. Les mesures faites de 2005 à 2011 varient de moyen à bon pour les paramètres nitrates et phosphore total. Concernant le paramètre Carbone Organique Dissous, les valeurs de 2013 révèlent un état médiocre pour le ru de Goders et moyen pour la Frette.

Préconisations du SAGE Oise-Aronde

La thématique « RIV » du SAGE « Oise-Aronde » : Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi. Dans le cadre de l'objectif RIV-SUIVI, la connaissance de la qualité des cours d'eau est définie comme un préalable indispensable à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

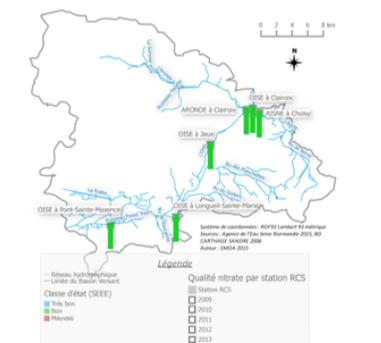


1.1 Objectif : Atteindre le bon état physico-chimique et chimique

Gestion qualitative

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHEMIE DES EAUX SUPERFICIELLES

Nitrates (suite)



Carte 2 : Evolution (2008-2013) de la qualité physico-chimique des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates au niveau des stations du RCS (SEEE)

D'après le SEEE, les mesures ponctuelles (tableau 4) ne montrent aucun problème de qualité vis-à-vis des nitrates. Certaines concentrations sont tout de même élevées. Si l'on se réfère au SEQ-Eau, l'état de l'Aronde est médiocre et la qualité des masses d'eau « petits cours d'eau » est bonne à moyenne.

Tableau 4 : Evolution des concentrations moyennes en nitrates des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles (code couleur du classement SEEE)

Cours d'eau	Commune	Station	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aronde	Moyenneville	Pont RD27	10,00	11,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	Neufly-sur-Aronde	Pont	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Gourmay-sur-Aronde	Arnaud	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Monchy-Harmières	Au niveau du lavoir	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Bienville	Nord du bourg aval point	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Gourmay-sur-Aronde	Bras Aronde pont RD62	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Gourmay-sur-Aronde	Bras Aronde pont RD62	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Montmartin	Aval autoroute A1	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Monchy-Harmières	Bourg aval golf	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Brennes	Brennes	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
Somme d'Oise	Coubran	Bourg aval point	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Bienville	Méandre	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Clairoix	Pont RD27	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Clairoix	Aval vau fermée	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Wacqarmoulin	Proche ancienne voie ferrée	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Gourmay-sur-Aronde	Code station : 03135900	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Gourmay-sur-Aronde	Pont RD75	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Berry	Limite Remp-Boulay	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Berry	Amont bourg	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Berry	Aval bourg	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
Payelle	Lachelle	Amont bourg	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Berry	Amont confluent Aronde	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Oise	Langueil-Sainte-Marie	Confluence au Grand Fosse	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Ru du Grand Fosse	Langueil-Sainte-Marie	Amont STEP	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Ru du Grand Fosse	Langueil-Sainte-Marie	Aval STEP	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Fosse Trassin	Pontpoint	Amont point	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Ru de Goders	Lacroix-Saint-Ouen	Code station : 03134415	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Ru de Roacramme	Ruis	Code station : 03135860	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	La Frette	Pont Sainte Mance	Code station : 03135940	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Ru de Berne	Pierrefonds	Amont bourg	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00
Ru de Berne	Pierrefonds	A l'aval du lac	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	
	Pierrefonds	Amont ruisseau STEP	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	
	Pierrefonds	Amont étang de St Pierre	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	
	Pierrefonds	Aval ruisseau STEP	10,00	11,00	11,00	11,00	11,00	

Sources : Données issues du RCS, et de la synthèse de mesures effectuées en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013. CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, DREAL, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie (agencet).

- 1 Enjeu du SAGE
- 2 Objectif de la DCE visé
- 3 Thématique abordée
- 4 Sous-thématique (le cas échéant)
- 5 Référence au SAGE : code de l'objectif correspondant
- 6 Contexte : explication concernant la thématique ou la sous-thématique
- 7 Type d'indicateur observé (PER) en rapport avec la thématique
- 8 Synthèse des données du ou des indicateur(s) suivis
- 9 Fournisseurs et producteurs de données
- 10 Résumé : synthèse des données de l'ensemble de la thématique
- 11 Préconisations du SAGE Oise-Aronde pour répondre à l'enjeu concerné
- 12 Représentation des barèmes indiciaire correspondant à la thématique

Figure 5 : Exemple d'une thématique du tableau de bord – Deux premières pages de la thématique à gauche et page « Bilan » à droite



Aronde > Arsonval > Août 2015

1. Gestion qualitative



1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

Contexte

L'état physico-chimique est déterminé par groupe de paramètres physico-chimiques : *Bilan de l'oxygène, Température, Nutriments, Acidification*.

4 paramètres physico-chimiques sont développés dans les pages suivantes pour leur influence importante sur l'état physico-chimique des cours d'eau :

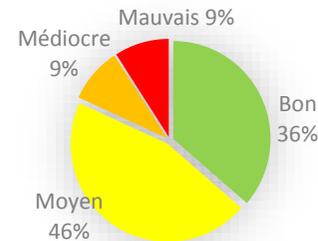
- ✦ 2 paramètres « Nutriments » : Nitrates et Phosphore total
- ✦ 2 paramètres « Bilan de l'oxygène » : Carbone Organique Dissous (COD) et DBO₅.

Bilan de l'oxygène
<ul style="list-style-type: none"> • Oxygène dissous • Taux de saturation en oxygène dissous • DBO5 • Carbone organique dissous
Température
<ul style="list-style-type: none"> • Température en eaux salmonicoles • Température en eaux cyprinicoles
Nutriments
<ul style="list-style-type: none"> • Phosphates • Phosphore total • Ammonium • Nitrates • Nitrites
Acidification
<ul style="list-style-type: none"> • pH minimum • pH maximum

Figure 6 : Paramètres physico-chimiques généraux

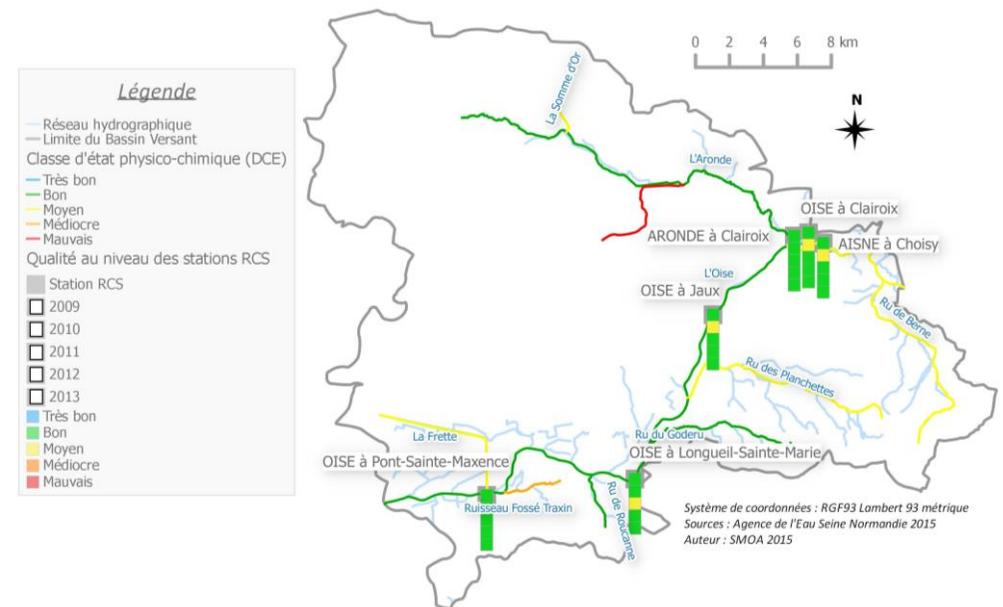
INDICATEURS d'état

- Etat physico-chimique des masses d'eau superficielles
- Qualité physico-chimique des eaux superficielles au niveau des stations du RCS



L'état donné par masse d'eau est calculé sur la base des résultats 2010-2011. Seulement 36 % des masses d'eau superficielles sont en bon état physico-chimique, et près de la moitié (46%) sont classées en état moyen en 2013. Les masses d'eau « petits cours d'eau » sont plus dégradées avec le ru de la Payelle en mauvais état et le ruisseau Fossé Traxin en état médiocre.

Figure 7 : Etat physico-chimique 2010-2011 des masses d'eau superficielles



Carte 6 : Etat physico-chimique 2010-2011 des masses d'eau superficielles et qualité physico-chimique au niveau des stations RCS

Sources des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Nitrates

Contexte

Les nitrates (NO_3^-), nutriments essentiels pour les végétaux, sont présents naturellement dans l'eau. Néanmoins, leurs concentrations sont largement influencées par des apports anthropiques. Ceux-ci proviennent principalement de l'activité agricole, sous forme de fertilisants azotés et d'effluents d'élevage, mais également des eaux usées domestiques et industrielles.

INDICATEUR d'état

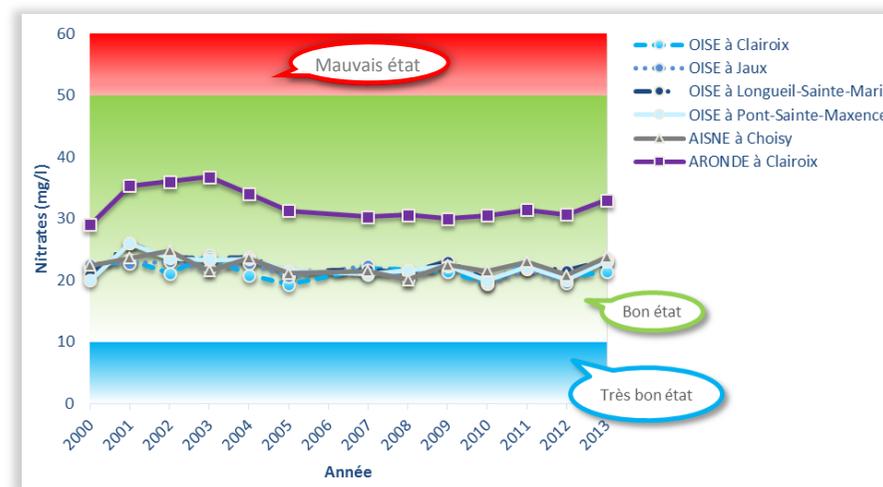
- Concentrations en nitrates au niveau des stations du RCS et des sites de mesures ponctuelles

Tableau 3 : Classes d'état physico-chimique (SEEE¹) et classes de qualité (SEQ-Eau²) pour les nitrates

Classes d'état (SEEE)	Nitrates (mg/l)	Classes de qualité (SEQ-Eau)
Très bon état	$[x] \leq 2$	Très bon état
	$2 < [x] \leq 10$	Bon état
Bon état	$10 < [x] \leq 25$	Etat moyen
	$25 < [x] \leq 50$	Etat médiocre
Mauvais état	$50 \leq [x]$	Mauvais état

Concernant les nitrates, le SEEE (système utilisé pour répondre aux exigences européennes de la DCE) et le SEQ-EAU définissent des seuils de qualité différents. Dans le cadre du SEEE, le déclassement entre le bon et le mauvais état se situe à 50 mg/L, alors que dans le SEQ-EAU, l'état n'est plus qualifié de « bon » à partir de 10 mg/L. Nous utiliserons par la suite les classes d'état du SEEE, le SEQ-Eau sera mentionné à titre comparatif.

De 2000 à 2013, aucun point de contrôle du RCS ne présente de dépassement du seuil de bon état de la DCE (50 mg/l). Les stations de l'Oise et de l'Aisne présentent des concentrations autour de 22 mg/l tout au long de la chronique, soit une qualité de l'eau bonne selon le SEEE et moyenne selon le classement SEQ-Eau. L'Aronde à Clairoux présente une qualité médiocre d'après le SEQ-Eau et bonne d'après le SEEE, avec une moyenne interannuelle de 32,24 mg/l. Une hausse des concentrations est observée de 2001 à 2004 avec un maximum de 36,80 mg/l en 2003.



Graphique 1 : Evolution des concentrations en nitrates (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

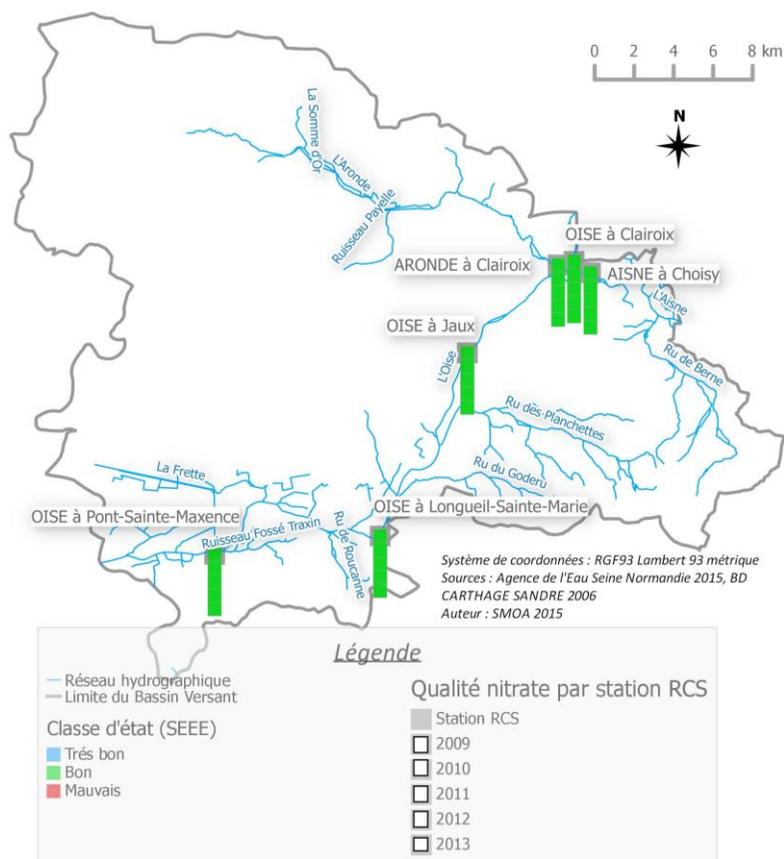
En 2013, selon la DCE, la qualité des eaux est bonne vis-à-vis du paramètre Nitrates. Cependant, d'après le SEQ-Eau, la qualité est globalement moyenne sur l'Oise et l'Aisne, et médiocre sur l'Aronde.

¹ Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux (se référer au glossaire)

² Système d'Evaluation de la Qualité – EAU (se référer au glossaire)

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Nitrates (suite)



Carte 7 : Evolution (2009-2013) de la qualité physico-chimique des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates au niveau des stations du RCS (SEEE)

D'après le SEEE, les mesures ponctuelles (tableau 4) ne montrent aucun problème de qualité vis-à-vis des nitrates. Certaines concentrations sont tout de même élevées. Si l'on se réfère au SEQ-Eau, l'état de l'Aronde est médiocre et la qualité des masses d'eau « petits cours d'eau » est bonne à moyenne.

Tableau 4 : Evolution des concentrations moyennes (mg/l) en nitrates des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles (code couleur classement SEEE)

Cours d'eau	Commune	Station	2005	2009	2010	2011	2013
Aronde	Wacquemoulin	Proche ancienne voie ferrée	34,0				
	Moyenneville	Pont RD37	32,3	31,0	30,6	33,7	
	Neufvy-sur-Aronde	Pont	31,9	31,0	31,1	33,1	
	Gournay-sur-Aronde	Bras Aronde pont RD82	31,7	31,0			
		Bras pisciculture pont RD82		35,0			
		Arsonval	35,5	33,0	32,5	35,0	
	Montmartin	Aval autoroute A1		33,0			
	Monchy-Humières	Bourg aval golf		31,0			
		Au niveau du lavoir	32,9		30,5	33,4	
	Braisnes	Revennes	31,9	30,0			
	Coudun	Bourg aval pont	31,2	30,0			
	Bienville	Nord du bourg aval pont	29,4		28,5	31,4	
		Méandre		30,0			
	Clairoix	Pont RD32		30,0			
Aval voie ferrée			29,0				
Somme d'Or	Pont RD73	34,4	33,0				
	Code station : 03133890					42,7	
Payelle	Remy	Amont bourg		28,0			
		Aval bourg		34,0			
	Lachelle	Amont bourg		29,0			
	Remy	Limite Remy-Baugy	16,6			15,0	
Amont confluence Aronde			25,0				
Ru de Berne	Pierrefonds	Amont bourg		8,3	8,5		
		A l'aval du lac		7,8	5,0		
		Amont rejet STEP		7,1	13,3		
		Aval rejet STEP		13,5	13,8		
		Amont étangs de St Pierre		14,5	11,3		
	Vieux-Moulin	Amont pont			4,3		
Oise		Confluence ru Grand Fossé				16,0	
Ru du Grand Fossé	Longueil-Sainte-Marie	Amont STEP				3,0	
		Aval STEP				0,5	
		Confluence ru Grand Fossé				0,5	
Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen	Code station : 03133415				7,5	
Ru de Roucanne	Rhuis	Code station : 03135360				21,6	
Fossé Traxin	Pontpoint	Amont pont			15,8		
La Frette	Pont-Sainte-Maxence	Code station : 03135940				21,2	

Sources des données

Données issues du RCS, et de la synthèse de mesures effectuées (Communes, CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, DREAL, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Ingetec).



1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Phosphore total

Contexte

Le phosphore constitue un nutriment essentiel pour la croissance des végétaux et des animaux. Une charge excessive en phosphore entraîne donc leur prolifération et, par conséquent, une eutrophisation des eaux impliquant une diminution de l'oxygène. Le phosphore est présent naturellement en faible concentration dans l'eau. Sa présence abondante est donc causée par des apports à la fois ponctuels (rejets domestiques et industriels) et diffus (érosion et lessivage des engrais minéraux phosphatés). Le phosphore total inclut toutes les formes de phosphore (particulaires ou solubles, minérales ou organiques).

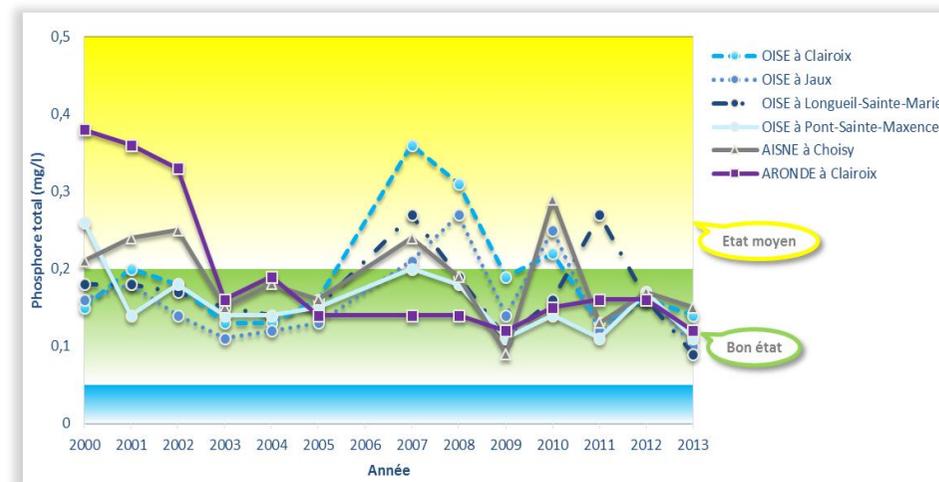
Tableau 5 : Classes d'état physico-chimique (SEEE) pour le phosphore total

Classes d'état (SEEE)	Phosphore total (mg/l)
Très bon état	$[x] < 0,05$
Bon état	$0,05 \leq [x] < 0,2$
Etat moyen	$0,2 \leq [x] < 0,5$
Etat médiocre	$0,5 \leq [x] < 1$
Mauvais état	$1 \leq [x]$

INDICATEUR d'état

- Concentrations en phosphore total au niveau des stations du RCS et des sites de mesures ponctuelles

De 2000 à 2013, le paramètre phosphore total des stations RCS connaît des dépassements en état moyen pour 27% des mesures. Après une baisse générale des concentrations en phosphore en 2003, une augmentation vers un état moyen est observée pour cinq stations sur six avec un pic plus important pour l'OISE à Clairoix à 0,36 mg/l.



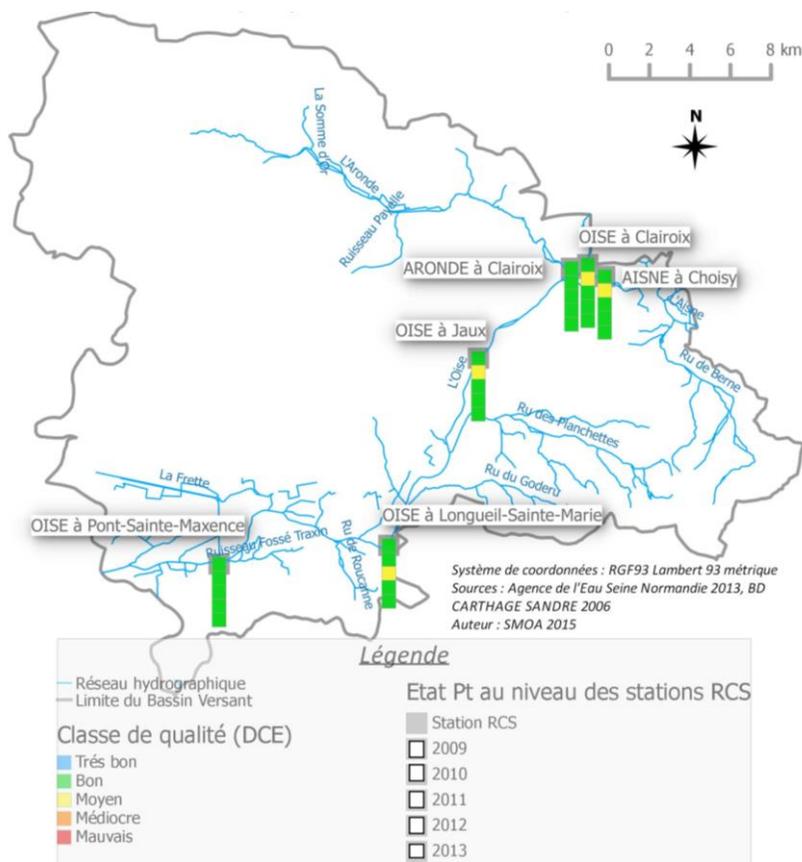
Graphique 2 : Evolution des concentrations en phosphore total (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

En 2013, la qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre Phosphore total est globalement bonne.

Les mesures ponctuelles (tableau 6) montrent une qualité bonne à très bonne sur la plupart des cours d'eau sauf pour le ru de la Payelle (Aronde) qui affiche une qualité mauvaise et le ru de Berne (Aisne) une qualité plutôt moyenne.

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Phosphore total (suite)



Carte 8 : Qualité physico-chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis du phosphore total au niveau des stations du RCS

Tableau 6 : Evolution des concentrations moyennes (mg/l) en phosphore total des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles

Cours d'eau	Commune	Station	2005	2008	2009	2010	2011	2013	
Aronde	Wacquemoulin	Proche ancienne voie ferrée	ND						
		Pont bourg	ND						
	Moyenneville	Pont RD37	ND		ND	0,02	ND		
	Gournay-sur-Aronde	Pont	Bras Aronde pont RD82	0,03		ND	0,17	0,06	
			Bras pisciculture pont RD82			ND			
		Arsonval	0,03		ND	0,05	0,04		
	Montmartin	Aval autoroute A1			ND				
	Monchy-Humières	Bourg aval golf			0,11				
		Au niveau du lavoir	0,06			0,15	0,10		
	Braisnes	Revennes	0,05		0,08				
	Coudun	Bourg aval pont	0,06		0,09				
	Bienville	Nord du bourg aval pont	0,06			0,11	0,10		
		Méandre			0,08				
Clairoix	Pont RD32			0,08					
	Aval voie ferrée			0,11					
Somme d'Or	Gournay-sur-Aronde	Pont RD73	ND		ND				
		Code station : 03133890						0,03	
Payelle	Remy	Amont bourg			0,57				
		Aval bourg			0,48				
	Lachelle	Aval STEP		3,70					
		Amont bourg		4,80	0,81				
Remy	Amont confluence Aronde			1,00					
	Limite Remy-Baugy	1,52					1,40		
Ru de Berne	Pierrefonds	Amont bourg			0,12	0,15			
		A l'aval du lac			0,15	0,10			
		Amont rejet STEP			0,12	0,15			
		Aval rejet STEP			0,29	0,65			
		Amont étangs de St Pierre			0,28	0,45			
Vieux-Moulin	Amont pont				0,25				
Oise	Longueil-Sainte-Marie	Confluence ru Grand Fossé					0,10		
Ru des Planchettes	Lacroix-Saint-Ouen				0,20				
Ru du Grand Fossé	Longueil-Sainte-Marie	Amont STEP LSM					0,09		
		Aval STEP LSM					2,40		
		Confluence ru Grand Fossé					0,34		
Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen	Code station : 03133415					0,05		
Ru de Roucanne	Rhuis	Code station : 03135360					0,07		
Fossé Traxin	Pontpoint	Amont pont			0,10				
La Frette	Pont-Sainte-Maxence	Code station : 03135940						0,04	

Sources des données

Données issues du RCS, et de la synthèse de mesures effectuées (Communes, CCCP, CCPS, DDT Oise, AESN, DREAL, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Ingetec).



1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Carbone Organique Dissous (COD)

Contexte

Le Carbone Organique Dissous (COD) mesure la teneur en matières organiques dissoutes sans distinction de la nature des composés organiques. Les cours d'eau sont naturellement chargés en matières organiques car celles-ci sont issues de la décomposition des cellules animales et végétales. Mais elles proviennent également d'apports anthropiques incluant les eaux résiduaires domestiques et industrielles, les effluents d'élevage (fumier et lisier) et les produits phytosanitaires. Le COD est donc un indicateur de la pollution organique des eaux superficielles. Le COD contribue au bilan de l'oxygène car les matières organiques sont oxydables : leur décomposition requiert de l'oxygène et entraîne ainsi un appauvrissement du milieu en oxygène. La conformité en performance des stations de traitement des eaux usées est notamment déterminée par la mesure de COD dans les rejets.

Tableau 7 : Classes d'état physico-chimique (SEEE) pour le COD

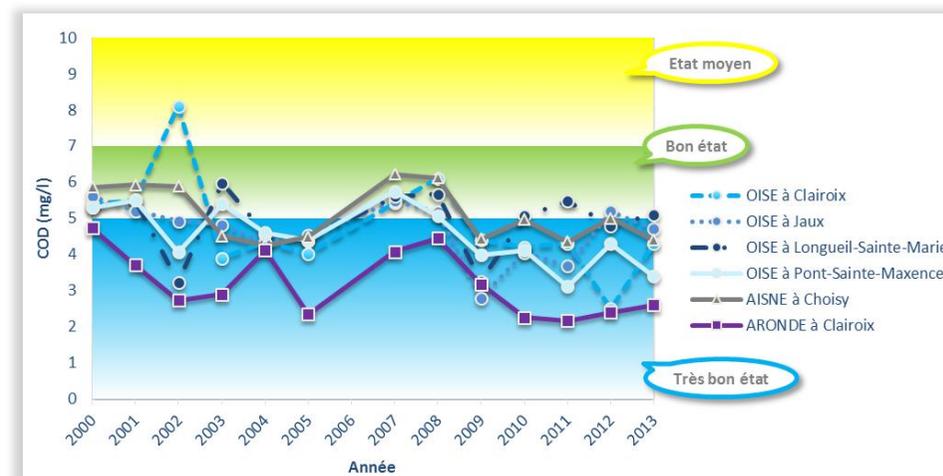
Classes d'état (SEEE)	COD (mg/l)
Très bon état	$[x] < 5$
Bon état	$5 \leq [x] < 7$
Etat moyen	$7 \leq [x] < 10$
Etat médiocre	$10 \leq [x] < 15$
Mauvais état	$15 \leq [x]$

INDICATEUR d'état

- Concentrations en COD au niveau des stations du RCS et de sites de mesures ponctuelles

L'Aronde à Clairoix est la station la moins dégradée avec un classement en très bon état durant toute la chronique. Les autres stations RCS oscillent entre bon état et très bon état. Un seul dépassement en état moyen est observé au niveau de l'OISE à Clairoix en 2002 avec 8,11 mg/l.

En 2009 et 2010, les mesures ponctuelles révèlent une très bonne qualité sur la plupart des sites. En revanche, les données de 2013 issues de la DREAL montrent une qualité médiocre au niveau du ru de Goderu et moyenne au niveau du ruisseau de La Frette.



Graphique 3 : Evolution des concentrations en COD (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

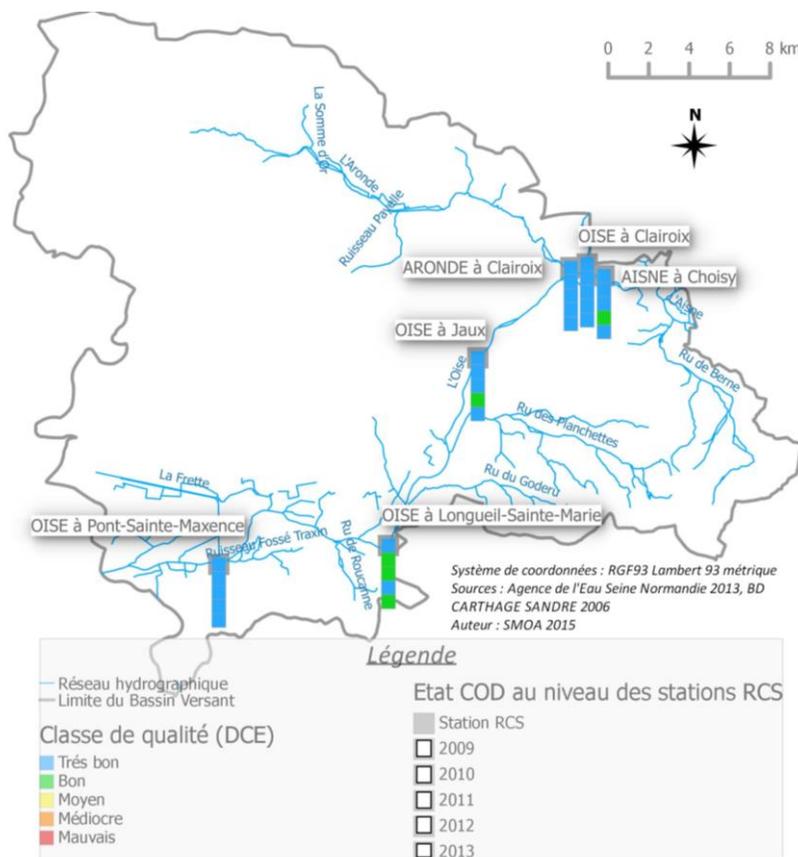
En 2013, la qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre COD est globalement en très bon état.

Sources des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Carbone Organique Dissous (suite)



Carte 9 : Qualité physico-chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis du COD au niveau des stations du RCS

Tableau 8 : Evolution des concentrations moyennes (mg/L) en COD des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles

Cours d'eau	Commune	Station	2009	2010	2013
Somme d'Or	Gournay-sur-aronde	Code station : 03133890			1,8
Ru de Berne	Pierrefonds	Amont bourg	3,05	2,65	
		A l'aval du lac	4,95	3,85	
		Amont rejet STEP	4,65	3,30	
		Aval rejet STEP	4,40	4,40	
		Amont étangs de St Pierre	4,00	4,25	
	Vieux-Moulin	Amont pont		6,58	
Ru des Planchettes	Lacroix-Saint-Ouen			5,45	
Ru de Goderu			4,56		
		Code station : 03133415			13
Ru de Roucanne	Rhuis	Code station : 03135360			6,6
			2,13		
Fossé Traxin	Pontpoint	Amont pont		4,50	
La Frette	Les Ageux			6,11	
	Pont-Sainte-Maxence	Code station : 03135941			9,8

Sources des données

Données issues du RCS, et de la synthèse de mesures effectuées (Communes, CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, DREAL, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Ingetec).



1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ DBO₅

Contexte

Le paramètre DBO₅ correspond à la demande biochimique en oxygène, c'est-à-dire à la quantité d'oxygène consommée par les microorganismes en 5 jours pour dégrader/oxyder les matières organiques présentes dans l'eau. C'est donc un indicateur pertinent du risque d'appauvrissement en oxygène de l'eau mais aussi de la biodégradabilité des matières organiques. La conformité en performance des stations de traitement des eaux usées est notamment déterminée par la mesure de DBO₅ dans les rejets.

Tableau 9 : Classes d'état physico-chimique (SEEE) pour le DBO₅

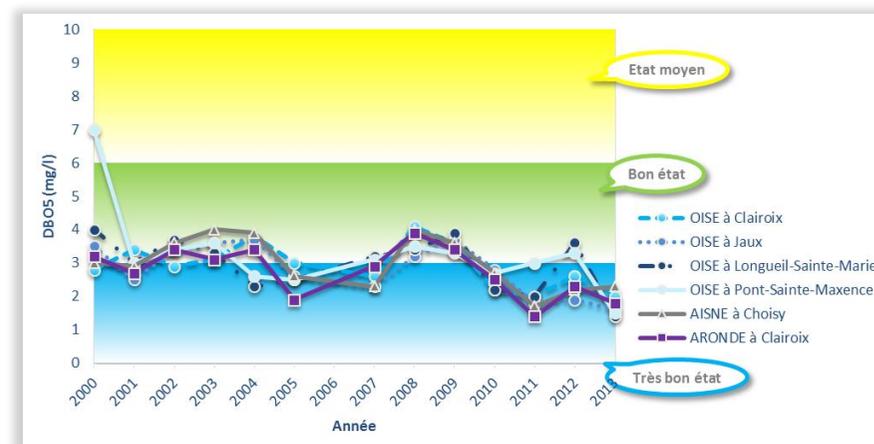
Classes d'état (SEEE)	DBO ₅ (mg O ₂ /l)
Très bon état	$[x] < 3$
Bon état	$3 \leq [x] < 6$
Etat moyen	$6 \leq [x] < 10$
Etat médiocre	$10 \leq [x] < 25$
Mauvais état	$25 \leq [x]$

INDICATEUR d'état

- Concentrations en DBO₅ au niveau des stations du RCS et de sites de mesures ponctuelles

Le classement oscille entre bon état et très bon état pour toutes les stations. En 2013, l'ensemble des stations sont en très bon état.

D'une manière générale, les mesures ponctuelles mettent en évidence un très bon état. Les seuls dépassements importants sont observés en 2005 et 2009, il semblerait avoir une amélioration en 2011.



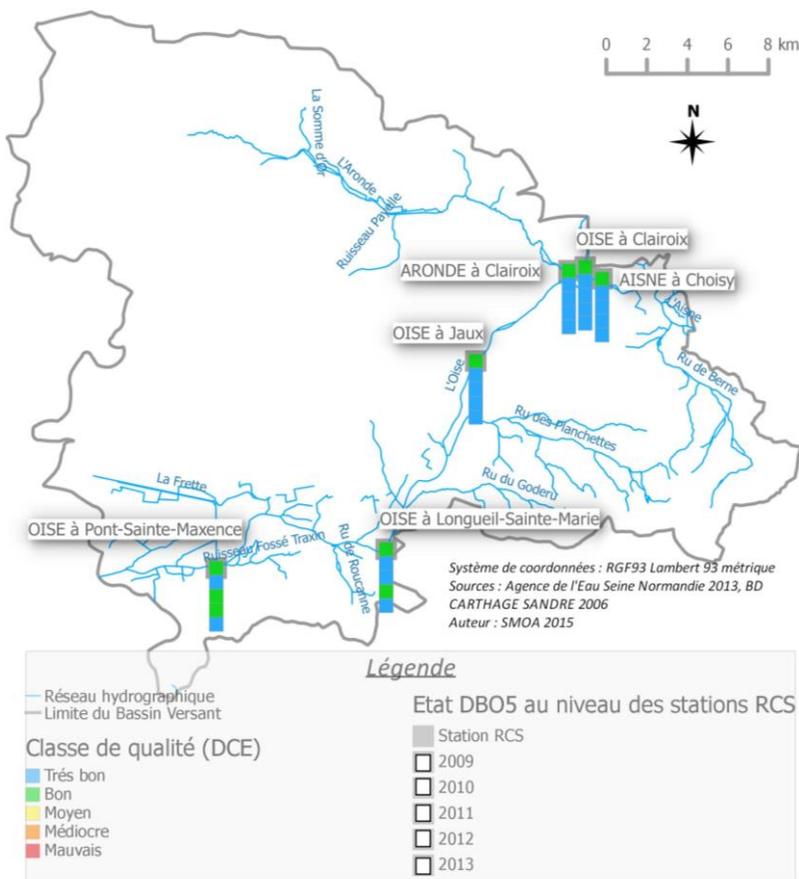
Graphique 4 : Evolution des concentrations en DBO₅ (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

En 2013, la qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre DBO₅ est globalement bonne voire très bonne.

1.1.1 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ DBO₅ (suite)

Tableau 10 : Evolution des concentrations moyennes (mg O₂/l) en DBO₅ des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles



Carte 10 : Qualité physico-chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis du DBO₅ au niveau des stations du RCS

Cours d'eau	Commune	Station	2005	2008	2009	2010	2011	2013
Aronde	Wacquemoulin	Proche ancienne voie ferrée	0,8					
		Pont bourg	1,0		1,0			
	Moyenneville	Pont RD37	0,7		1,0	0,6	ND	
	Neufvy-sur-Aronde	Pont	0,0		ND	1,0	1,0	
		Bras Aronde pont RD82	0,9		ND			
	Gournay-sur-Aronde	Bras pisciculture pont RD82			ND			
		Arsonval	0,7		ND	0,7	0,8	
	Montmartin	Aval autoroute A1			1,0			
	Monchy-Humières	Au niveau du lavoir	0,8			1,6	1,5	
	Braisnes	Revennes	0,8		ND			
	Coudun	Bourg aval pont	1,0		1,0			
	Bienville	Nord du bourg aval pont	0,9			1,1	1,5	
		Méandre			1,0			
	Clairoix	Pont RD32			1,0			
Aval voie ferrée				ND				
Somme d'Or	Pont RD73	0,6		ND				
	Code station : 03133890						0,6	
Payelle	Remy	Amont bourg			4,0			
		Aval bourg			3,0			
	Lachelle	Aval STEP		6,0				
		Amont bourg		6,0	5,0			
Remy	Amont confluence Aronde			6,0				
	Limite Remy-Baugy	9,6				4,3		
Ru de Berne	Pierrefonds	Amont bourg			2,5	2,8		
		A l'aval du lac			4,0	4,1		
		Amont rejet STEP			3,0	3,0		
		Aval rejet STEP			4,5	3,8		
		Amont étangs de St Pierre			4,5	2,8		
Vieux-Moulin	Amont pont				3,3			
	Compiègne	Suivi amont STEP			2,0	1,0	1,0	
Suivi aval STEP				1,0	1,0	2,0		
Longueil-Sainte-Marie	Confluence ru Grand Fossé					1,0		
	Lacroix-Saint-Ouen				1,7			
Amont STEP LSM						1,0		
Aval STEP LSM						4,0		
Longueil-Sainte-Marie	Confluence ru Grand Fossé					3,0		
	Lacroix-Saint-Ouen	Code station : 03133415					1,6	
Ru de Goderue	Rhuis	Code station : 03135360					1,4	
Fossé Traxin	Pontpoint	Amont pont				3,0		
La Frette	Pont-Sainte-Maxence	Code station : 03135941					1,8	

Sources des données

Données issues du RCS, et de la synthèse de mesures effectuées (Communes, CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, DREAL, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Ingetec).



1.1.2 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

Contexte

L'état chimique est évalué par rapport au respect des normes de qualité environnementales pour **41 substances prioritaires et prioritaires dangereuses**. La DCE vise, dans son article 16, 33 substances prioritaires, dont 13 prioritaires dangereuses, auxquelles s'ajoutent 8 substances de la liste I de la directive 76/464/CE soit 41 substances. L'objectif de bon état chimique consiste à respecter les **normes de qualité environnementales** pour ces substances.

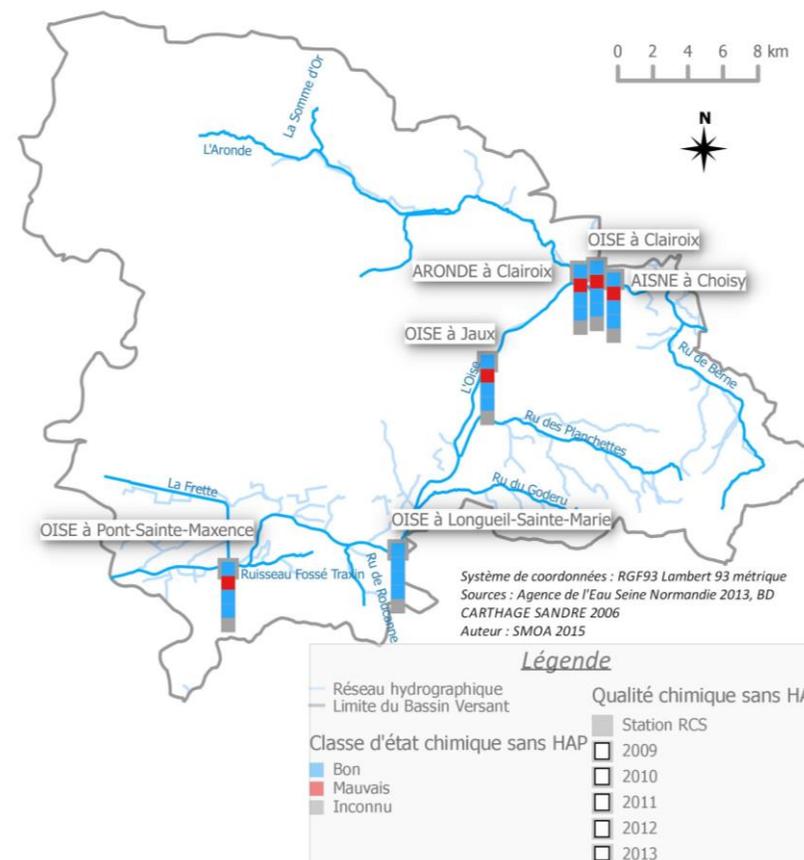
Les **HAP** constituent la cause majeure de déclassement de l'état chimique DCE des masses d'eau. Les HAP, d'origine anthropique, proviennent de la combustion incomplète de matières organiques (pétrole, carburant de moteurs à essence et diesel, charbon, ordures ménagères, etc.).

INDICATEURS d'état

- Etat chimique des masses d'eau superficielles
- Qualité chimique des eaux superficielles au niveau des stations du RCS

100 % des masses d'eau superficielles sont classées en bon état si l'on ne prend pas en compte les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et 100 % sont en mauvais état avec HAP.

En 2010, la qualité chimique sans HAP était mauvaise sur cinq stations RCS, seule la station sur l'Oise à Longueil Sainte Marie était de bonne qualité. Aucune information n'est disponible pour l'année 2013.



Carte 11 : Qualité chimique sans HAP 2013 des eaux superficielles

1.1.3 QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE ET CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

Résumé

36% des masses d'eaux superficielles sont en bon état vis-à-vis des paramètres physico-chimiques. L'ensemble des stations RCS présentent une bonne qualité physico-chimique.

L'ARONDE ... Les paramètres évalués en 2010-2011 caractérisent l'Aronde comme une rivière de qualité bonne à très bonne pour l'aspect physico-chimique. Toutefois, par rapport au SEQ-Eau, la qualité physico-chimique de l'Aronde mesurée au niveau de Clairoux en 2013 est médiocre pour les nitrates. Il est à noter toutefois une réduction des teneurs en phosphore dans les eaux de l'Aronde depuis 2003. Cette diminution pourra être mise en relation avec l'amélioration de l'assainissement et la diminution des quantités de phosphore utilisées par l'agriculture.

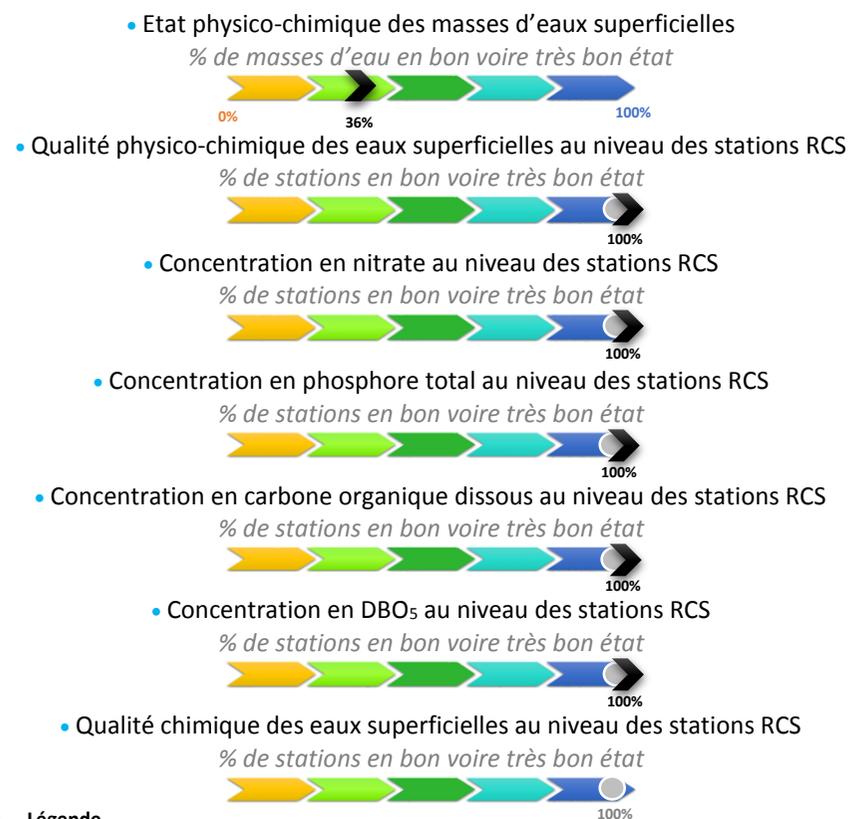
SES AFFLUENTS ... Plusieurs mesures de la qualité physico-chimique de la Payelle ont été réalisées en 2009 et 2011, elles démontrent un état globalement mauvais, allant de moyen à mauvais pour les nitrates et le phosphore total.

L'OISE ... La qualité physico-chimique de l'Oise et de l'Aisne est globalement bonne avec comme principal paramètre déclassant les nitrates. Aucune évolution n'est à noter pour ce paramètre tandis que de fortes variations ont été observées pour le paramètre Phosphore total de 2005 à 2011. A ce jour, l'ensemble des stations de l'Oise sont qualifiées de bon état pour ce paramètre.

SES AFFLUENTS ... La qualité physico-chimique pour ces petits cours d'eau est globalement moyenne. Les mesures faites de 2005 à 2011 varient de moyen à bon pour les paramètres nitrates et phosphore total. Concernant le paramètre Carbone Organique Dissous, les valeurs de 2013 révèlent un état médiocre pour le ru de Goderu et moyen pour la Frette.

Préconisations du SAGE Oise-Aronde

La thématique « RIV » du SAGE, « Qualité écologique des rivières et des milieux aquatiques », comprend l'objectif général « RIV-SUIVI » : Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi. Dans le cadre de l'objectif RIV-SUIVI.1, la connaissance de la qualité des cours d'eau est définie comme un préalable indispensable à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



Légende

● 2009
➤ 2013



AEP

1.1.4 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

⇒ Nitrates

Contexte

Les nitrates atteignent les eaux souterraines par phénomène d'infiltration des eaux dans le sol. Or la ressource en eau utilisée pour l'eau potable ne doit pas dépasser la norme de qualité de 50 mg/l de nitrates dans une eau brute (non traitée). Un classement des captages d'eau potable établi par le SDAGE Seine-Normandie fixe des seuils supplémentaires de concentrations de nitrates pour permettre d'orienter les actions.

Tableau 11 : Classement des captages d'eau potable (SDAGE Seine-Normandie) vis-à-vis des nitrates

Classement des captages	Nitrates (mg/l)
Inférieur au seuil de vigilance	$[x] < 25$
Entre seuil de vigilance et seuil d'action renforcée	$25 \leq [x] < 37$
Supérieur au seuil d'action renforcée	$37 \leq [x] < 50$
Supérieur à la norme de qualité de l'eau potable	$50 \leq [x]$

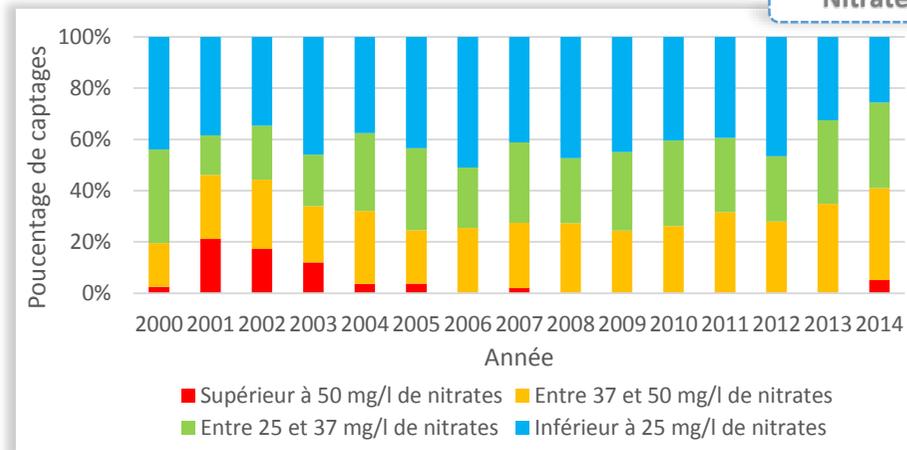
INDICATEUR d'état

- Concentrations moyennes en nitrates de l'eau brute au niveau des captages d'eau potable

Le bassin Oise-Aronde compte actuellement 59 captages actifs. Entre 2000 et 2013, la part de captages dépassant la norme de potabilité a diminué jusqu'à être nulle en raison d'une amélioration de la qualité de l'eau au niveau de 14 captages. En 2014, deux captages dépassent la norme de potabilité : le captage de Bailleul-le-soc et celui de Moyvillers.

En 2013, il n'y a eu aucun dépassement de la norme de qualité. Cependant, 34,9 % des captages affichent des concentrations supérieures au seuil d'action renforcée et 32,6 % entre le seuil de vigilance et le seuil d'action renforcée. En 2014, 41 % des captages affichent des concentrations supérieures au seuil d'action renforcée et 33,3 % entre le seuil de vigilance et le seuil d'action renforcée.

Nitrate



Graphique 5 : Evolution des concentrations moyennes en nitrates des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable

Tableau 12 : Pourcentage de captage dépassant le seuil d'action renforcée et le seuil de vigilance de 2009 à 2014

Concentration en nitrate (mg/l)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	% de captages concernés					
Supérieure à 37 mg/l	24,5	26,2	31,6	27,9	34,9	41,0
Comprise entre 25 mg/l et 37 mg/l	30,6	33,3	28,9	25,6	32,6	33,3

1.1.4 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

⇒ Nitrates (suite)

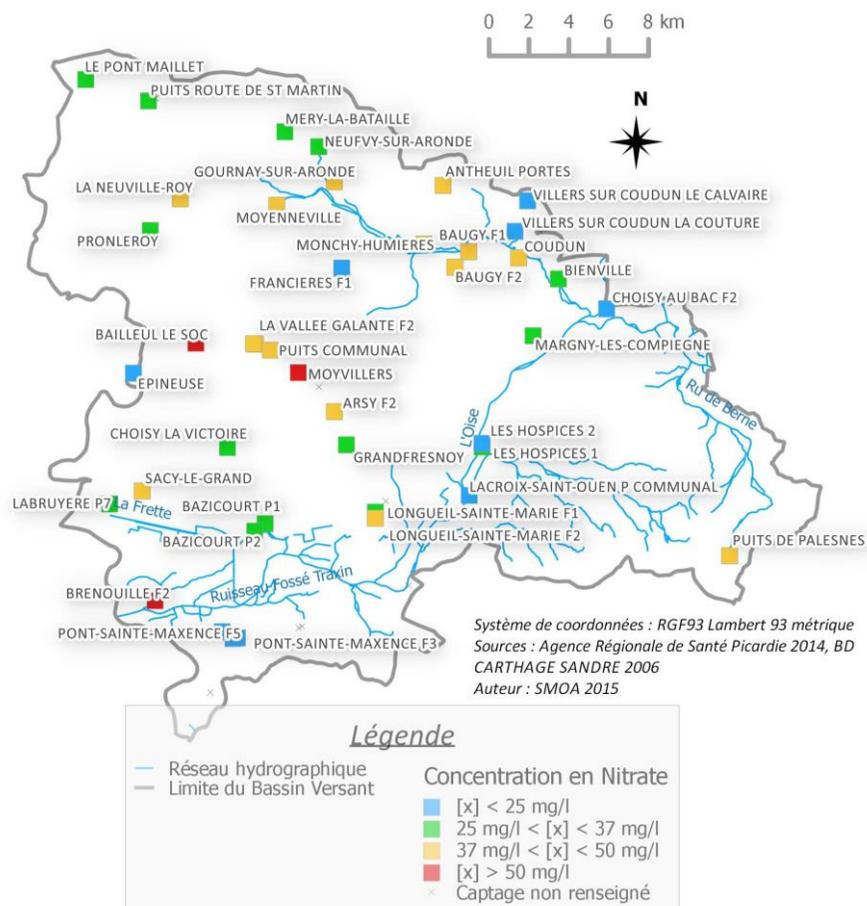


Tableau 13 : Comparaison de l'état vis-à-vis des nitrates des captages en 2014 par rapport aux résultats de 2013 et aux tendances de 2015

	Etat 2014, Comparaison par rapport à 2013	Tendances pour l'année 2015
↗	<p>La concentration en nitrate a entraîné un changement de classe pour trois captages du territoire. Le captage de Bailleul Le Soc et de Moyvillers présentent une teneur en nitrates supérieure à la norme de qualité, avec 51 mg/l. La concentration en nitrates au niveau du captage de Coudun était en 2013 de 35,4 mg/l. En 2014, sa concentration est élevée à 38,5 mg/l, elle est donc supérieure au seuil d'action renforcée.</p>	<p>Des premières mesures faites en 2015 révèlent que, pour le moment, deux captages sont concernés par un changement de classe dû à une augmentation de la concentration en nitrate. Le captage d'Antheuil Portes présentait déjà une concentration élevée en 2014, mais cette dernière augmente considérablement en 2015 pour atteindre une concentration de 64,1 mg/l, dépassant les normes de potabilité. La même observation est à noter pour le Puits Communal d'Estrées Saint Denis avec une concentration de 51,5 mg/l en 2015.</p>
↘	<p>L'analyse de qualité du captage de Bazicourt P1 révélait en 2013 une concentration en nitrates supérieure au seuil d'action renforcée. Une amélioration est observée en 2014, la teneur en nitrates est désormais en dessous du seuil de vigilance.</p>	<p>Une diminution de la concentration en nitrate est observée pour les captages de Moyvillers et Longueil-Sainte-Marie F2 qui entraîne dans les deux cas un changement de classe. Dans le cas de Moyvillers, la teneur reste élevée avec une concentration supérieure au seuil d'action renforcée.</p>

Carte 12 : Qualité chimique 2014 des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates au niveau des captages d'eau potable



AEP

1.1.4 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

⇒ Pesticides : Atrazine et Déséthylatrazine

Contexte

Les pesticides se retrouvent dans les nappes souterraines par infiltration des eaux dans le sol. Les pesticides sont utilisés en agriculture ainsi que pour l'entretien des espaces verts publics, des jardins de particuliers et des voiries (réseau routier et réseau ferré). La norme de qualité fixée pour l'alimentation en eau potable est de 0,1 µg/l par molécule de pesticide. Un classement des captages d'eau potable établi par le SDAGE Seine-Normandie fixe des seuils supplémentaires de concentrations afin d'orienter les actions.

Tableau 14 : Classement des captages d'eau potable (SDAGE Seine-Normandie) vis-à-vis des pesticides

Classement des captages	Molécule de pesticide (µg/l)
Inférieur au seuil de vigilance	$[x] < 0,05$
Entre seuil de vigilance et seuil d'action renforcée	$0,05 \leq [x] < 0,075$
Supérieur au seuil d'action renforcée	$0,075 \leq [x] < 0,1$
Supérieur à la norme de qualité de l'eau potable	$0,1 \leq [x]$

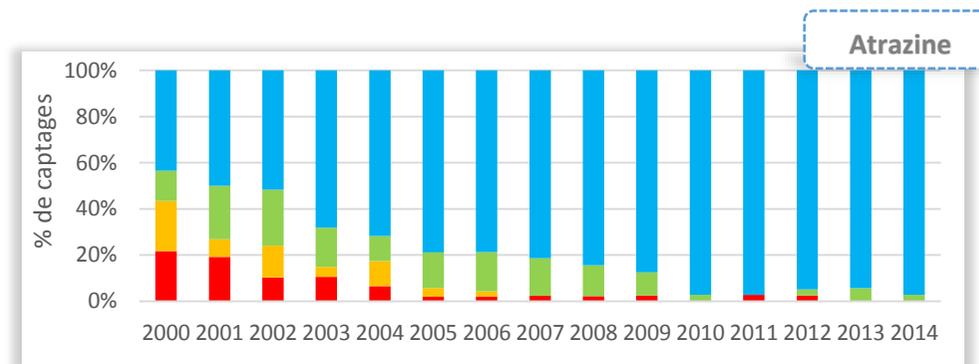
Un suivi régulier se fait notamment pour l'atrazine, et sa principale molécule de dégradation la déséthylatrazine, qui est un herbicide interdit depuis 2001 à cause de son caractère toxique et écotoxicologique avéré. Ce suivi permet de surveiller l'évolution de sa concentration suite à son interdiction.

INDICATEUR d'état

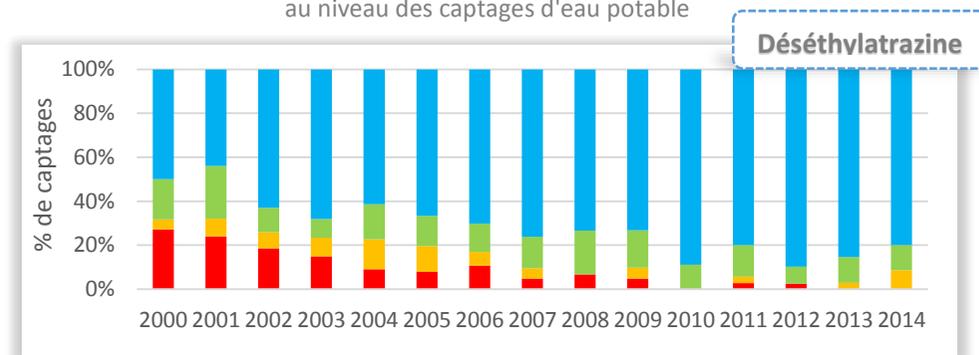
- Concentrations moyennes en Atrazine et Déséthylatrazine de l'eau brute au niveau des captages d'eau potable

Au moment de son interdiction en 2001, environ 20% des captages présentaient un dépassement de qualité pour l'eau potable et 50% des captages affichaient des concentrations inférieures au seuil de vigilance. La diminution des concentrations d'atrazine est relativement lente malgré l'interdiction de son utilisation.

En 2011 et 2012, le captage de Fleurines révélait de forte concentration en atrazine et déséthylatrazine, dépassant la norme de qualité de l'eau potable. A l'heure actuelle, ce forage est comblé. En 2013 et 2014, plus aucun dépassement de qualité n'est observé mais l'atrazine est encore détecté entre le seuil de vigilance et le seuil d'action renforcée. Son métabolite est retrouvé à une concentration supérieure au seuil d'action renforcée.



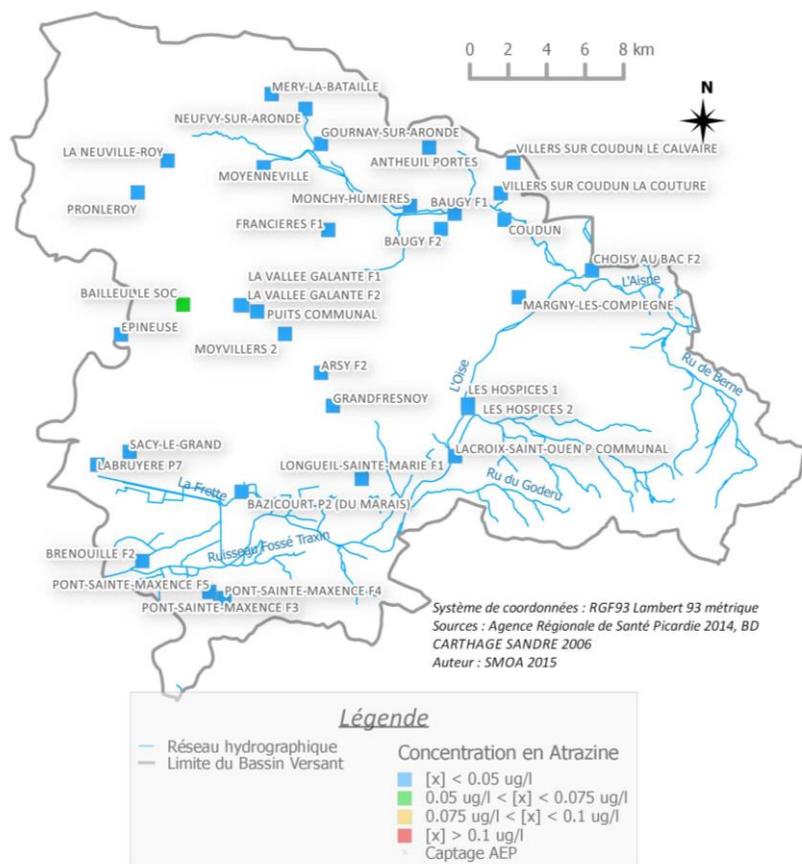
Graphique 6 : Evolution des concentrations moyennes en atrazine des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable



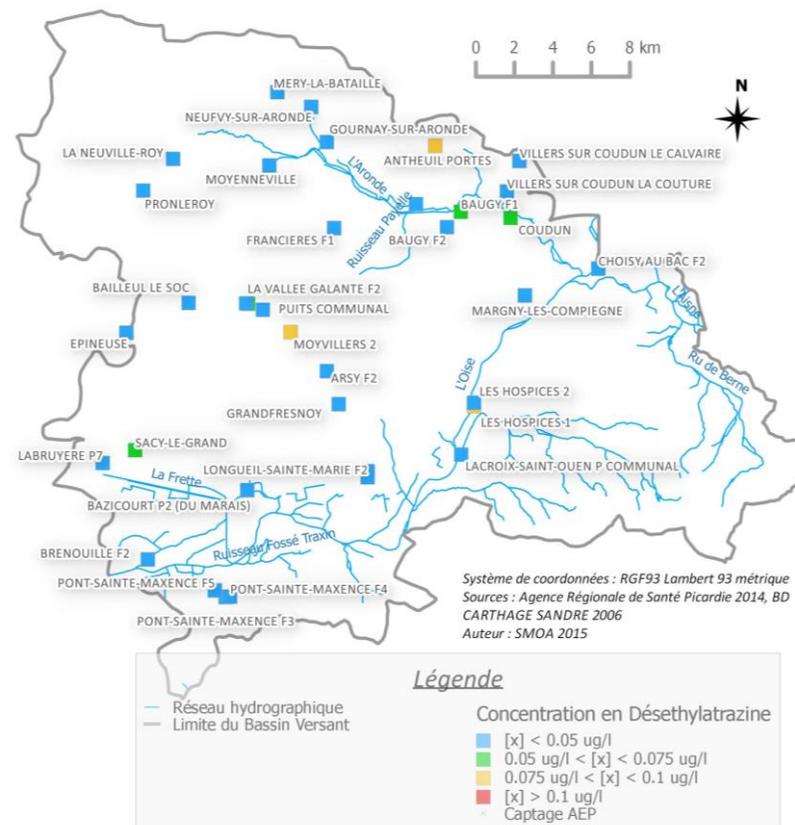
Graphique 7 : Evolution des concentrations moyennes en déséthylatrazine des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable

1.1.4 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

⇒ Pesticides : Atrazine et Déséthylatrazine (suite)



Carte 13 : Qualité chimique 2014 des eaux souterraines vis-à-vis de l'atrazine au niveau des captages d'eau potable



Carte 14 : Qualité chimique 2014 des eaux souterraines vis-à-vis de la déséthylatrazine au niveau des captages d'eau potable

1.1.4 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

⇒ Pesticides : Atrazine et Déséthylatrazine (suite)

Tableau 15 : % de captage dépassant le seuil d'action renforcée et le seuil de vigilance de 2009 à 2014 pour l'atrazine

Concentration en atrazine (µg/l)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	% de captages concernés					
Supérieure à 0.075 µg/l	2,5	0,0	2,9	2,6	0,0	0,0
Compris entre 0.05 µg/l et 0.075 µg/l	10,0	2,8	0,0	2,6	5,7	2,8

Tableau 16 : % de captage dépassant le seuil d'action renforcée et le seuil de vigilance de 2009 à 2014 pour la déséthylatrazine

Concentration en déséthylatrazine (µg/l)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	% de captages concernés					
Supérieure à 0.075 µg/l	9,8	0,0	5,7	2,6	2,9	8,6
Compris entre 0.05 µg/l et 0.075 µg/l	17,1	11,1	14,3	7,7	11,8	11,4

Tableau 17 : Comparaison de l'état vis-à-vis des nitrates des captages en 2014 par rapport aux résultats de 2013 et aux tendances de 2015

	Etat 2014, Comparaison par rapport à 2013	Tendances pour l'année 2015
↗	<p>Aucun des captages présents sur le territoire n'a changé de classe en raison d'une augmentation de la concentration en atrazine.</p> <p>En revanche concernant la déséthylatrazine, sa concentration a augmenté et a entraîné le dépassement du seuil d'action renforcée pour le captage d'Antheuil Portes, et Moyvillers. Le captage de Sacy-Le-Grand montre une légère augmentation qui entraîne le dépassement du seuil de vigilance.</p>	<p>D'après les premières analyses réalisées en 2015, aucune tendance particulière n'est à noter concernant l'atrazine.</p> <p>La mesure effectuée vis-à-vis de la déséthylatrazine au niveau du captage de La Neuville-Roy est anormalement élevée avec une valeur de 0,118 µg/l, qui dépasse la norme de qualité de l'eau potable.</p>
↘	<p>Les mesures vis-à-vis de l'atrazine faites en 2013 au niveau du captage de Moyvillers et de Baugy F1 dépassaient le seuil de vigilance. En 2014, elles sont inférieures.</p> <p>Pour la déséthylatrazine, seul le captage Les Hospices 2 est concerné par ce changement de classe.</p>	<p>D'après les premières analyses faites en 2015, aucune tendance particulière n'est à noter concernant l'atrazine et la déséthylatrazine.</p>

1.1.4 QUALITE CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

Résumé

Les données exposées précédemment mettent en évidence une contamination en nitrates de la nappe de la Craie qui constitue la ressource principale pour l'alimentation en eau potable.

Concernant les nitrates, cette contamination s'est accentuée de 2001 à 2004 où des restrictions d'usages ont été mises en place pour plusieurs communes. Les fortes teneurs en nitrate restent généralisées sur l'ensemble du bassin, avec plus de 40% des captages qui ont une concentration supérieure au seuil d'action renforcée.

Concernant l'atrazine et la déséthylatrazine, l'interdiction d'usage de ces produits a permis une baisse significative de leur présence dans les eaux souterraines. Il reste cependant des traces de l'utilisation de ces produits. La déséthylatrazine est présente ponctuellement sur le bassin : environ 8% des captages sont concernés par des concentrations supérieures au seuil d'action renforcée.

La vulnérabilité des aquifères à l'égard de ces pollutions est liée aussi bien à leur caractéristiques physiques qu'aux activités humaines présentes sur le bassin.

Préconisations du SAGE Oise-Aronde

Dans une perspective de reconquête à moyen et long terme de la qualité de la ressource en eau, il est essentiel et urgent de mettre en œuvre des actions préventives sur le territoire vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires. Cette thématique est développée au sein de l'objectif général AEP du SAGE : « Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable sur le territoire du SAGE ». Il est proposé, dans le cadre du sous objectif AEP.1, de fixer des objectifs de reconquête et de préservation de la qualité des eaux souterraines.

Concernant les nitrates, le SAGE préconise, à l'horizon 2015, l'atteinte des objectifs suivants :

- Répondre à l'objectif réglementaire qui vise à ne pas dépasser la concentration maximale de 50mg/L de nitrate
- Stabiliser le taux de nitrates au taux actuel à l'exception des captages présentant des teneurs moyennes annuelles supérieures au seuil d'action renforcée (37 mg/L) pour lesquels un programme d'action doit être mis en place

Concernant les pesticides, un programme d'actions doit être mis en place dès lors que la teneur est supérieure au seuil d'action renforcée (0,075 µg/l par pesticide).

Le SAGE préconise également la réduction des flux de pollution dès leur origine quelle que soit leur source à travers l'objectif RIV. POLL. Les mesures de gestion des rejets polluants liés à l'assainissement (RIV.POLL1 et 2) et aux activités agricoles (RIV.POLL4) permettent de réduire les flux de polluants qui transitent vers les rivières, ce qui limite l'impact sur les eaux souterraines.

- Concentration moyenne en nitrates au niveau des captages d'eau potable

% de captages inférieurs au seuil d'action renforcée



- Concentration moyenne en atrazine au niveau des captages d'eau potable

% de captages inférieurs au seuil d'action renforcée



- Concentration moyenne en déséthylatrazine au niveau des captages d'eau potable

% de captages inférieurs au seuil d'action renforcée



Légende

● 2009

➤ 2014



1.1.5 PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Contexte

Pour assurer une bonne qualité de l'eau potable pour tous à long terme, il est indispensable de préserver et reconquérir la ressource par des actions préventives.

- Le dispositif des Mesures agro-environnementales (MAE) permet aux agriculteurs de contractualiser pour 5 ans sur des pratiques respectueuses de l'environnement. Les mesures contractualisées peuvent alors faire l'objet de financements.
- Une Charte d'entretien des espaces publics a été créée en 2009 par les agences de l'Eau Seine-Normandie et Artois-Picardie ainsi que le Conseil Régional de Picardie. Les communes signataires s'engagent à faire évoluer leurs pratiques de désherbage en vue de limiter les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau.

INDICATEURS de réponse

- Nombre de mesures agro-environnementales à enjeu eau et surfaces concernées
- Niveau d'engagement des agriculteurs dans les mesures agro-environnementales
- Nombre de communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics

Tableau 18 : Mesures agro-environnementales à enjeu eau

Mesures agro-environnementales à enjeu eau	Surface concernée (ha)
BAC Baugy-Hospices	36320
AuxiPROD	30250

Le BAC des captages Baugy et Hospices fait l'objet d'une MAE territorialisée à enjeu eau. Le territoire AuxiPROD³ est une MAE territorialisée régionale de Picardie qui possède un volet enjeu eau important associé à un enjeu érosion.

³ AuxiPROD : Auxiliaire de Production (se référer au glossaire)

Le niveau d'engagement des agriculteurs dans la MAE du BAC Baugy-Hospices a fortement augmenté depuis sa mise en place en 2009. En 2013 et 2014, la surface contractualisée représente respectivement 49,8 % et 53,6 % de la SAU totale. Les mesures contractualisées concernent principalement la réduction des produits phytosanitaires (98,7%).



Graphique 8 : Evolution des surfaces contractualisées par les agriculteurs dans la MAE "Baugy-Hospices"

En 2013
14 dossiers MAE déposés, correspondant à 2480 ha

En 2014
13 dossiers MAE déposés, correspondant à 1380 ha

Le niveau d'engagement dans la MAE AuxiPROD ne s'élève qu'à 7,2% (donnée 2012). Aucun nouveau dossier AuxiPROD n'est à noter sur le territoire pour 2013 et 2014. Environ 207 ha du territoire sont concernés par des mesures de réduction des produits phytosanitaires.

La Surface Agricole Utile (SAU) sur le territoire du BAC de Labruyère correspond au 2/3 du BAC, soit 4235 ha. Ce territoire est ouvert aux MAEc depuis 2015.

A ce jour,
6 dossiers MAE déposés, correspondant à 400 ha

1.1.5 PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES



AEP, RIV.POLL

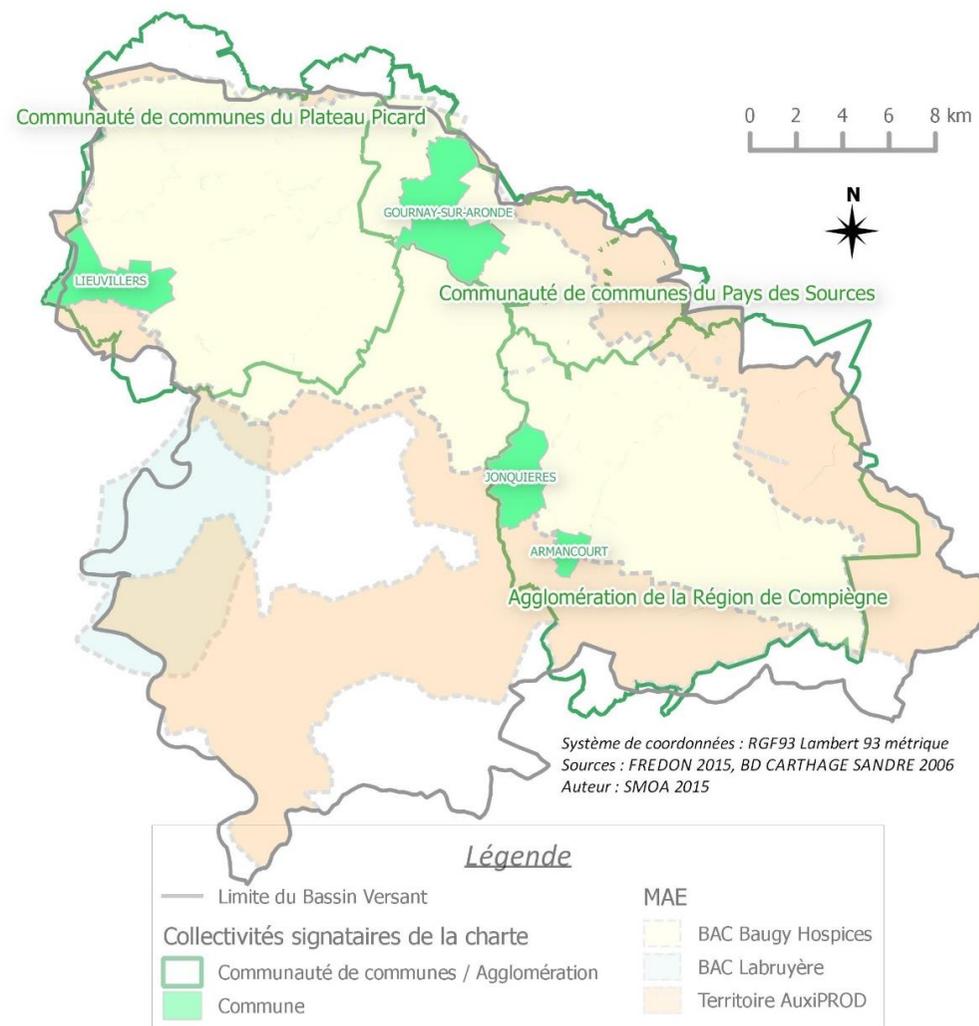
La reconquête de la qualité de l'eau passe également par la maîtrise des risques de pollutions par les produits phytosanitaires utilisés en zone non agricole. Dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics, les collectivités locales peuvent agir pour réduire les risques de pollutions de l'eau.

Cette Charte repose sur une démarche volontariste et progressive (5 niveaux sont définis), visant à faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics.

- Le niveau 3 est le niveau minimum à signer pour pouvoir faire une demande de subvention pour l'achat de matériel alternatif. La durée d'engagement est de 3 ans pour ce niveau qui implique l'utilisation de techniques alternatives sur au moins 50% des zones à risque élevé identifiées sur le plan de désherbage.
- Le niveau 5 correspond au "zéro phyto" : arrêt total du désherbage chimique sur l'espace entretenu par la collectivité. Il peut être signé pour 3 ou 5 ans.



A ce jour,
 4 communes,
 2 communautés de communes,
 1 communauté d'agglomération,
 Sont signataires de la charte.



Carte 15 : Collectivités signataires de la charte d'entretien des espaces publics et localisation des territoires MAE

1.1.6 ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

Contexte

La réglementation impose des valeurs seuils pour un usage d'alimentation en eau potable (50 mg/l pour les nitrates et 0,1 µg/l par molécule de pesticide). La pollution diffuse est le principal facteur de dégradation de la qualité de l'eau souterraine. Le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'eau exige donc de prendre des mesures adaptées permettant de limiter la pollution diffuse.

- La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permet la mise en place de périmètres de protection autour des captages.
- Les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) définissent des priorités locales, en encourageant notamment des stratégies d'interconnexion des réseaux d'eau potable par l'intermédiaire de regroupements intercommunaux.

INDICATEURS de réponse

- Etat d'avancement des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)
- Nombre de captages disposant de périmètres de protection avec DUP

Les communes se sont plus fortement impliquées dans la gestion de l'alimentation en eau potable en élaborant des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable qui définissent des priorités locales, en encourageant notamment des stratégies d'interconnexion des réseaux d'eau potable par l'intermédiaire de regroupements intercommunaux.

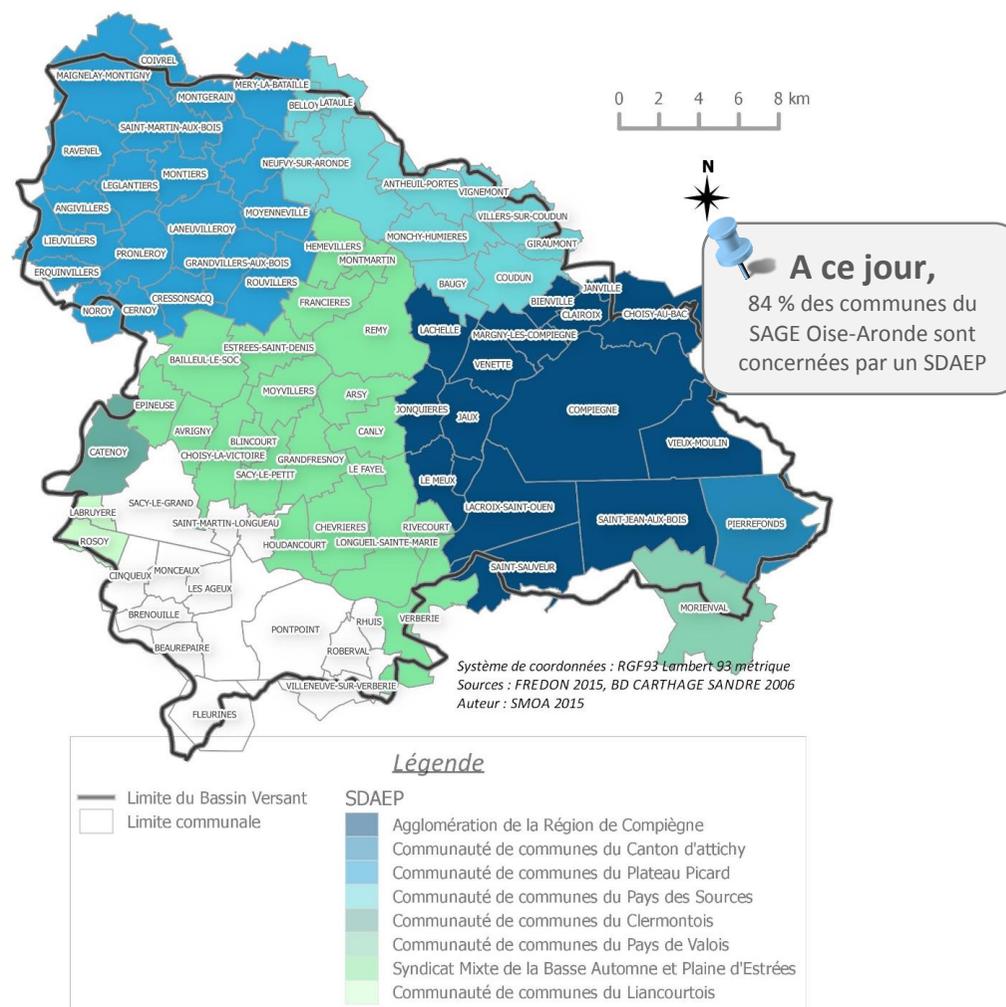
Tableau 19 : Etat d'avancement des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable

Collectivités	Etat SDAEP	Communes concernées
Agglomération de la Région de Compiègne	Réalisé	16
Communauté de communes du Pays des Sources	Réalisé	12
Communauté de communes du Plateau Picard	Réalisé	21
Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées	En cours	21
Communauté de communes du Canton d'Attichy	Réalisé	1
Communauté de communes du Pays de Valois	Réalisé	1
Communauté de communes du Clermontois	Réalisé	1
Communauté de communes du Liancourtois	Réalisé	2



AEP, RIV.POLL

Au total 75 communes sont concernées par un SDAEP. Parmi les communes n'ayant pas fait l'objet d'un SDAEP, Pontpoint, Rhuis et Roberval ont bénéficié d'une étude/diagnostic portée par le SIAEP de Pontpoint. Concernant la Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte, le SDAEP est en projet à l'échelle du SAGE de la Nonette. Sur notre territoire, seule la commune de Fleurines est concernée par ce futur schéma.



Carte 16 : Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable

1.1.6 ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)



AEP, RIV.POLL

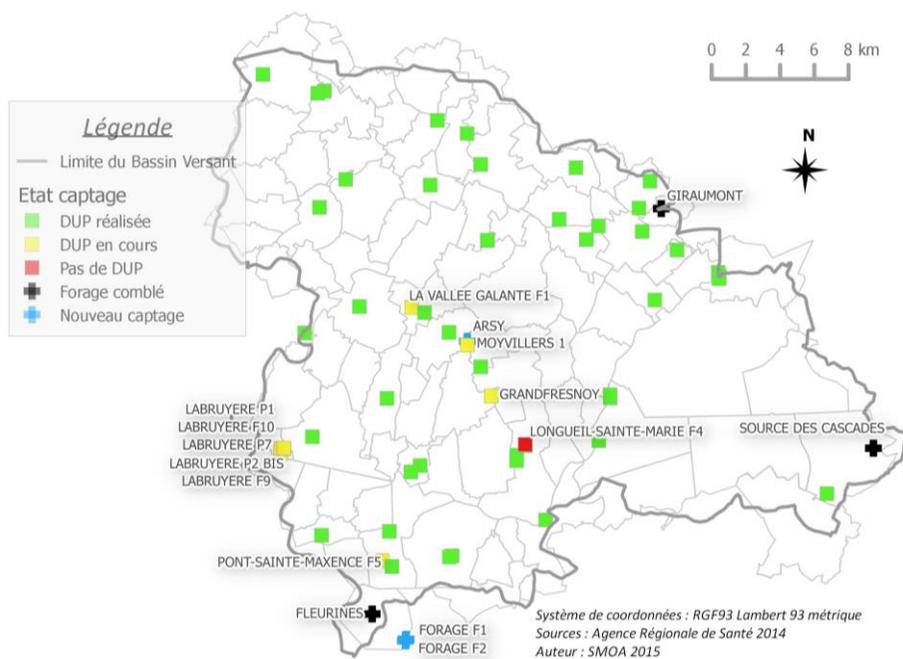
Les procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) instituant les périmètres de protection (PPC) ont été rendues obligatoires autour de l'ensemble des points de captage public d'eau destinée à la consommation humaine, existants ou à créer.

Tableau 20 : Protection des captages d'eau potable – Procédure DUP

Etat d'avancement de la procédure DUP	Nombre de captages	
	2013	2014
Réalisée	50	49
En cours	2	9
Non réalisée	7	1

En 2013, 7 captages ne disposaient pas encore de DUP. A l'heure actuelle, 5 d'entre eux sont engagés dans la démarche (Grandfresnoy, Labruyère P2Bis, P7, F10 et F9), un a été comblé (Source des Cascades) et le dernier n'a toujours pas de DUP (Longueil-Sainte-Marie F4). Les 2 captages en cours de procédure en 2013 (Moyvillers 1 et Pont-Sainte-Maxence F5) sont toujours à ce stade d'avancement.

Notons qu'au total 3 captages sont inactifs depuis 2014 : le captage de Pierrefonds (Source des Cascades), de Fleurines et de Giraumont. Le captage de Fleurines est remplacé par deux nouvelles ressources. Le captage d'Arsy alimente aujourd'hui la commune de Moyvillers et sa DUP est réalisée.



En 2013,
85 % des captages sont protégés par une DUP
12 % des captages ne sont pas concernés par une DUP

En 2014,
83 % des captages sont protégés par une DUP
2 % des captages ne sont pas concernés par une DUP

Carte 17 : Mesures de protection des captages destinés à l'AEP

Sources des données

Agence Régionale de Santé Picardie, SATEP, Communautés de communes.

1.1.7 ASSAINISSEMENT COLLECTIF



RIV.POLL

Contexte

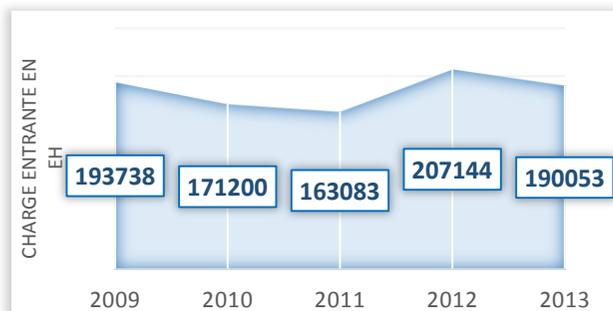
Les eaux usées domestiques et industrielles contiennent des quantités importantes de phosphore, de matières organiques et d'azote. Les stations de traitement des eaux usées doivent impérativement respecter un niveau de qualité des rejets conforme à la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines.

Lors de l'état des lieux de 2005, 55 communes étaient raccordées à une station d'épuration. En 2013, ce nombre a augmenté pour atteindre 67 communes raccordées à un réseau d'assainissement collectif. 4 communes sont désormais zonées en assainissement collectif (Cressonsacq, La Neuville-Roy, Montiers et Pronleroy), leurs eaux usées sont traitées par la station de Cressonsacq mise en service depuis décembre 2013.

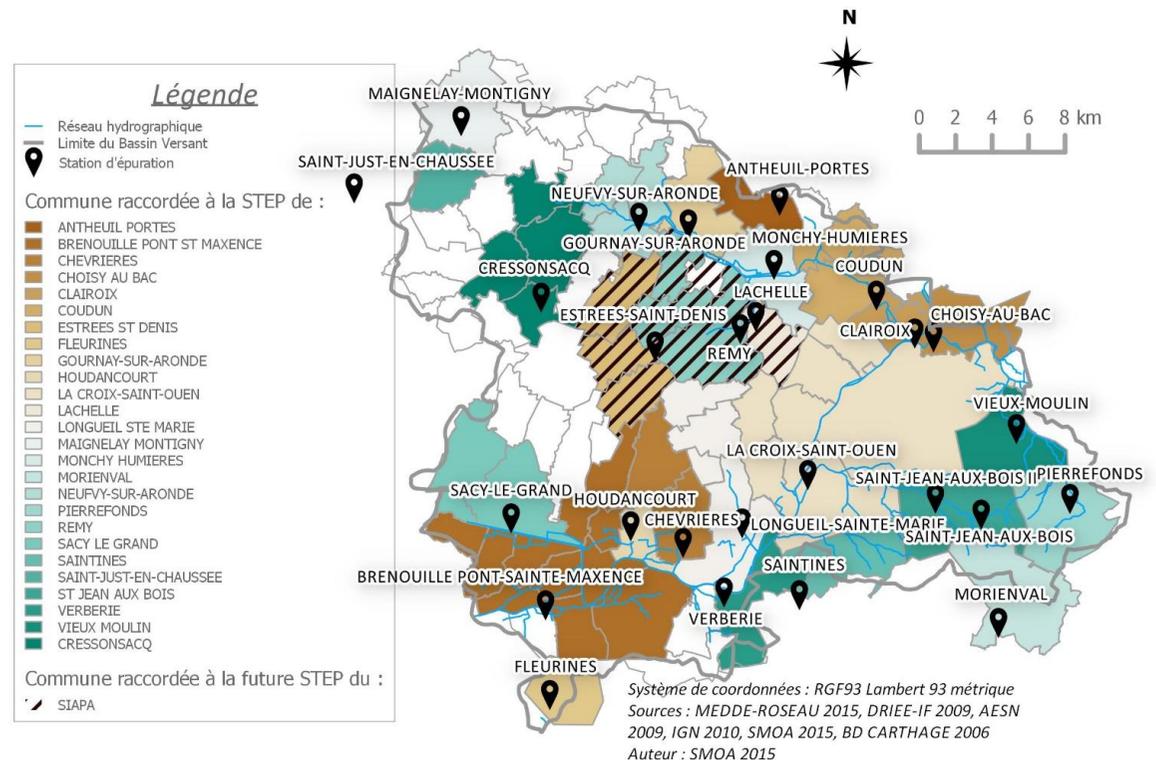
INDICATEURS de pression

- Quantité d'eaux usées à traiter en assainissement collectif
- Nombre de communes raccordées à une station d'épuration

La quantité d'eaux usées à traiter s'élève à 190 053 EH (Equivalent-Habitants) pour l'année 2013. 27 stations d'épuration sont actuellement présentes sur le territoire pour répondre à cette demande. La construction de la STEP du SIAPA est en cours, elle regroupera les communes de Moyvillers, Estrées-Saint-Denis, Rouvillers, Lachelle, Rémy, Francières, Hémévillers et Montmartin.



Graphique 9 : Evolution des charges entrantes en équivalent habitant (EH)

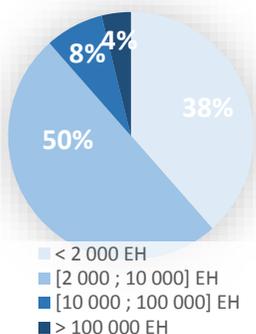


Carte 18 : Etat de l'assainissement collectif sur le territoire du SAGE

1.1.7 ASSAINISSEMENT COLLECTIF (suite)

INDICATEURS de réponse

- Capacité nominale des stations de traitement des eaux usées
- Conformité européenne et locale des stations de traitement des eaux usées



38 % des stations ont une petite capacité inférieure à 2000 EH et 50 % ont une capacité nominale comprise entre 2 000 et 10 000 EH. Les stations d'épuration les plus importantes du territoire (EH > 10 000) sont Saint-Just-En-Chaussée, Brenouille - Pont-Sainte-Maxence et Lacroix-Saint-Ouen.

Graphique 11 : Capacité nominale des stations d'épuration au 31/12/2013

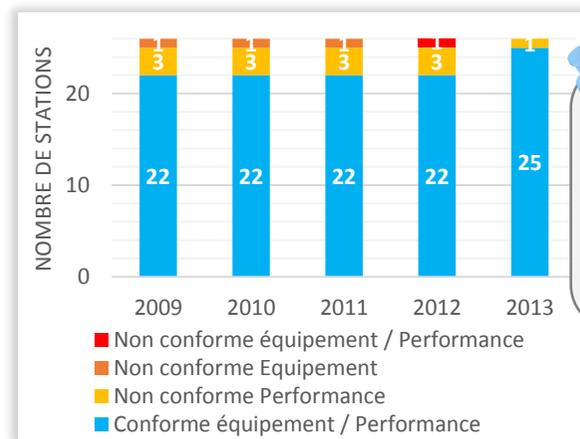
Conformités « européenne » et « locale »

La conformité annuelle des stations d'épuration regroupe le jugement règlementaire associé à la Directive ERU¹ (conformité « européenne ») et aux arrêtés préfectoraux (conformité « locale »).

En 2014, les stations d'Estrées-Saint-Denis, d'Houdancourt et de Lachelle sont jugées non conformes d'un point de vue « européen » et « local ». Sept autres stations sont conformes à la Directive ERU mais ne répondent pas aux normes de rejet précisés dans leur arrêté préfectoral. Les STEP concernées sont : Fleurines, Maignelay-Montigny, Pierrefonds, Rémy, Lacroix-Saint-Ouen, Verberie et Choisy-au-Bac.

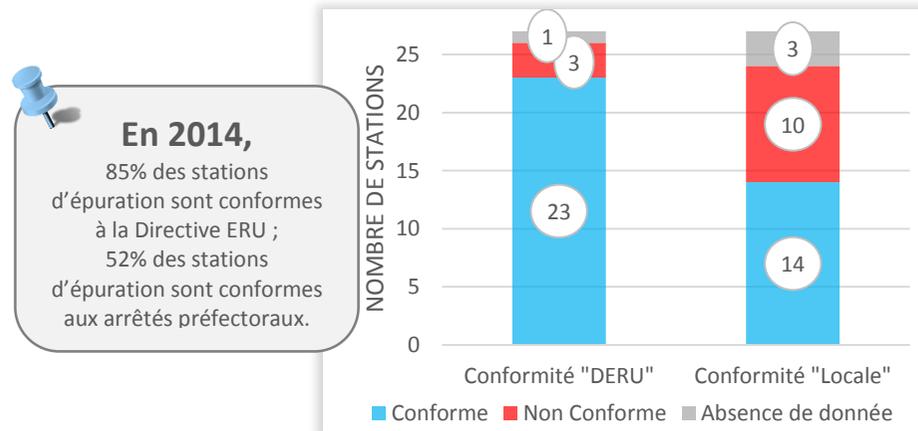
Le dispositif actuel des stations d'Houdancourt et d'Estrées-Saint-Denis ne permettent pas de traiter correctement la pollution. L'ensemble des paramètres mesurés présentent des dépassements. La non-conformité des autres stations s'explique principalement par un traitement insuffisant en azote et/ou phosphore.

¹ Directive ERU (se référer au glossaire)



En 2013,
Seule, la station de Monchy-Humières est considérée comme non conforme en performance. Cependant, il est important de noter qu'elle a été réhabilitée fin 2013.

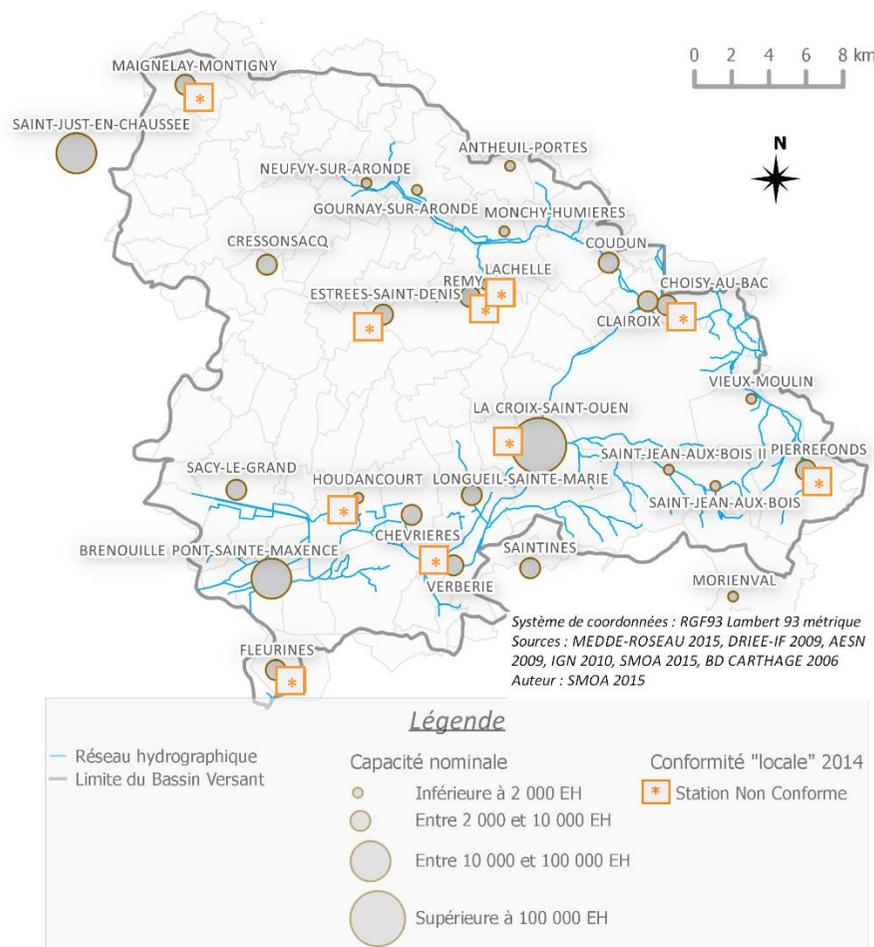
Graphique 10 : Conformité « DERU » des stations de traitement des eaux usées au 31/12/2013



En 2014,
85% des stations d'épuration sont conformes à la Directive ERU ;
52% des stations d'épuration sont conformes aux arrêtés préfectoraux.

Graphique 12 : Conformité « DERU » et « locale » 2014 des stations de traitement des eaux usées

1.1.7 ASSAINISSEMENT COLLECTIF (suite)



Carte 19 : Capacité nominale au 31/12/2013 et conformité locale 2014 des stations de traitement des eaux usées

Travaux réalisés sur l'assainissement collectif	2011	2012	2013	2014	2015
SIAPA Nouvelle STEP sur la commune de Rémy, 12 000 EH		Etude			Travaux
SIVOM de Monchy Nouvelle STEP, raccordement de Baugy, 3 000 EH	Etude	Travaux		✓	
Pierrefonds Réhabilitation de la STEP existante, 3 000 EH	Etude	Travaux		✓	
Longueil Sainte Marie Nouvelle STEP sur la commune de Rivecourt, 5 200 EH	Etude	Travaux		✓	
Choisy-Au-Bac Réhabilitation de la STEP, 6 400 EH				Etude	
Houdancourt Réhabilitation de la STEP, 500 EH			Etude	Travaux	
Cressonsacq Nouvelle STEP, 3 000 EH	Etude	Travaux		✓	

Figure 8 : Etat d'avancement des travaux au niveau des stations d'épuration

En 2013,
Les travaux réalisés au niveau de la STEP de Monchy-Humières se sont finalisés en fin d'année. La nouvelle station de Cressonsacq a été mise en service en décembre.

En 2014,
Les travaux de la STEP de Pierrefonds et Longueil-Sainte-Marie se sont respectivement terminés en septembre et novembre.

En 2015,
Les travaux de la nouvelle STEP du SIAPA et d'Houdancourt sont actuellement en cours.



ARTELIA : janv. 2014

1.1.8 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)



RIV.POLL

Contexte

Les zones d'assainissement non collectif concernent les habitations qui ne sont pas raccordées au réseau de collecte d'une station de traitement des eaux usées, le traitement de leurs eaux usées s'effectue par des installations d'assainissement autonome. Les communes ont alors l'obligation de vérifier la conformité de ces installations au vu de la réglementation en vigueur. Les SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) sont chargés d'assurer ce contrôle.

INDICATEUR de pression

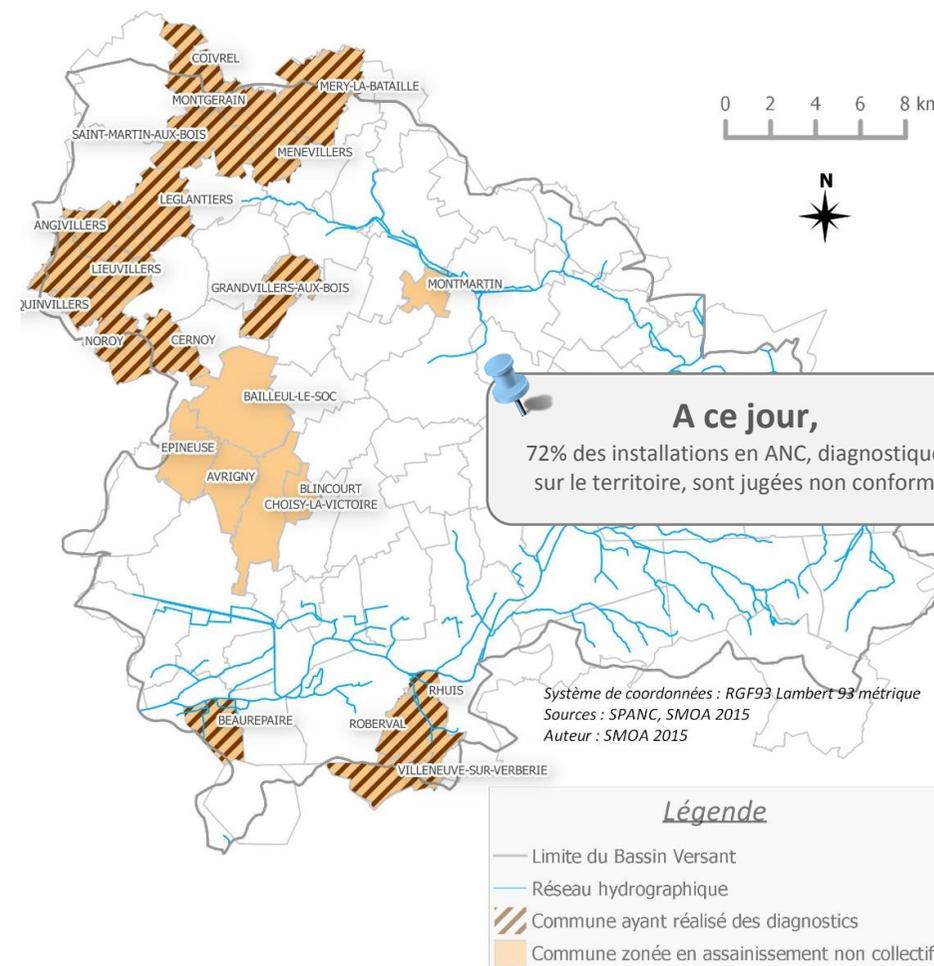
- Nombre de communes en non collectif

22 communes possèdent un zonage en assainissement non collectif. Parmi elles, la commune de Montmartin sera prochainement raccordée à la station du SIAPA. Les communes de Lataule, Belloy et Vignemont sont actuellement zonées en assainissement collectif mais aucun travaux n'a permis leur raccordement à une station d'épuration.

INDICATEURS de réponse

- Etat d'avancement des diagnostics des installations d'assainissement non collectif
- Nombre et % d'installations d'assainissement non collectif conformes et non conformes

Au total, 73 % des communes zonées en assainissement non collectif ont réalisé des diagnostics. Nous ne disposons pas d'éléments d'informations pour les communes restantes. Parmi les diagnostics réalisés, 72 % des installations se sont révélées être non conformes.



Carte 20 : Etat de l'assainissement non collectif sur le territoire du SAGE

Sources des données

Données fournies par la CCPP et la CCPS, et de Veolia Eau pour les communes de la CCPOH.

1.1.9 BILAN DES USAGES

Résumé

Il est important de connaître l'origine des pollutions pour permettre la mise en place de mesures visant à atteindre le bon état physico-chimique et chimique des masses d'eaux superficielles. Plusieurs sources et voies de transfert des nitrates et phosphores peuvent être recensées : le rejet des stations d'épuration, le ruissellement en provenance des terres agricoles, la proportion d'installations d'assainissement non collectif non conformes...

Quelques chiffres clés concernant les pratiques agro-environnementales :

- 53% de la SAU du BAC « Baugy-Hospices » est concerné par des MAE
- 4 communes, 2 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération sont signataires de la charte d'entretien des espaces publics

Quelques chiffres clés concernant l'alimentation en eau potable et les mesures de protection des captages :

- 75 communes sont concernées par un SDAEP, soit 84 %
- 83 % des captages présents sur le territoire sont protégés par une DUP

Concernant la gestion des eaux usées, le territoire du SAGE comprend 27 stations d'épuration ce qui correspond à 64 communes raccordées au réseau d'assainissement collectif. En 2014, deux STEP sont en cours de travaux : celle du SIAPA et celle d'Houdancourt. 22 communes sont ensuite zonées en assainissement non collectif, parmi les installations diagnostiquées, 28 % sont conformes.

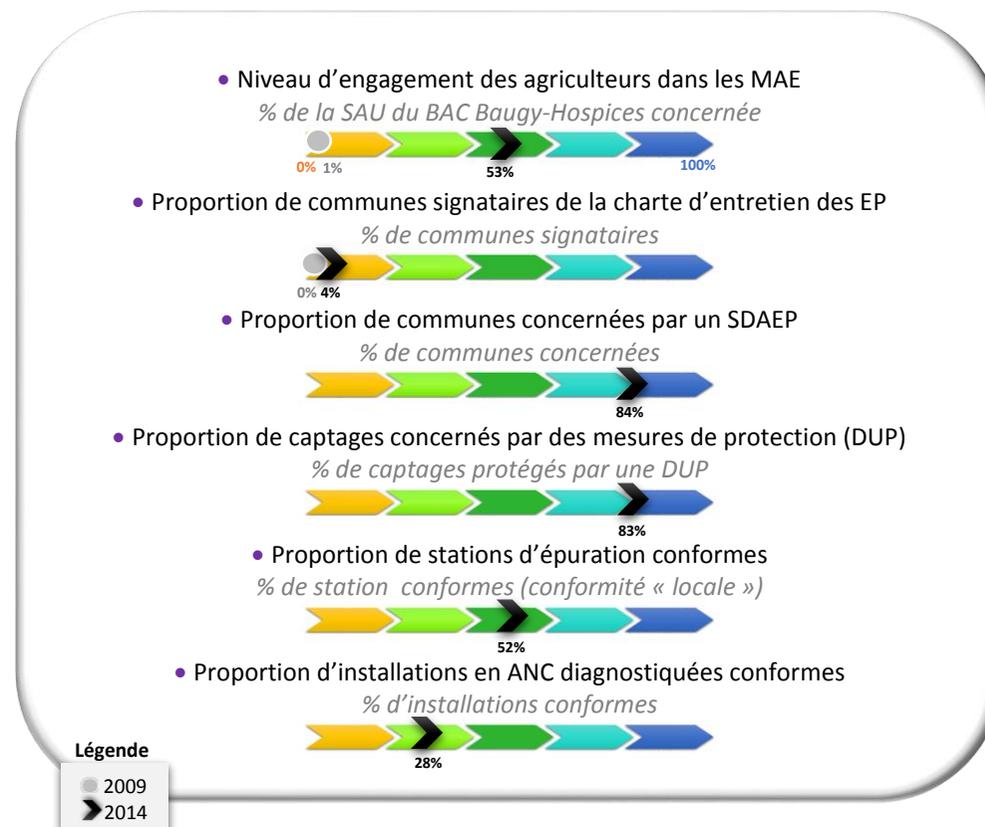
Préconisations du SAGE Oise-Aronde

La réduction de la vulnérabilité des nappes est le résultat d'une protection des ressources de meilleure qualité, d'une reconquête des nappes touchées par des problèmes de pollution, et d'une implication des différents organismes compétents en AEP. Dans ce contexte, le SAGE préconise la mise en place d'une réflexion globale concernant

l'organisation des structures de production d'eau potable pour une meilleure gestion qualitative et quantitative de la ressource (AEP.2).

La volonté de réduire les flux de pollution dès leur origine est exprimée dans les objectifs suivants du SAGE :

- **RIV.POLL1** : réduire les rejets liés à l'assainissement collectif. L'amélioration des performances des stations d'épuration est primordiale pour reconquérir la qualité des cours d'eau, notamment vis-à-vis des nitrates et phosphore.
- **RIV.POLL2** : assurer la mise aux normes de l'assainissement non collectif. Le flux de pollution est moins important mais il doit être néanmoins être traité comme une source de pollution importante.





1.2.1 QUALITE BIOLOGIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Indicateurs biologiques : IBGN, IBD et IPR

Contexte

La qualité biologique est définie en fonction d'indicateurs biologiques fondés sur l'analyse de peuplements :

- ✦ IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) pour les macroinvertébrés
 - IBGA (Indice Biologique Global Adapté) correspondant au protocole IBGN adapté aux cours d'eau larges et profonds
- ✦ IBD (Indice Biologique Diatomées) pour les diatomées benthiques
- ✦ IPR (Indice Poissons Rivière)

Tableau 21 : Classes d'état biologique (DCE) pour les indicateurs biologiques

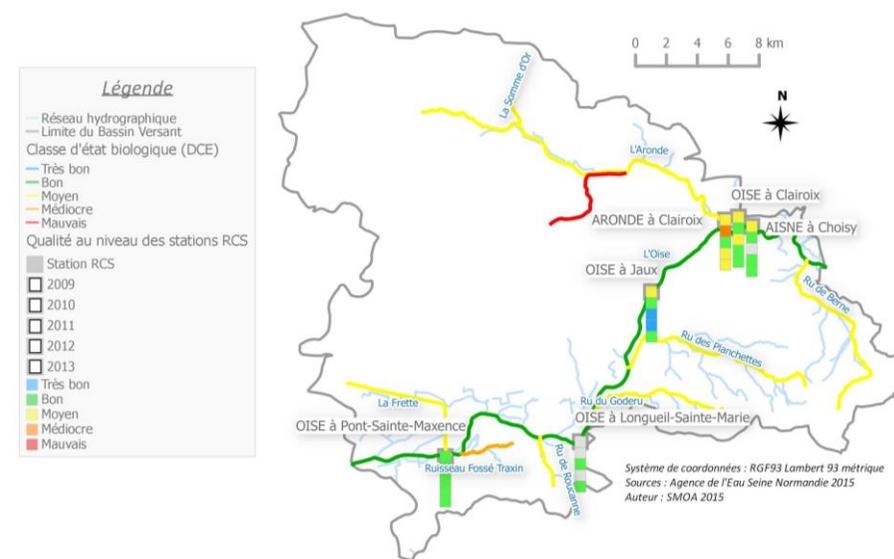
Classes d'état (DCE)	IBGN	IBGA	IBD	IPR
Très bon état	$16 \leq [x] \leq 20$	$14 \leq [x] \leq 20$	$17 \leq [x] \leq 20$	$0 \leq [x] \leq 7$
Bon état	$14 \leq [x] < 16$	$12 \leq [x] < 14$	$14,5 \leq [x] < 17$	$7 < [x] \leq 16$
Etat moyen	$10 \leq [x] < 14$	$9 \leq [x] < 12$	$10,5 \leq [x] < 14,5$	$16 < [x] \leq 25$
Etat médiocre	$6 \leq [x] < 10$	$5 \leq [x] < 9$	$6 \leq [x] < 10,5$	$25 < [x] \leq 36$
Mauvais état	$0 \leq [x] < 6$	$0 \leq [x] < 5$	$0 \leq [x] < 6$	$36 [x]$

Les éléments physico-chimiques font partie des facteurs explicatifs des conditions biologiques.

INDICATEURS d'état

- Etat biologique des masses d'eau superficielles
- Qualité biologique au niveau des stations RCS
- Notes IBGN/IBGA et IBD au niveau des stations du RCS et de sites de mesures ponctuelles
- Notes IPR au niveau de sites de mesures ponctuelles

Excepté l'Oise et l'Aisne, l'état biologique des masses d'eau superficielles est globalement moyen. Il est de niveau médiocre pour le fossé Traxin et de qualité mauvaise pour la Payelle. Les mesures ponctuelles faites sur ces petits cours d'eau entre 2005 et 2011 révèlent un IBGN allant de la classe moyenne à mauvaise. Les mesures faites au niveau des grands cours d'eau ne montrent pas d'évolution particulière, leur qualité biologique est globalement bonne.



Carte 21 : Etat biologique 2010-2011 des masses d'eau superficielles et qualité biologique au niveau des stations du RCS

1.2.1 QUALITE BIOLOGIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

⇒ Indicateurs biologiques : IBGN, IBD et IPR

Tableau 22 : Evolution des notes IBGN/IBGA des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelle

Cours d'eau	Commune	Station	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aronde	Wacquemoulin	Proche ancienne voie ferrée	8							
	Moyenneville	Pont RD37	11				11,1			
	Neufvy-sur-Aronde	Pont	12				15,8			
	Gournay-sur-Aronde	Arsonval	15							
	Montmartin	Aval autoroute A1				14				
	Monchy-Humières	Bourg aval golf				12				
	Braisnes	Revennes	17							
	Coudun	Bourg aval pont	15							
	Bienville	Nord du bourg aval pont	14				19			
	Clairoix	Station RCS 03133937				12	9	12	13	13
Somme d'Or	Gournay-sur-Aronde	Aval pont RD73	2							
Payelle	Remy	Amont bourg			6					
		Aval bourg			3					
	Lachelle	Aval STEP			2					
		Amont bourg			2	7				
Remy	Amont confluence Aronde Limite Remy-Baugy				3					
Aisne	Choisy-au-Bac	Station RCS 03156000		11	15	13	16	19	15	17
Ru de Berne	Pierrefonds	Amont bourg				6	5,5			
		A l'aval du lac				5	5			
		Amont rejet STEP				4	5			
		Aval rejet STEP				6	4,5			
	Amont étangs de St Pierre				5	6				
Vieux-Moulin	Amont pont					11				
Oise	Clairoix	Station RCS 03133850		15	13			14	13	13
	Compiègne	Amont STEP LSO			8	15	13	15		
		Aval STEP LSO			9	13	15	13		
	Jaux	Station RCS 03134000		10	12	13	12	17	14	14
	Longueil-Sainte-Marie	Station RCS 03135000								11
	Pont-Sainte-Maxence	Station RCS 03136000		12	11	12	14	13	12	12
Ru des Planchettes	Lacroix-Saint-Ouen	Proche carrefour du Veneur					11			
Ru du Grand Fossé	Rivecourt	Aval franchissement RD200						2		
Ru Gaillant		Aval des 3 buses RD200						7		
Ru Gaillant		Pont RD155							8	
Ru de Goderu	Lacroix-Saint-Ouen	Fossé Creusette					13			
Ru de Roucanne	Rhuis	Proche Moulin de la Plaine					12			
Fossé Traxin	Pontpoint	Amont pont					9			

Tableau 23 : Evolution des notes IBD des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles

Cours d'eau	Commune	Station	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aronde	Clairoix	Station RCS 03133937							14,5
Aisne	Choisy-au-Bac	Station RCS 03156000	14,4	15,2					15,3
Oise	Clairoix	Station RCS 03133850	14,4	15,2	13,9	15,2	15	14,7	17,9
	Compiègne	Amont STEP LSO	9	14,8	14,7	15,1	13,8		
		Amont STEP LSO	10		14,3	15,2	15		
	Jaux	Station RCS 031134000	15,2	14,8					15,1
	Longueil-Sainte-Marie	Station RCS 03135000							15,1
	Pont-Sainte-Maxence	Station RCS 03136000	15,7	15,2					14,8
Ru du Grand Fossé	Rivecourt	Aval franchissement RD200					5,6		
Ru Gaillant		Aval des 3 buses RD200						14,5	
Ru Gaillant		Pont RD155							14,4

Tableau 24 : Evolution des notes IPR des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles

Cours d'eau	Commune	Station ONEMA	2001	2002	2003	2004	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aronde	Clairoix	3601137						10,3				8,9		8,0
Aisne	Choisy-au-Bac	3600117	12,5	7,1	11,5	17,6	23,4		21,2	20,9	7,8	10,3	12,8	8,5
Oise	Janville	3600118		8,1		13,4								
Oise	Clairoix									7,5				
Oise	Jaux	3600052						7,9		16,6		13,9		9,8
Oise	Pont-Sainte-Maxence	3600119	10,8	16,6	11,1	19,7	15,1	5,0		5,9	7,1	7,6	7,4	5,0

Sources des données

Données issues du RCS, collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'ONEMA, de la DREAL, de la fédération de pêche et de la synthèse de mesures effectuées sur le bassin de 2005 à 2011 (maîtres d'ouvrage : communes, CCPP, CCPS, DDT Oise, AESN, ARC, SIA Longueil-Sainte-Marie, Bureau d'études Ingetec)

1.2.2 ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MILIEUX

⇒ Les cours d'eau

Contexte

Il existe différentes causes de la dégradation des cours d'eau : le recalibrage, la rectification du tracé, les obstacles à l'écoulement, l'érosion des berges, etc. Les caractéristiques physiques des cours d'eau ne sont pas évaluées directement par la DCE mais sont prises en compte dans le programme de surveillance de l'état des eaux car elles peuvent être limitantes pour l'atteinte du bon état biologique. En effet, la diversité physique est à l'origine de la diversité biologique, liée à une diversité d'habitats favorables à la faune et la flore aquatiques. Il est donc indispensable de mettre en place des actions d'entretien et de restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques des cours d'eau.

INDICATEUR de Pression

- Nombre d'obstacles à l'écoulement inventoriés et niveau de franchissabilité

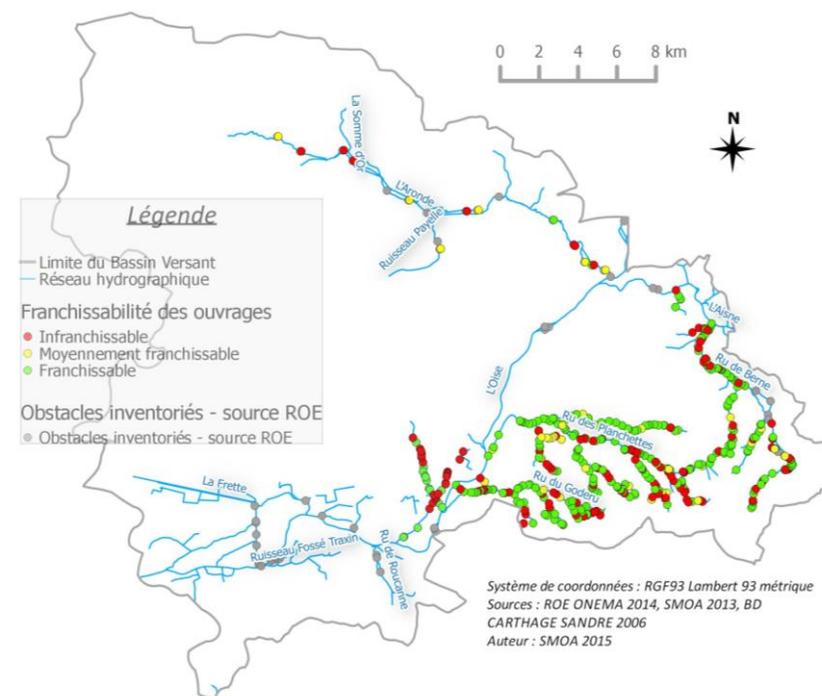
Les obstacles considérés (barrages, ponts, moulins, seuils, écluses, etc.) empêchent le bon écoulement des eaux et des sédiments, ainsi que la circulation des espèces aquatiques. Ils peuvent donc impacter négativement la continuité écologique des cours d'eau. L'ONEMA constitue actuellement un Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) au niveau national. Le ROE compte au total 75 obstacles sur le territoire du SAGE. Un inventaire local a été effectué au moment de l'élaboration de trois PPRE (voir plus bas). 446 obstacles ont ainsi été inventoriés en indiquant leur niveau de franchissabilité, dont environ 34 sont répertoriés dans le ROE.

Tableau 25 : Inventaire des obstacles à l'écoulement

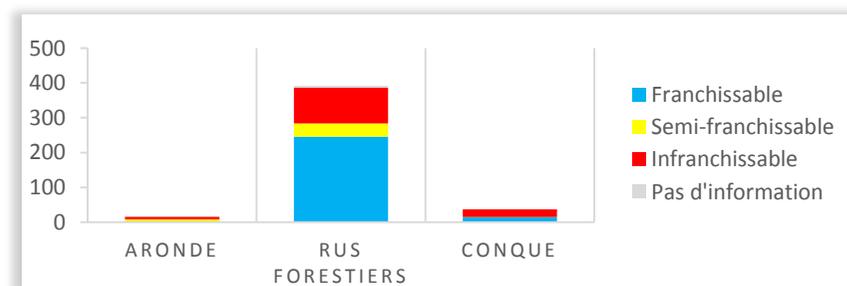
Source des données	Nombre d'obstacles inventoriés
Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ONEMA)	75
Etudes PPRE	446



RIV-AQUA



Carte 22 : Obstacles à l'écoulement inventoriés



Graphique 13 : Niveau de franchissabilité des obstacles inventoriés

1.2.2 ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MILIEUX

⇒ Les cours d'eau (suite)

INDICATEURS de réponse

- Linéaire de cours d'eau couvert par un syndicat de rivière
- Linéaire de cours d'eau couvert par un PPRE

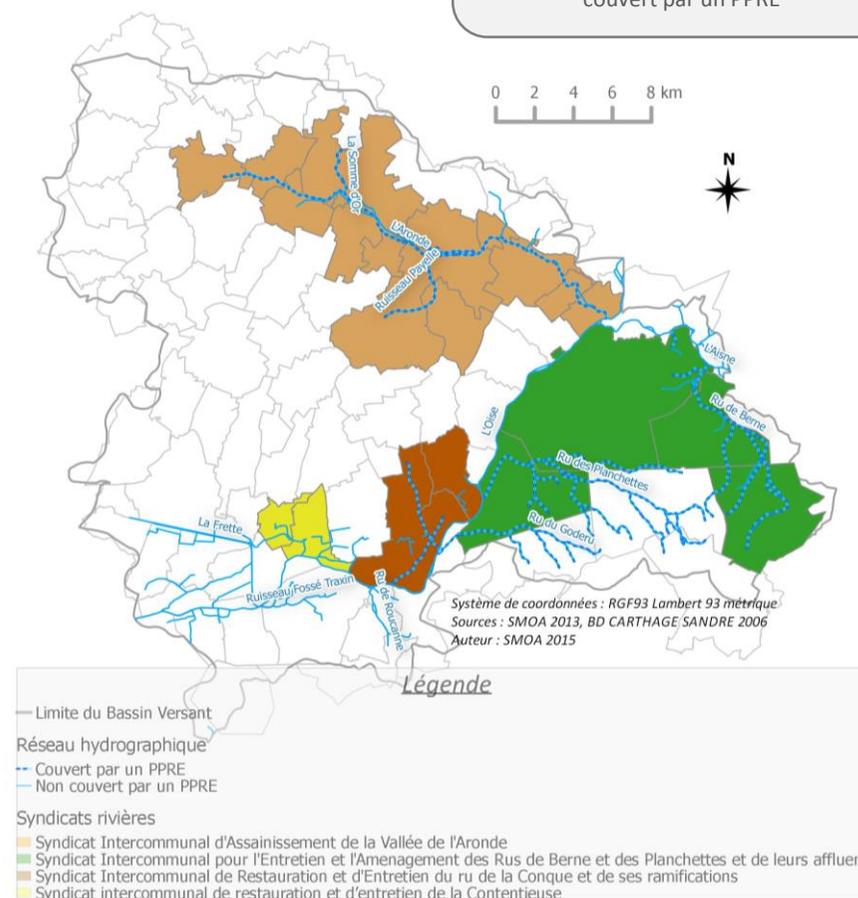
122,84 km de cours d'eau sur 298 km sont couverts par un syndicat de rivière. L'Oise est un cas particulier car elle constitue une voie navigable appartenant au domaine public fluvial. Sa gestion est donc sous compétence de l'établissement public Voies Navigables de France.

Trois syndicats se sont dotés d'un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) (un en 2012 et deux en 2013), ce qui correspond au total à 151,2 km de cours d'eau couverts par un PPRE.

Tableau 26 : Entretien et restauration des cours d'eau

Syndicat de rivière	Linéaire de cours d'eau (km)	
	Compétence du syndicat	PPRE
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)	40	40
Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement des Rus de Berne et des Planchettes et de leurs affluents (SIEARBPA)	64,64	99
Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Entretien du ru de la Conque et de ses ramifications (SIRECR)	12,2	12,2
Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Entretien de la Contentieuse (SIREC)	6	Pas de PPRE
Total	122,84	151,2

A ce jour,
 41 % du linéaire de cours d'eau est couvert par un syndicat
 51 % de linéaire de cours d'eau est couvert par un PPRE



Carte 23 : Entretien et restauration des cours d'eau

1.2.2 ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MILIEUX (suite)

⇒ Les zones humides

Contexte

Les zones humides sont des écosystèmes riches et complexes dont la réhabilitation et la préservation constituent un enjeu important de la qualité écologique des cours d'eau. Elles assurent des fonctions épuratrices en fixant les matières en suspension et en consommant nutriments et toxiques. Les zones humides jouent également un rôle essentiel dans la régulation naturelle des inondations, ce qui constitue également un enjeu de la gestion quantitative de l'eau développée en seconde partie du tableau de bord.

INDICATEUR de réponse

- Réalisation de l'inventaire des zones humides

Depuis 2010, un long travail d'inventaire des zones humides a été effectué sous maîtrise d'ouvrage du SMOA. Validé en 2013, il a permis d'augmenter nettement la connaissance des zones humides du territoire. Il est prévu une amélioration continue de l'inventaire des zones humides par l'organisation de prospections terrain, dans le cadre d'une convention partenariale avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

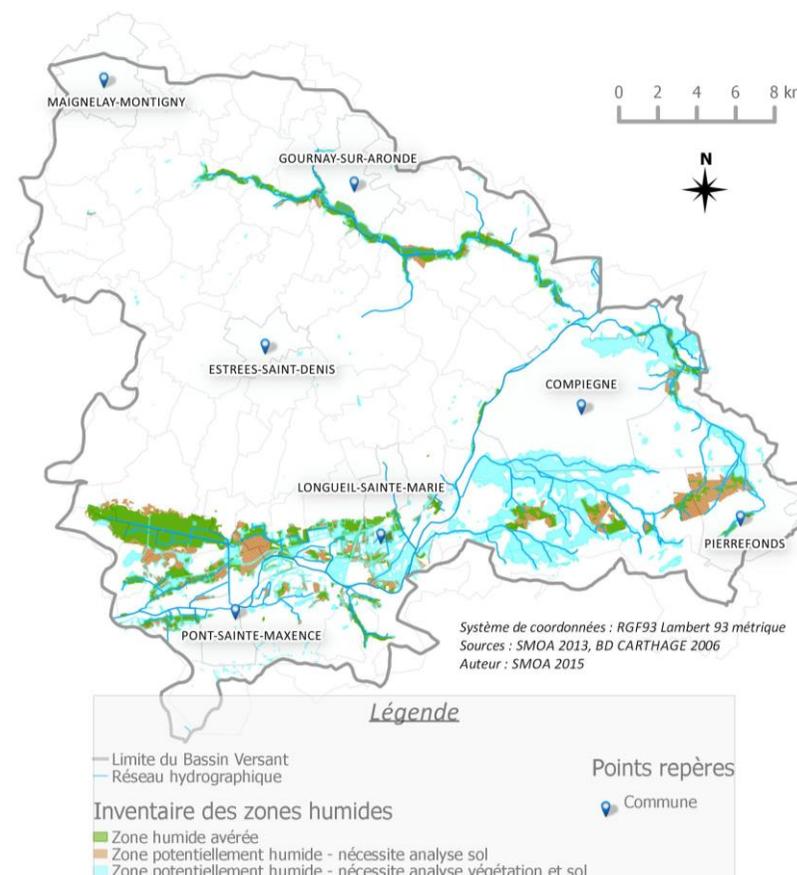
Tableau 27 : Etat des lieux 2014 des zones humides

Résultats de l'inventaire des zones humides	Surface (ha)
Zone humide avérée	2966
Zone potentiellement humide – nécessite analyse sol pour le confirmer	1973
Zone potentiellement humide – nécessite analyse végétation et sol pour le confirmer	4370

Les marais de Sacy constituent un site remarquable de 1000 ha de zones humides, intégré dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation, dont la gestion et la préservation sont assurées par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.



RIV-SUIVI, RIV-AQUA,
ETIAGE, INOND



Carte 24 : Inventaire des zones humides

1.2.2 ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MILIEUX (suite)

INDICATEURS de réponse

- Nombre d'obstacles à l'écoulement aménagés
- Linéaire de cours d'eau restauré
- Nombre et surfaces de frayères créées ou restaurées
- Surfaces de zones humides entretenues ou restaurées

Plusieurs études sont actuellement en cours, deux d'entre elles concernent la thématique de la continuité écologique (Moulin d'Avenel à Clairoix et Moulin Vivier Frère Robert à Vieux Moulin).

Tableau 28 : Etat d'avancement 2014 des études de restauration

ETUDE	Maître d'Ouvrage	2014
		Linéaire (m)/ Surface (m²) concerné
Programme d'entretien et de restauration : dossier Loi sur l'Eau et DIG	SIRECR	13 000 m
Restauration de l'Aronde à Clairoix : bras de contournement du moulin d'Avenel	SIAVA	60 m
Restauration de l'Aronde à Arsonval : mesures compensatoires Arc de Dierrey	GrT Gaz	400 m
Restauration du ru de Berne à Vieux-Moulin : arasement des vannages du moulin	SIEARBPA	49 m
Restauration d'une zone humide : maîtrise d'œuvre conception et réalisation	Sacy-le-Grand	5 000 m²

Depuis 2010, 25 564 mètres de cours d'eau ont fait l'objet de travaux d'entretien tandis que 2 329 mètres de cours d'eau ont été restaurés. Des zones humides font également l'objet de projets de valorisation par la mise en place de plan de gestion. Ces plans de gestion servent à évaluer les potentialités écologiques des zones humides afin de proposer une gestion adaptée (création de mares, entretien de la végétation, restauration écologique, sentier pédagogique, etc.). Ces études doivent donc être suivies de travaux. Les communes de Gournay-sur-Aronde, Wacquemoulin et Monchy-Humières ainsi que l'ONF pour la forêt domaniale de Compiègne, se sont engagés dans la mise en place d'un plan de gestion. Depuis 2010, l'ONF a déjà restauré 41 mares intra-forestières de la forêt domaniale de Compiègne et quatre frayères, représentant au total 5 691 m². 15 150 m² de zones humides ont été restaurées et 3 500 m² sont concernées par des travaux d'entretien.

Dans le cadre des contrats Natura 2000, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy assure également le montage et le suivi des travaux de zones humides. Depuis 2009, 271 ha de zones humides ont été entretenus ou restaurés.

Tableau 29 : Etat d'avancement 2014 des travaux d'entretien et de restauration

TRAVAUX	Maître d'Ouvrage	2010-2013	2014
		Linéaire (m)/ Surface (m²) concerné	
ARONDE	Entretien entre Coudun et Monchy-Humières : 2 ^{ème} tranche	SIAVA	6 700 m
	Restauration à Coudun : pose de déflecteurs	AAPMA de Coudun	1 500 m
	Restauration à Coudun : aménagement des berges et pose de déflecteurs	SIAVA	45 m
	Restauration à Clairoix : aménagement des berges et pose de déflecteurs	SIAVA	64 m
	Restauration à Wacquemoulin : aménagement du ru St Christophe	Wacquemoulin	200 m
CONQUE	Restauration et entretien : limite ZAC Port fluvial Paris-Oise	Syndicat Mixte Port Fluvial Paris-Oise	320 m / 320 m
PLANCHETTES, BERNE	Entretien des rus forestiers	SIEARBPA & ONF	9 244 m / 9 300 m
	Restauration des rus forestiers	ONF	100 m / 100 m
	Restauration de frayères : Canton Carnois - ru des Planchettes		3 766 m²
	Restauration de frayères : Canton Ortille - ru de Berne		1 625 m²
	Restauration de frayères : Canton Carnois - ru des Planchettes		300 m²
ZONES HUMIDES	Ancienne astasciculture	Gournay-sur-Aronde	1 000 m²
	Zone écologique et frayères : limite ZAC Port fluvial Paris-Oise	Syndicat Mixte Port Fluvial Paris-Oise	2 500 m² / 2 500 m²
	Restauration de mares intra-forestières	ONF	32 mares / 9 mares
	Ancienne cressonnière	Wacquemoulin	12 650 m²

Entretien
Restauration

Tableau 30 : Contrats Natura 2000 pour la restauration et la préservation des fonctionnalités des marais de Sacy suivis par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy

Propriétaires porteurs de contrats	Surface aménagée (ha)					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Propriétaires privés	7,96	1,6	7,52	10,01	3,42	0,89
Conseil Général de l'Oise		33,84	47,04	40,64	40,85	36,36
Commune de Monceaux	2,05	5,05	8,15	8,15		
Commune de Sacy-le-Grand		1,22	0,74	1,56	2,1	4,29
Commune de Les Ageux				1,67		1,35
Surface totale aménagée	10,01	46,71	63,45	62,03	46,37	42,89

Sources des données

Données issues de l'ONF, du SMOA et du Syndicat Mixte des Marais

1.2.2 ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MILIEUX (suite)

Résumé

18% des masses d'eaux superficielles sont en bon état biologique tandis que 83% des stations RCS présentent un bon état biologique. Des dégradations de la qualité biologique des cours d'eau sont à noter sur le territoire, elles semblent être concentrées sur les masses d'eau « petits cours d'eau ». Ces perturbations peuvent être dues à plusieurs facteurs : des faibles débits en période d'étiage, une mauvaise qualité physico-chimique, la présence d'obstacles à l'écoulement, des défauts d'entretien, une dénaturation du lit et des berges causé par les curages intensifs... D'un point de vue des pressions qui s'exercent sur les cours d'eau, 446 obstacles ont été recensés dans le cadre des PPRE. Parmi eux, 132 sont jugés infranchissables pour la faune piscicole (soit 30% des ouvrages).

La bonne connaissance des milieux est importante pour pouvoir préserver leurs fonctionnalités écologiques et hydrauliques. Quatre syndicats rivières existent sur le périmètre du SAGE, et trois d'entre eux se sont dotés d'un PPRE, ce qui équivaut à environ 150km (41% de linéaire de cours d'eau couvert par un syndicat rivière, et 51% couvert par un PPRE). Concernant les zones humides, un inventaire détaillé a été réalisé en 2011.

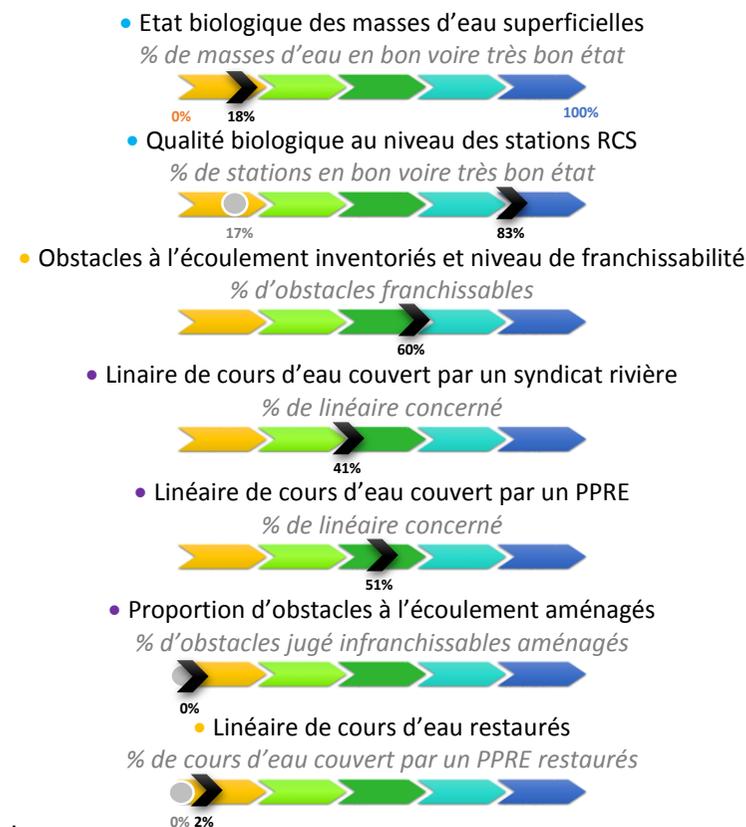
Quelques chiffres clés concernant l'aménagement et la restauration des milieux, depuis 2010 :

- 2329 m de cours d'eau restaurés, 25 564 m entretenus
- 15 150 m² de zones humides restaurées et 3 500 m² entretenues
- 41 mares intra-forestières et 4 frayères restaurées

Préconisations du SAGE Oise-Aronde

Optimiser la gestion des étiages est une action fondamentale afin d'atteindre le bon état écologique au titre de la DCE. C'est pourquoi, le sous-objectif **ETIAGE.4** traite de la préservation des zones humides et de la valorisation de leur soutien d'étiage. Dans une démarche efficace de préservation et de restauration leurs fonctionnalités, il est important d'en améliorer la connaissance, le SAGE préconise donc un inventaire complet et détaillé des zones humides.

Il préconise également une action durable et cohérente d'entretien des cours d'eau pour atteindre un bon fonctionnement hydromorphologique (**RIV.AQUA1**). Dans ce contexte, les mesures de gestion des cours d'eau et d'optimisation des ouvrages hydrauliques doivent permettre de réduire leur impact sur les inondations (**INOND.5**). Les zones humides sont ensuite concernées par le sous objectif **RIV.AQUA2** du SAGE, rappelant l'enjeu important de réhabilitation de préservation de ces milieux.



Légende

● 2009

▶ 2014 (excepté Etat/qualité biologique : 2013)

A circular photograph showing a flooded area. In the foreground, a paved path runs along a grassy bank. The water is high, reflecting the trees and sky. Bare trees are visible in the background, and a wooden fence is partially submerged in the water.

2. Gestion quantitative

Crue Aisne > Janvier 2011

2.1.1 QUANTITE DES EAUX SOUTERRAINES



AEP, ETIAGE

Contexte

Selon la DCE, l'état quantitatif d'une masse d'eau souterraine intervient, avec l'état chimique, dans l'évaluation de son état global. L'état quantitatif est bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible. Le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines doit donc assurer un niveau de nappe permettant l'atteinte des objectifs environnementaux des eaux superficielles associées.

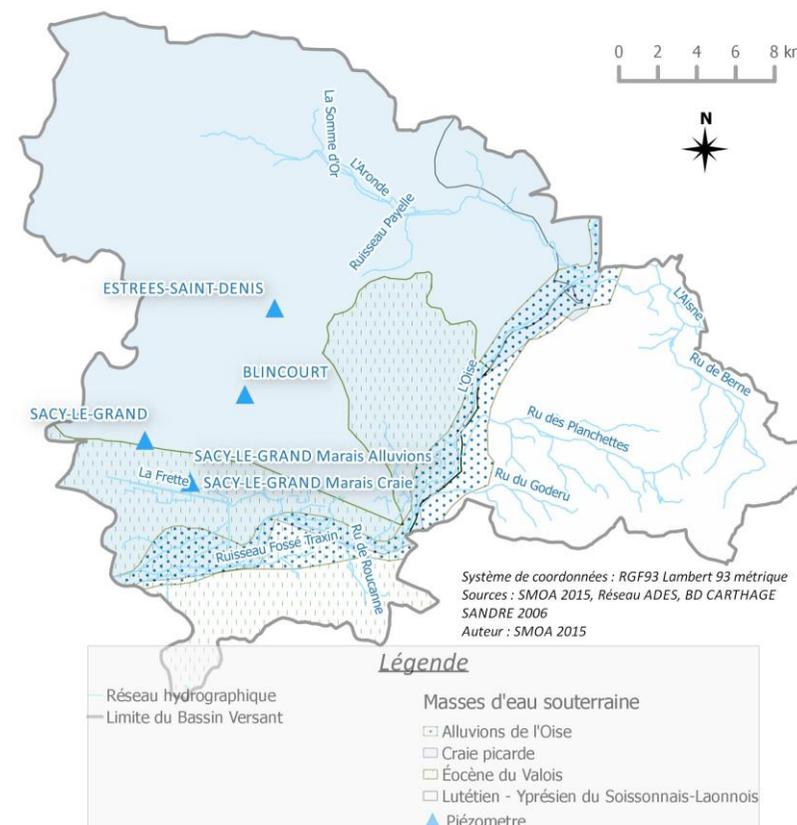
INDICATEUR d'état

- Niveaux d'eau de la nappe de la Craie au niveau des cinq piézomètres du bassin

Le suivi est effectué au niveau des piézomètres de Sacy-le-Grand, Blincourt et Estrées-Saint-Denis. De manière générale, la nappe de la Craie a connu une période de hautes eaux en 2001. Une période sèche en 2006 a donné lieu à un arrêté préfectoral de sécheresse dans le bassin de l'Aronde. Les niveaux d'eau suivent un cycle annuel et interannuel suivant les périodes de pluie.

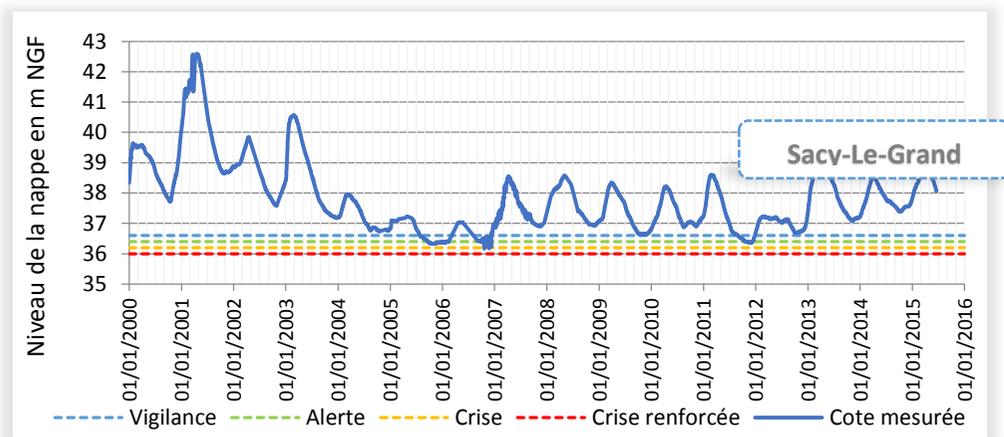
Une étude de modélisation de la nappe de la Craie (voir les résultats de l'étude dans la partie 2.1.3) a permis de définir une cote piézométrique d'alerte correspondant à un début de tension quantitative de la nappe de la Craie. Les niveaux d'eau s'approchent régulièrement de la cote d'alerte durant les périodes d'étiage.

Cette cote d'alerte n'a pas de valeur réglementaire car l'étude n'a pas permis de trouver une relation directe entre le fonctionnement de la nappe de la Craie et les marais de Sacy. Afin de mieux comprendre cette relation, deux piézomètres ont été installés au sein des marais de Sacy en 2011.

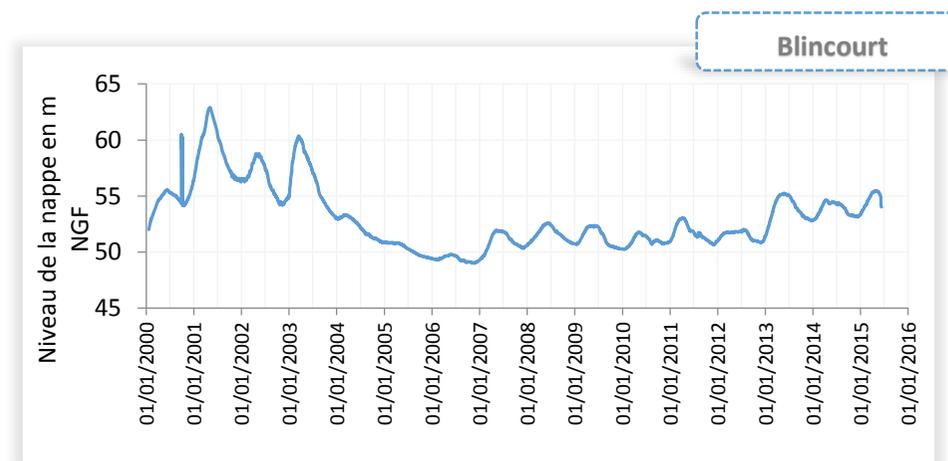


Carte 25 : Localisation des piézomètres

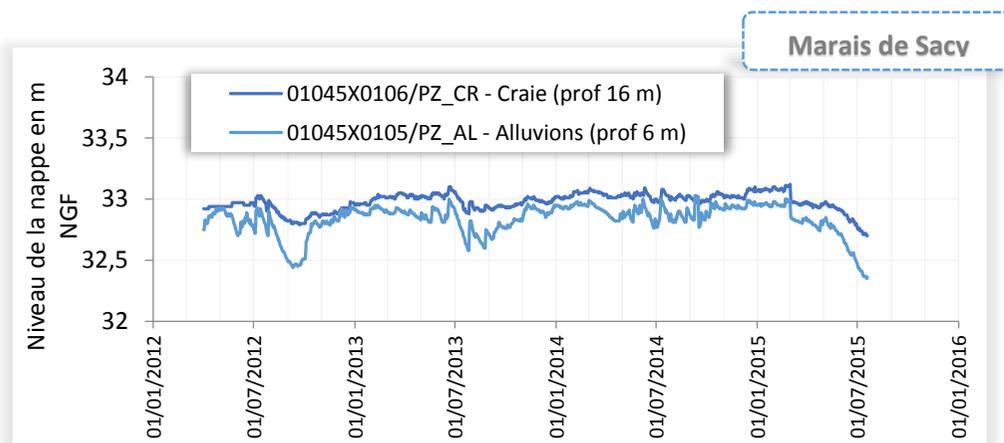
2.1.1 QUANTITE DES EAUX SOUTERRAINES (suite)



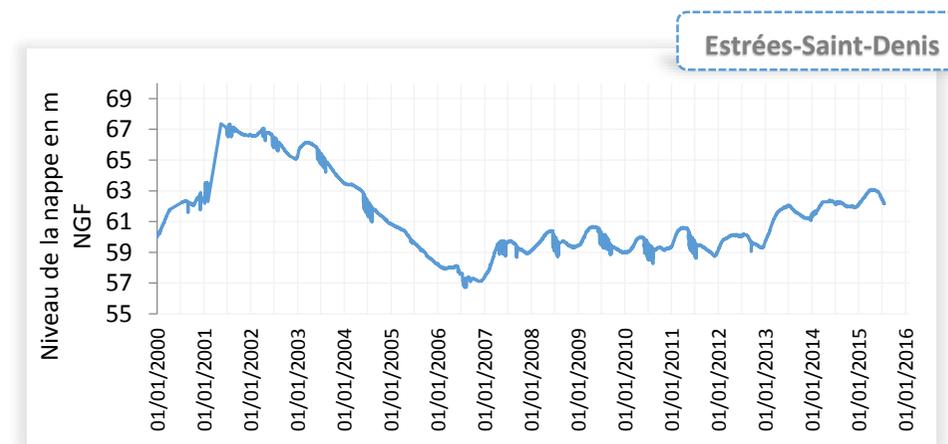
Graphique 14 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie à Sacy-le-Grand entre 2000 et 2015



Graphique 16 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie à la station de Blincourt entre 2000 et 2015



Graphique 15 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie dans les marais de Sacy entre 2012 et 2015



Graphique 17 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie à la station d'Estrées Saint Denis entre 2000 et 2015

Sources des données

Données issues du SMOA, réseau ADES

2.1.2 QUANTITE DES EAUX SUPERFICIELLES



AEP, ETIAGE

Contexte

La situation quantitative des cours d'eau influence leur qualité physico-chimique et, par extension, leur qualité biologique. Ainsi, bien que l'état quantitatif ne soit pas directement évalué par la DCE pour les masses d'eau superficielles, il constitue un facteur important de leur état écologique.

L'Aronde est une rivière alimentée par la nappe de la Craie, son débit est donc directement soutenu par la nappe. En période d'étiage, le niveau bas de la nappe de la Craie dû à la sécheresse et aggravé par les prélèvements d'eau, impacte fortement le débit de l'Aronde. Ces épisodes de tension quantitative ont des effets néfastes pour la biodiversité aquatique.

INDICATEUR d'état

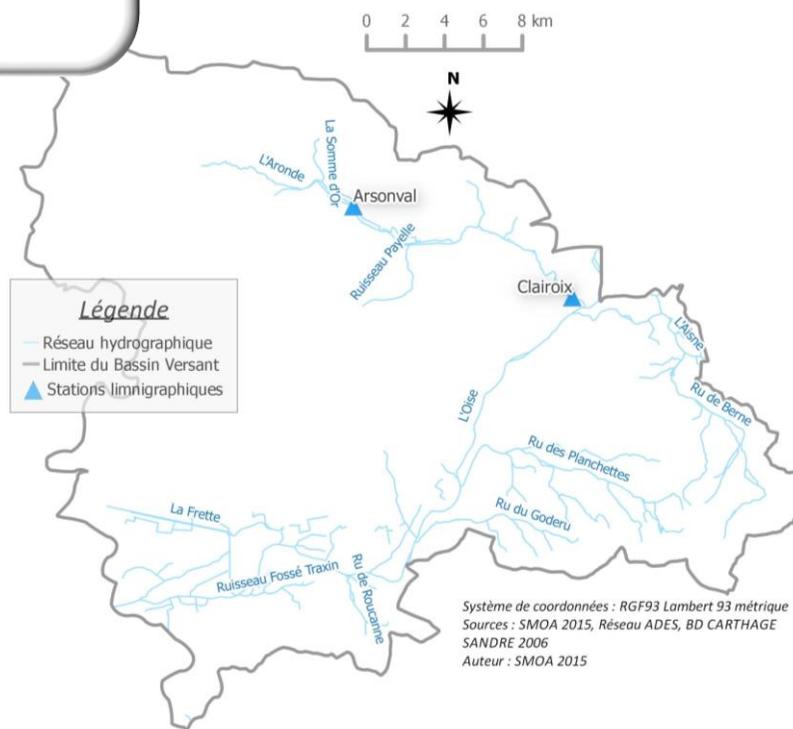
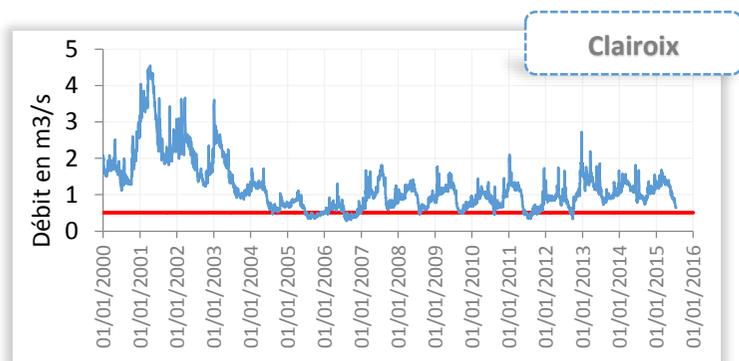
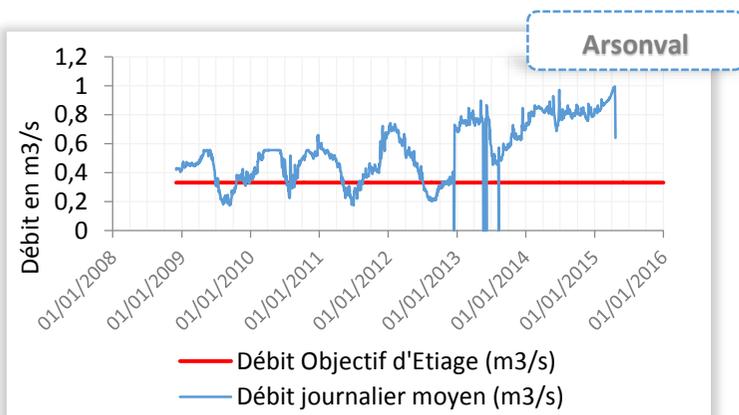
- Débit journalier moyen de l'Aronde au niveau des stations limnigraphiques

Le débit de l'Aronde est mesuré par deux stations limnigraphiques au niveau des communes de Clairoux et de Gournay-sur-Aronde où la station d'Arsonval a été installée en 2008.

Une étude de modélisation de la nappe de la Craie a défini un Débit Objectif d'Etiage (DOE) qui garantit un bon fonctionnement hydraulique et écologique de l'Aronde (voir l'explication sur la mise en place du DOE dans la partie 2.1.3). Le débit journalier moyen dépasse largement le DOE entre 2001 et 2003 puis l'Aronde connaît régulièrement des

étiages marqués entre 2004 et 2012. En 2013 et 2014, une bonne recharge de la nappe de la Craie a permis de soutenir le débit pendant la période d'étiage.

Par ailleurs, le piézomètre au niveau de la station d'Arsonval, suivi par la DREAL Picardie, a rencontré quelques problèmes de fonctionnement, d'où la présence d'erreurs dans le graphique.



Carte 26 : Localisation des stations limnigraphiques

2.1.3 PRELEVEMENTS DE LA RESSOURCE EN EAU



AEP, ETIAGE

Contexte

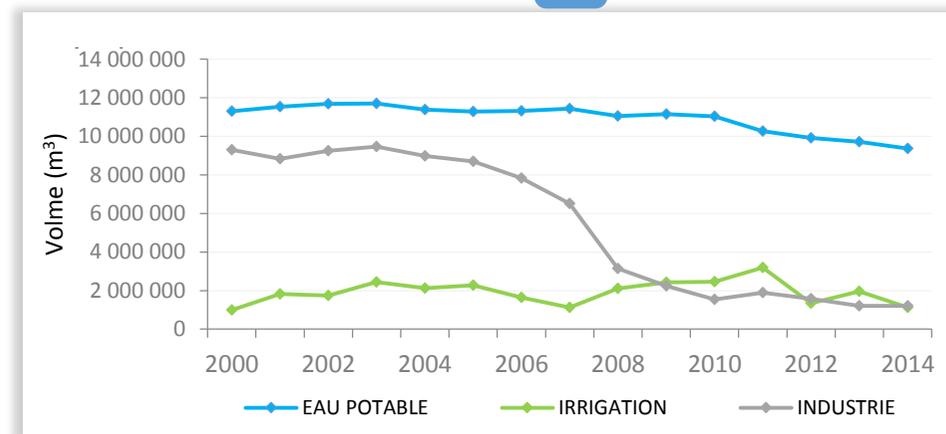
Le bassin de l'Aronde étant en insuffisance quantitative chronique, il a été inscrit en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral du 04 novembre 2009. Selon l'article L211-1 du code de l'environnement, ce classement en ZRE vise à faciliter la conciliation des usages tout en imposant une baisse des seuils de déclaration et d'autorisation des prélèvements d'eau.

INDICATEUR de pression

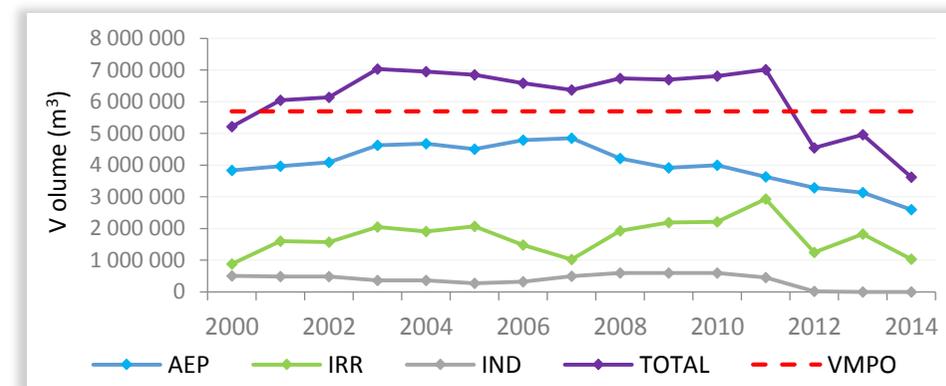
- Volumes prélevés pour les trois usages : alimentation en eau potable, irrigation et industrie

Les prélèvements d'eau destinés à l'alimentation en eau potable (usage domestique) sont les plus élevés par rapport aux autres usages. A l'échelle du SAGE, les prélèvements industriels ont fortement diminué à partir de 2005 jusqu'à devenir en 2009 le poste le moins consommateur d'eau. En 2014, les prélèvements pour l'eau potable, l'irrigation et l'industrie correspondent respectivement à 9 363 232 m³, 1 127 081 m³ et 1 205 923 m³. Le volume total prélevé est de 11 696 956 m³.

Les prélèvements pour l'irrigation agricole sont quasiment tous effectués sur le bassin de l'Aronde qui regroupe la majorité de l'activité agricole du territoire. En 2014, le volume d'eau correspondant est de 1 029 547 m³. Il a diminué d'environ 800 000 m³ par rapport à l'année 2013. Sur ce même bassin, nous pouvons observer une tendance à la baisse depuis 2007 concernant les prélèvements pour l'eau potable. De 2007 à 2014, le volume a presque diminué de moitié (4 855 615 m³ en 2007 contre 2 591 881 m³ en 2014). Le volume total prélevé pour les trois usages a fortement diminué de 2011 à 2012. Depuis cette date, le volume total prélevé est inférieur au VMPO⁴.



Graphique 19 : Périimètre du SAGE : Evolution des volumes prélevés par usage entre 2000 et 2014



Graphique 20 : Bassin de l'Aronde : Evolution des volumes prélevés par usage entre 2000 et 2014

Sources des données

Données issues de l'AESN, de la DDT de l'Oise, des sociétés fermières et syndicats de production d'eau et du SMOA.

⁴ VMPO : Volume Maximum Prélevable Objectif (se référer au glossaire)

2.1.3 PRELEVEMENTS DE LA RESSOURCE EN EAU (suite)

INDICATEURS de réponse

- Renforcement du suivi des niveaux de la nappe de la Craie et des débits de l'Aronde
- Réalisation et exploitation du modèle de la nappe de la Craie

2008

Le suivi des débits de l'Aronde a été renforcé par l'installation d'une station limnigraphique (Arsonval).

2011

Une étude du fonctionnement de la nappe de la Craie a été réalisée afin d'améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau. Cette étude a permis de construire un modèle hydrogéologique de la nappe de la Craie (« modèle Oise-Aronde »).

2012

Le suivi des niveaux de la nappe de la Craie et des débits de l'Aronde a été renforcé par l'installation de deux piézomètres dans les marais de Sacy. Le Syndicat Mixte des Marais a également étudié le fonctionnement associé entre les marais de Sacy et la nappe de la Craie.

2013

Le bassin de l'Aronde étant inscrit en ZRE, il a été défini un Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO) de 5 700 000 m³ à respecter à partir de 2021. Le VMPO garantit le bon fonctionnement des milieux aquatiques 8 années sur 10 en assurant un débit dans l'Aronde supérieur ou égal au seuil d'alerte de sécheresse fixé à 510 l/s correspondant au Débit Objectif d'Etiage. Le VMPO fait l'objet d'un partage des ressources entre l'alimentation en eau potable (usage domestique), l'irrigation agricole et l'industrie. Un effort progressif d'économie doit être fourni par tous les usagers en respectant des échéances 2014, 2017 et 2021. L'échéance 2021 constitue l'objectif d'atteinte du bon état global de l'Aronde exigé par la DCE. Il est à noter qu'en cas de pénurie, les usages prioritaires concernent l'alimentation en eau potable, afin d'assurer la santé et la sécurité civile (articles L.211-3, R.211-66 à R.211-70 du code de l'environnement).

2015

Un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) est en cours de création. Il regroupera l'ensemble des irrigants du bassin de l'Aronde, et aura comme responsabilité de répartir les volumes d'eau entre les irrigants en respectant le volume global alloué à l'irrigation agricole.

Tableau 31 : Partage de la ressource en eau dans le bassin de l'Aronde
Approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 04/10/2013

Usage	Répartition (%)	A partir de 2014 (m ³)	A partir de 2017 (m ³)	A partir de 2021 (m ³)
<i>Alimentation en eau potable</i>	58,82	4 000 000	3 676 470	3 352 941
<i>Irrigation agricole</i>	39,71	2 700 000	2 481 618	2 263 235
<i>Industrie</i>	1,47	100 000	91 912	83 824
<i>Total</i>	100,00	6 800 000	6 250 000	5 700 000



Une étude a également été lancée en 2013 sur la recherche de ressources alternatives aux prélèvements en nappe de la Craie dans le bassin de l'Aronde pour l'irrigation et l'eau potable. Dans le cadre de cette étude, le bureau d'études SAFEGE a proposé un scénario d'actions permettant de concilier les usages agricoles et le respect du VMPO. Les solutions techniques retenues par le comité de pilotage répondent aux objectifs du SAGE Oise-Aronde, notamment la maîtrise des étiages à travers un pompage en vallée d'Oise puis un transfert d'eau vers le bassin de l'Aronde à hauteur de 1 million de m³. Au niveau des perspectives, la mise en œuvre du projet nécessite des études spécifiques afin de vérifier la faisabilité technique du projet et plus particulièrement la confirmation du potentiel de la ressource en eau en vallée d'Oise. Pour rappel, les objectifs initiaux de l'étude portée par le SMOA se limitaient à proposer et chiffrer des solutions alternatives aux pompages dans le bassin de l'Aronde.

2.1.3 PRELEVEMENTS DE LA RESSOURCE EN EAU (suite)

⇒ Exploitation du modèle Oise-Aronde

RETOUR SUR L'ANNÉE 2014

Les mois de mai, juin et juillet 2014 ont été très pluvieux tandis que le mois d'août s'est situé en dessous de la moyenne 2005 – 2014. L'évapotranspiration (ETP) de mai, juin à septembre 2014 était inférieur à la moyenne 2005 – 2014.

Les prélèvements sur le bassin de l'Aronde en 2014 s'élèvent à 3 621 428 m³. Les prélèvements d'eau potable s'élèvent à 2 591 881 m³ et les prélèvements agricoles à 1 029 547 m³. Pour l'eau potable, la diminution des consommations se confirme par rapport à 2013 liée à une nouvelle baisse sur les captages de Baugy alimentant en partie l'Agglomération de la Région de Compiègne. Les prélèvements agricoles ont été limités en raison des pluies printanières et estivales.

Le modèle a montré que la situation n'était pas alarmante en 2014 et le seuil de vigilance n'a pas été atteint pour l'été 2014 par les calculs.

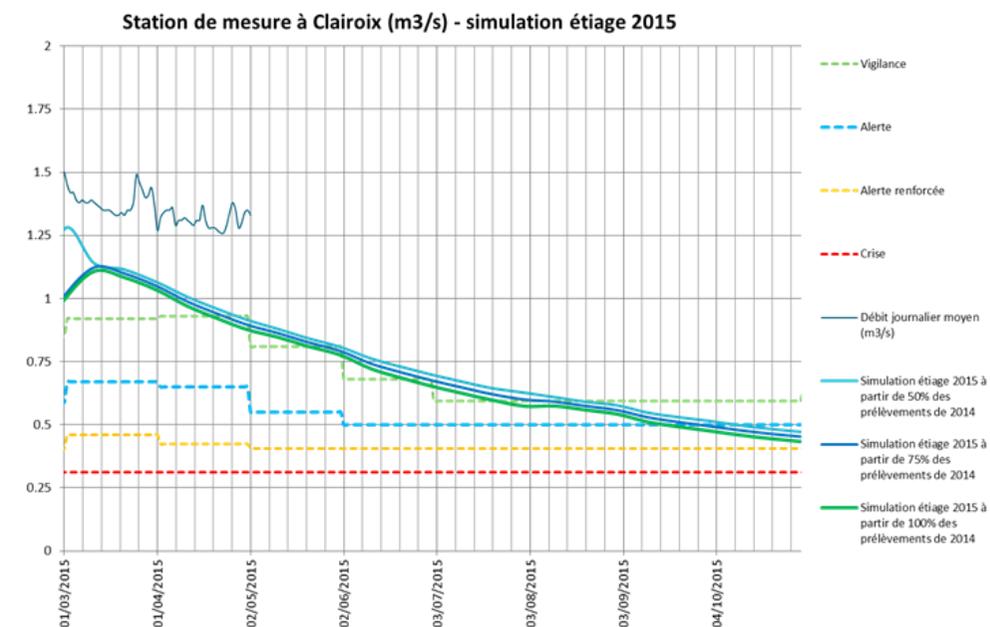
SIMULATION ÉTIAGE 2015

Pour rappel, le modèle tient compte de la recharge hivernale de la nappe. Il permet donc pour l'année de prévision en cours de représenter les phénomènes de soutien de la rivière par la vidange de la nappe. Cependant, le modèle de prévision ne permet pas de représenter les phénomènes d'alimentation de la rivière par des ruissellements sur la période de prévision.

La simulation de l'été 2015 est réalisée comme pour les années précédentes à partir des volumes prélevés en 2010. Dans le cadre de conditions équivalentes à l'année 2010, le seuil d'alerte de sécheresse risque d'être franchi dans le courant de l'été 2015 malgré le respect du VMPO (5 700 000 m³).

D'après l'analyse des volumes totaux prélevés sur le bassin de l'Aronde depuis l'année 2010, nous constatons une baisse globale des prélèvements, induit notamment par une réduction des prélèvements AEP des captages de Baugy. Par ailleurs, la situation hydrologique de l'Aronde au 1^{er} avril 2015 est sensiblement équivalente à la situation du

1^{er} avril 2014, les prévisions ont donc été réalisées en appliquant les volumes prélevés en 2014 à l'année de prévision en cours. Dans le cadre de conditions de prélèvements équivalentes à l'année 2014, le seuil d'alerte de sécheresse risque d'être franchi dans le courant du mois de septembre 2015. *A priori*, la situation de 2015 ne nécessite pas de mettre en place des restrictions volumétriques préventives.



Graphique 21 : Résultats 2015 de l'exploitation du modèle Oise-Aronde

2.1.3 PRELEVEMENTS DE LA RESSOURCE EN EAU (suite)

Résumé

Les étiages provoqués par un déficit pluviométrique sont aggravés par des facteurs anthropiques. Trois principaux usages des eaux souterraines ont été recensés : les prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable, pour l'agriculture (l'irrigation), et pour l'industrie. La grande majorité de ces prélèvements est effectué dans la nappe de la Craie.

En 2014, les prélèvements pour l'eau potable, l'irrigation et l'industrie réalisés à l'échelle du SAGE correspondent respectivement à 9 363 232 m³, 1 127 081 m³ et 1 205 923 m³. Le volume total prélevé est de 11 696 956 m³.

Dans ce contexte de tension quantitative, un suivi est réalisé au niveau de 5 piézomètres et de 2 stations limnigraphiques. L'exploitation du modèle hydrogéologique de la nappe de la Craie permet de simuler la situation hydrologique pour la période estivale.

Préconisations du SAGE Oise-Arde

Les étiages doivent être gérés à l'échelle du bassin, notamment par la mise en place d'outil performants de suivi et de gestion des étiages (ETIAGE.1). Dans ce cadre, le SAGE préconise le renforcement du suivi des niveaux de la nappe de la Craie et des débits des rivières dans le but de mieux concilier les usages avec la disponibilité de la ressource en eau. Une gestion plus rationnelle de la ressource en eau souterraine en terme quantitatif passe nécessairement par une réflexion globale sur la répartition des prélèvements (AEP.2). Il est important d'impulser une nouvelle dynamique de la gestion de l'eau au niveau individuel et collectif (ETIAGE.3).

- Volume prélevé pour l'alimentation en eau potable à l'échelle du SAGE
% de baisse par rapport aux volumes prélevés en 2010*



- Volume prélevé pour l'irrigation à l'échelle du SAGE
% de baisse par rapport aux volumes prélevés en 2010



- Volume prélevé pour l'industrie à l'échelle du SAGE
% de baisse par rapport aux volumes prélevés en 2010



Légende

- 2009
- 2014

* Référentiel 2010 :

AEP : 11 038 728 m³
Irrigation : 2 460 930 m³
Industrie : 1 540 997 m³

2.2.1 GESTION DES INONDATIONS



INOND

Contexte

La vallée de l'Oise présente un risque important d'inondation du point de vue des dégâts occasionnés. La vallée a été sérieusement touchée par les crues de décembre 1993 et de janvier 1995.

La vallée de l'Aronde connaît également des problèmes d'inondation qui sont principalement dus à l'encombrement des lits de l'Aronde et de ses affluents. Ces problèmes d'inondation peuvent être aggravés par des phénomènes de ruissellement.

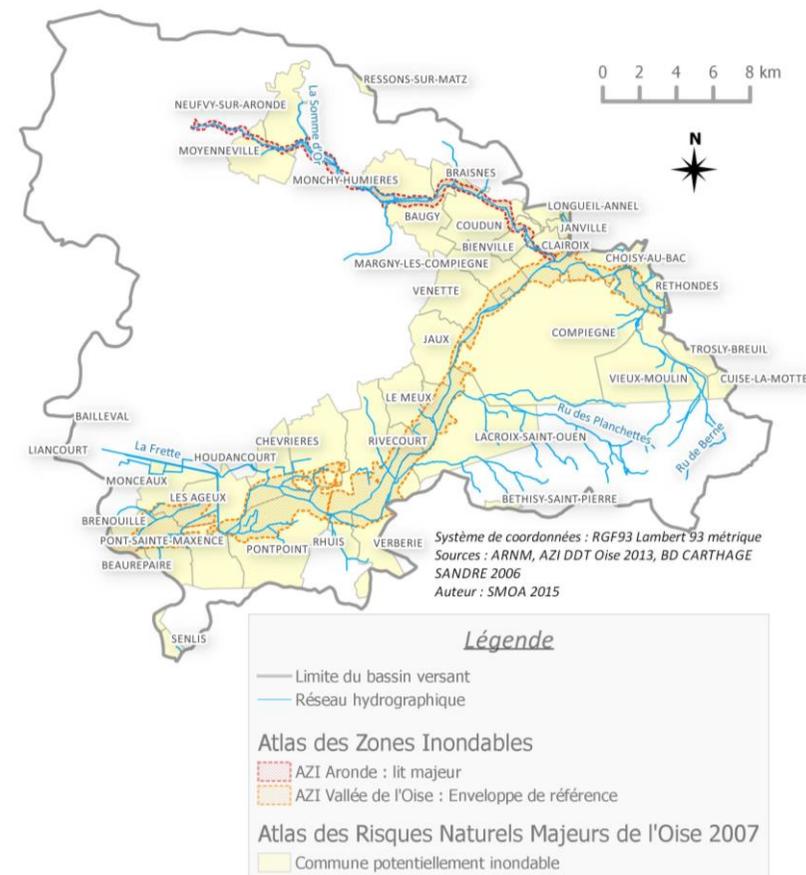
INDICATEUR d'état

- Atlas des Zones Inondables (AZI)

L'Atlas des Zones Inondables permet de recenser l'ensemble des zones potentiellement inondables. Réalisé à titre informatif, il n'a aucune portée réglementaire.

- ✦ **L'AZI des vallées de l'Oise et de l'Aisne** a été réalisé en 1997. La zone inondable de référence correspond au niveau le plus élevé de la crue de 1993-1994, en amont de Pont-Sainte-Maxence, additionné de 30 cm.
- ✦ **L'AZI de l'Aronde**, commandité par la DDT de l'Oise, a été réalisé en 2014 par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Pour mener à bien cette étude, une méthode basée sur l'étude du comportement hydrogéomorphologique de la vallée a été exploitée. Cette approche a permis d'obtenir une cartographie homogène et cohérente des zones inondables de l'Aronde sur l'ensemble de son bassin versant. Le lit majeur de l'Aronde représente la surface totale pouvant être affectée par des inondations, y compris de grande ampleur. Il inclut le lit moyen et s'étend plus largement à l'ensemble des vallées de l'Aronde et de ses affluents susceptibles de recueillir les eaux en excès. Il correspond donc à l'enveloppe maximale inondable.

- ✦ **Un Atlas des Risques Naturels Majeurs (ARNM) de l'Oise** a été réalisé en 2007 afin d'améliorer la connaissance des risques naturels dans le département. En se basant sur les événements passés, l'ARNM indique notamment les communes concernées par des problèmes d'inondation par débordement des cours d'eau.



Carte 27 : Le risque d'inondation à l'échelle du SAGE Oise-Aronde

2.2.1 GESTION DES INONDATIONS (suite)

INDICATEUR de réponse

- Nombre de communes affectées par des problèmes d'inondation disposant d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Une action de protection contre les inondations est indispensable pour assurer la sécurité des personnes et empêcher des dégâts matériels et économiques. La loi Barnier de 1995 a mis en place le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Le PPRI permet de recenser les zones présentant un risque d'inondation afin d'y préconiser des mesures pour limiter la vulnérabilité du bâti et des personnes. Ils définissent un zonage réglementaire de mesures de protection en fonction de la vulnérabilité au risque d'inondation. Il s'agit d'un document réglementaire opposable aux tiers qui peut concerner une ou plusieurs communes.

Tableau 32 : PPRI mis en place au niveau des communes présentant un risque d'inondation

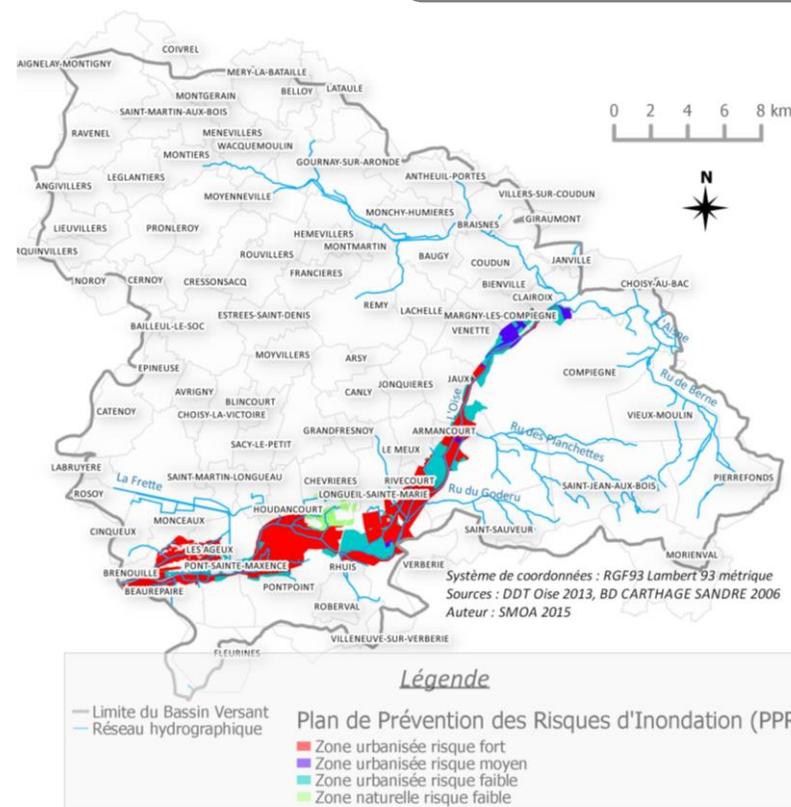
Historique	PPRI	Communes concernées dans le périmètre du SAGE
14/12/2000 : PPRI approuvé 29/01/2014 : Modification n°1 approuvé 04/12/2014 : <i>En cours de révision</i> 05/03/2007 : PPRI approuvé	Brenouille-Boran-sur-Oise	Beaurepaire, Brenouille, Les Ageux, Monceaux
29/11/1996 : PPRI approuvé 29/01/2014 : Modification n°1 approuvé 04/12/2014 : <i>En cours de révision</i>	Compiègne-Pont-Sainte-Maxence	Chevrières Armancourt, Bazicourt, Compiègne, Houdancourt, Jaux, Lacroix-Saint-Ouen, Le Meux, Margny-lès-Compiègne, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuiss, Rivécourt, Venette, Verberie
14/12/2001 : PPRI approuvé 29/01/2014 : Modification n°1 approuvé	Longueil-Sainte-Marie	Longueil-Sainte-Marie
28/12/2011 : <i>En cours de révision</i>	Oise-Aisne amont Compiègne	Janville, Clairoux, Choisy-au-Bac, Compiègne



INOND

En 2014,

24 communes sont concernées par un PPRI
3 PPRI sont en cours de révision



Carte 28 : Prévention des risques d'inondation à l'échelle du SAGE Oise-Aronde

Sources des données

Les données de l'AZI, des PPRI et de l'ARNM sont issues de la DDT de l'Oise.

2.2.2 GESTION DES PHENOMENES DE RUISSellement



INOND

Contexte

Les phénomènes de ruissellement s'observent :

- ✦ **Au niveau des parcelles agricoles**, les transferts d'eau par ruissellement sont favorisés par des pratiques agricoles qui influencent directement les caractéristiques hydrodynamiques du terrain. Cela inclut par exemple l'absence de cultures intermédiaires, les surfaces nues étant particulièrement sensibles au ruissellement et à l'érosion lors d'épisodes pluvieux. Les eaux de ruissellement agricole peuvent entraîner des molécules d'intrants (nitrates, phytosanitaires, phosphates), à l'origine d'une partie de la pollution diffuse de la ressource en eau. Ces ruissellements peuvent aussi engendrer des coulées de boues lors de pluies intenses sur des sols sensibles à l'érosion et en pente. Les coulées de boues causent, d'une part des dégâts matériels au niveau des habitations et des routes et, d'autre part, des apports de terre dans les cours d'eau, les chargeant ainsi en matières en suspension.
- ✦ **Au niveau des zones urbanisées**, l'imperméabilisation des sols aggrave le phénomène de ruissellement des eaux pluviales urbaines qui se chargent également en substances polluantes (hydrocarbures, métaux lourds, etc.), causant une dégradation des milieux aquatiques récepteurs.

INDICATEURS de réponse

- Nombre de communes ayant réalisé une étude hydraulique pour la maîtrise des eaux pluviales (d'origine agricole et urbaine)
- Nombre de communes ayant réalisé un zonage pluvial

L'étude hydraulique liée aux ruissellements a pour objectif de connaître et d'analyser le fonctionnement hydrologique et hydraulique du territoire. Elle doit permettre l'amélioration de la gestion des eaux pluviales communales, la prise en compte des écoulements d'eau pluviale et la proposition d'un programme d'actions.

Le zonage pluvial est une démarche approfondie de la maîtrise des eaux pluviales, pouvant être mis en place suite à une étude de ruissellement. Il définit des orientations et des règles garantissant une bonne maîtrise des ruissellements en intégrant des techniques de gestion par secteur (ex : puits d'infiltration, stockage, tranchée drainante, traitement, etc.) et en délimitant les zones où l'imperméabilisation des sols doit être limitée.

INDICATEUR d'état

- Aléa de coulées de boue

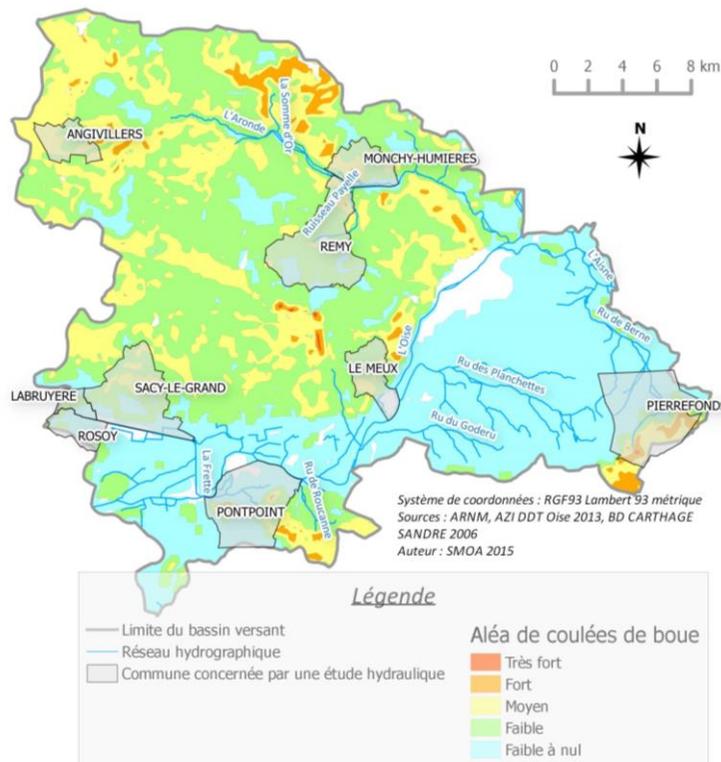
L'Atlas des Risques Naturels Majeurs (ARNM) de l'Oise permet de connaître l'aléa de coulées de boue, en fonction des dommages causés lors de phénomènes passés. Cet aléa est moyen à très fort principalement dans les secteurs à dominante agricole du bassin.

2.2.2 GESTION DES PHENOMENES DE RUISELLEMENT (suite)

Tableau 33 : Etude de ruissellement réalisée par les communes

Etat d'avancement des études de ruissellement	Nombre de communes
Achévé	3
En cours	2

3 communes ont réalisé une étude de ruissellement, destinée à mieux maîtriser les eaux pluviales d'origine agricole et urbaine (*Monchy-Humières, Rémy et Sacy-le-Grand*) et 2 communes ont engagé la démarche (*Pierrefonds et Angivillers*). Les travaux reposent sur un programme d'action opérationnel hiérarchisé et chiffré.



Carte 29 : Gestion des phénomènes de ruissellement

Tableau 34 : Zonage pluvial réalisé par les communes

Etat d'avancement des zonages pluviaux	Nombre de communes
Achévé	0
En cours	4

3 études (*celle de Rosoy et Labruyère, de Pontpoint et Le Meux*), actuellement en cours, ont pour objectif d'aboutir à la création d'un zonage réglementaire à l'échelle communale, complétée de prescriptions techniques et de propositions d'aménagements en matière de gestion des eaux pluviales.

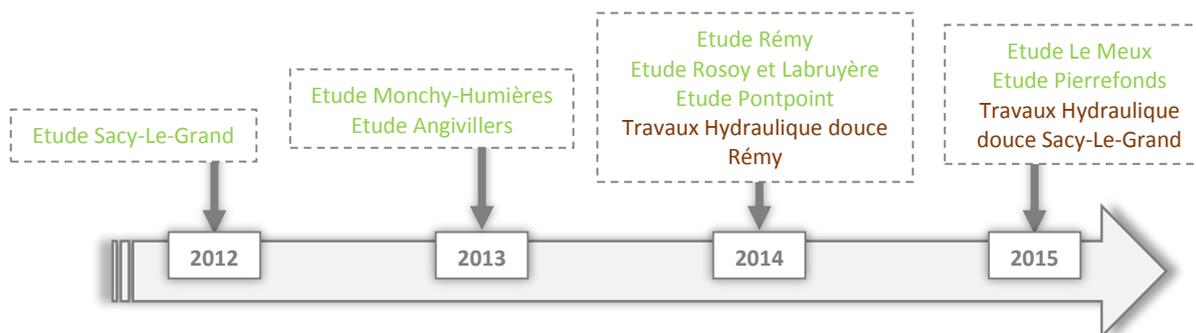


Figure 9 : Etat d'avancement des études et travaux d'hydraulique douce réalisés

2.2.2 GESTION DES PHENOMENES DE RUISSellement (suite)

Résumé

Le bassin versant Oise-Aronde présente plusieurs zones à risque d'inondation par débordement : un risque important dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne et des zones sensibles sur la vallée de l'Aronde.

D'après l'ARNM de 2007, 31 communes du SAGE sont potentiellement inondables, soit 35% des communes. La mise en œuvre des PPRI est une démarche importante pour limiter la vulnérabilité du bâti aux inondations. Au total, 24 communes disposent de cet outil, 19 d'entre elles sont jugés potentiellement inondables.

Les phénomènes de ruissellement et de coulées de boue ont des conséquences importantes sur les biens, les personnes, et les milieux naturels. Depuis 2012, plusieurs communes se sont engagées dans une démarche de maîtrise des eaux pluviales par le lancement d'étude hydraulique à l'échelle du sous bassin versant. A ce jour, 9 communes sont concernées.

Préconisations du SAGE Oise-Aronde

La thématique « Risques liés aux inondations et aux ruissellements » reprend l'ensemble des dispositions du SAGE. Dans un premier temps, le SAGE met en avant l'intérêt de veiller à la cohérence hydraulique des différents projets mis en œuvre sur le territoire en vue de réduire les risques (INOND.1). Il est également important de limiter au maximum les dégâts qui peuvent être occasionnés lors des épisodes d'inondation. Le SAGE préconise donc l'amélioration de la gestion de la vulnérabilité et du risque en orientant notamment ses actions vers une gestion concertée des risques (INOND.2).

Les eaux pluviales doivent être gérées à la source pour permettre de limiter les phénomènes de ruissellement. La maîtrise de l'imperméabilisation des sols doit permettre une stabilisation du coefficient de ruissellement du bassin versant. Plusieurs dispositions permettant d'atteindre cet objectif sont proposées dans le SAGE (INOND.3). Ces actions ont également un impact sur la qualité des ressources en eau souterraine et superficielle.

- Communes concernées par des problèmes d'inondation par débordement de cours d'eau



- Communes affectées par des problèmes d'inondation disposant d'un PPRI



- Communes concernées par une étude de maîtrise des eaux pluviales



Légende

- 2009
- 2007 (Problèmes inondation)
- 2014 (PPRI)
- 2015 (Etude eaux pluviales)



3. Animation du SAGE

Journée technique eaux pluviales > Douai > 18 juin 2013



3.1.1 LE SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

⇒ Moyens humains

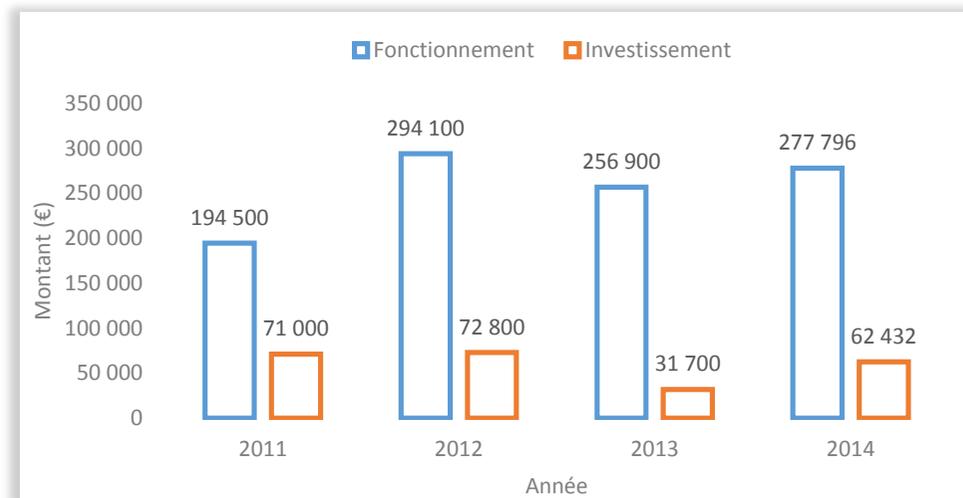
Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) est un établissement public qui a pour compétence la mise en œuvre, le suivi et l'animation du SAGE Oise-Aronde. Le territoire d'action du SMOA correspond au périmètre du SAGE. La cellule d'animation est constituée de trois personnes à temps plein :

- L'équipe technique composée du directeur et de la chargée de mission
- L'assistante administrative – comptable

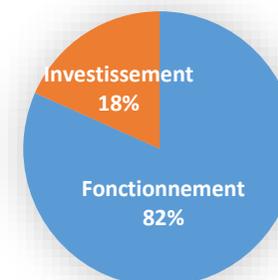
Le SMOA est représenté par un comité syndical constituant l'organe délibérant, composé de 54 membres titulaires et de leurs 54 membres suppléants nommés par les communes et les EPCI adhérents. Le comité syndical est responsable des délibérations liées aux activités du SMOA. Par délibération en date du 22 mai 2014, le comité syndical a arrêté la composition du bureau à un président et 6 vice-présidents :

- Président : M. Philippe MARINI, Sénateur honoraire-maire de Compiègne
- 1^{er} vice-président : M. Alain COULLARÉ, représentant la Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte
- 2^{ème} vice-président : M. Didier LEDENT, représentant la Communauté de communes du Plateau Picard
- 3^{ème} vice-président : M. Stanislas BARTHÉLÉMY, représentant la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées
- 4^{ème} vice-président : M. Jean-Pierre VRANCKEN, représentant la Communauté de communes du Pays des Sources
- 5^{ème} vice-président : M. Éric BERTRAND, représentant l'Agglomération de la Région de Compiègne
- 6^{ème} vice-président : Mme. Michèle BOURBIER, représentant les communes membres

⇒ Moyens financiers



Graphique 22 : Evolution du budget du SMOA de 2011 à 2014



Graphique 23 : Répartition du budget 2014 du SMOA



3.1.1 LE SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE (suite)

⇒ Moyens techniques

- Programme d'actions : le contrat global Oise-Aronde 2011-2015



Afin de favoriser une dynamique d'animation, le SMOA a souhaité s'assurer de l'implication des acteurs locaux en vue de l'atteinte des objectifs du SAGE. Le syndicat s'est ainsi doté d'un outil de développement local : le contrat global Oise-Aronde 2011-2015. Un appel à projets a été lancé auprès des différents maîtres d'ouvrage du territoire du SAGE et 50 projets ont été sélectionnés et intégrés dans ce contrat.

Figure 10 : Plaquette de communication sur le contrat global Oise-Aronde

Le directeur du SMOA est responsable de l'animation du contrat global Oise-Aronde en suivant la mise en œuvre des actions par les 23 maîtres d'ouvrages signataires. De nombreuses actions évoquées précédemment dans les parties « Gestion qualitative » et « Gestion quantitative » sont inscrites dans le contrat global Oise-Aronde (travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides, recherche d'une nouvelle ressource en eau, réalisation d'études de ruissellement, etc.).

Le budget total alloué aux 50 projets s'élève à près de 38 millions d'euros. 86 % du budget est destiné aux actions répondant à l'objectif « Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source » car elles concernent des travaux aux coûts importants (par exemple, la réhabilitation de stations de traitement des eaux usées).

3 partenaires financiers se sont engagés à prendre en compte les dossiers relevant du programme d'actions : l'Agence de l'eau Seine-Normandie, L'Entente Oise-Aisne et la Région Picardie.

Tableau 35 : Contrat global Oise-Aronde
Répartition des coûts estimatifs alloués aux objectifs du SAGE

Objectifs généraux du SAGE	Coût estimatif (€ HT)	Cumul montant engagé (2011-2014)	Taux d'engagement (%)
<i>Mettre en place une organisation et des moyens humains et financiers</i>	305 000	449 350	147
<i>Maîtriser les étiages</i>	130 000	45 375	35
<i>Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et compléter leur suivi</i>	64 400	4 670	7
<i>Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source</i>	32 533 000	20 329 050	62
<i>Restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques</i>	1 388 400	533 917	38
<i>Sécuriser l'alimentation en eau potable</i>	1 827 800	1 054 591	57
<i>Maîtriser les risques de pollution des sites industriels</i>	0	0	-
<i>Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements</i>	1 650 000	18 953	1
<i>Valoriser les paysages et le patrimoine lié à l'eau</i>	75 000	87 456	116
Total	37 973 600	22 523 362	60 %



Figure 11 : Logos des partenaires financiers
De gauche à droite : L'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Picardie et l'Entente Oise-Aisne

Bilan 2011-2014,
Taux d'engagement des maîtres d'ouvrage : 60%



3.1.1 LE SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE (suite)

○ **Actions de communication et de sensibilisation**

○ JOURNEES TECHNIQUES DU SMOA

Depuis 2012, le SMOA organise les « Journées Techniques du SMOA » dans le but d'informer et sensibiliser les élus et techniciens du territoire sur les thématiques liées à la gestion de l'eau. 3 journées techniques ont été organisées.

Tableau 36 : Journées techniques du SMOA

Année	Thématique	Participants	Partenaires
2013	Gestion alternative des eaux pluviales	30 élus du territoire du SAGE et 13 techniciens	L'ADOPTA, la Communauté d'Agglomération du Douaisis et les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Artois-Picardie.
2012	Restauration et aménagement des zones humides	Techniciens et élus de Monchy-Humières, de Gournay-sur-Aronde, de Cressonsacq, de l'AAPPMA de la Saumonée, du Syndicat Mixte des Marais de Sacy, des Communautés de communes du Plateau Picard et du Pays des Sources	ONF
	Restauration de rivière et effacement d'ouvrage	Présidents de syndicat de rivière, d'Associations Agréées de Pêche, de techniciens de l'ONF, de la Fédération de Pêche, de l'Entente Oise-Aisne et de Collectivités Locales	L'AMEVA

○ PLAQUETTES DE COMMUNICATION

Le SMOA a publié 3 plaquettes de communication.

Tableau 37 : Plaquettes de communication publiées par le SMOA

Année	Thématique
2014	Déroulants rivière/zone humide
2012	Zones humides
2011	Gestion alternative des eaux pluviales
2011	Contrat global Oise-Aronde 2011-2015



Figure 12 : Plaquette de communication "Gestion alternative des eaux pluviales"

○ SITE INTERNET DU SMOA

Le SMOA a créé un site internet en 2012 qui permet de communiquer sur l'animation du SAGE Oise-Aronde, notamment sur l'ensemble des actions et travaux suivis par le SMOA. De nombreux documents sont consultables : les plaquettes de communication, les rapports d'activité, les comptes-rendus de réunions de comité syndical, les comptes-rendus des comités de pilotage et des commissions thématiques du contrat global Oise-Aronde, etc.

Adresse du site internet : <http://www.syndicatmixteoisearonde.sitew.fr/>

Une cartographie interactive des zones humides issue de l'inventaire (évoqué dans la partie 1.2.3) est consultable sur le site. Cette cartographie est réglementaire, elle est notamment destinée aux élus, techniciens et bureaux d'études dans le cadre d'aménagements pouvant impacter des zones humides.



Figure 13 : Page internet de la cartographie interactive des zones humides



3.1.2 LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est le lieu de concertation de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin Oise-Aronde. Son rôle est l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE dans un souci de résolution des conflits d'usages. La CLE est également chargée de donner des avis sur les dossiers « loi sur l'eau » afin de mesurer la compatibilité avec les documents du SAGE Oise-Aronde.

La CLE du SAGE Oise-Aronde, instituée par le Préfet de l'Oise le 16 octobre 2001, comprend 38 membres répartis en trois collèges de représentants :

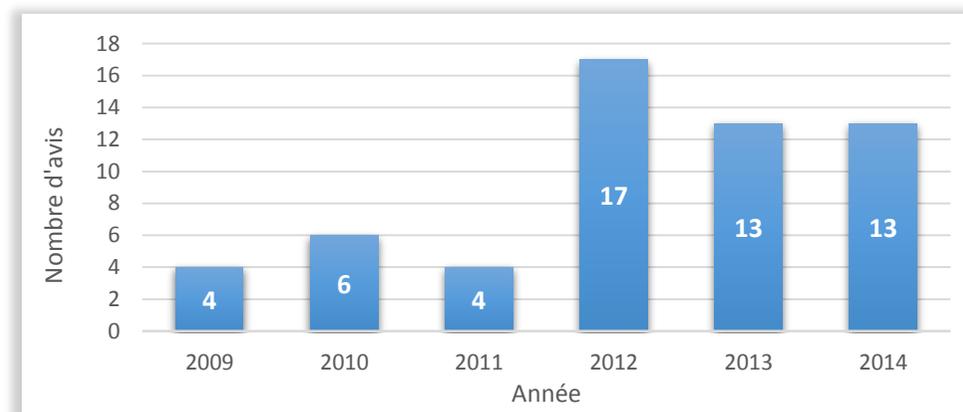
- Collège des collectivités (19 membres)
- Collège des usagers (10 membres)
- Collège de l'État (9 membres).

La CLE est présidée par M. Philippe Marini, Sénateur-maire de Compiègne et Président du SMOA. La CLE se réunit, au minimum, une fois par an.

Un bureau restreint de la CLE constitué de 14 membres :

- 8 membres du collège des collectivités
- 3 membres du collège des usagers
- 3 membres du collège de l'Etat

Le bureau se réunit autant que de besoin pour préparer les dossiers techniques et les séances de la CLE avec l'appui administratif et technique du SMOA. La CLE donne mandat au bureau pour donner des avis concernant des projets ou des dossiers sur lesquels elle est officiellement saisie.



Graphique 24 : Evolution du nombre d'avis rendus par la CLE entre 2009 et 2013

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les étapes du SAGE Oise-Aronde.....	3
Figure 2 : Evaluation de la qualité des eaux superficielles.....	4
Figure 3 : Evaluation de la qualité des eaux souterraines.....	4
Figure 4 : Explication du barème indiciaire.....	6
Figure 5 : Exemple d'une thématique du tableau de bord – Deux premières pages de la thématique à gauche et page « Bilan » à droite.....	7
Figure 6 : Paramètres physico-chimiques généraux.....	9
Figure 7 : Etat physico-chimique 2010-2011 des masses d'eau superficielles.....	9
Figure 8 : Etat d'avancement des travaux au niveau des stations d'épuration.....	32
Figure 9 : Etat d'avancement des études et travaux d'hydraulique douce réalisés.....	53
Figure 10 : Plaquette de communication sur le contrat global Oise-Aronde.....	57
Figure 11 : Logos des partenaires financiers.....	57
Figure 12 : Plaquette de communication "Gestion alternative des eaux pluviales".....	58
Figure 13 : Page internet de la cartographie interactive des zones humides.....	58

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des concentrations en nitrates (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS.....	10
Graphique 2 : Evolution des concentrations en phosphore total (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS.....	12
Graphique 3 : Evolution des concentrations en COD (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS.....	14
Graphique 4 : Evolution des concentrations en DBO ₅ (Percentiles 90) des eaux superficielles au niveau des stations du RCS.....	16
Graphique 5 : Evolution des concentrations moyennes en nitrates des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable.....	20
Graphique 6 : Evolution des concentrations moyennes en atrazine des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable.....	22
Graphique 7 : Evolution des concentrations moyennes en déséthylatrazine des eaux souterraines au niveau des captages d'eau potable.....	22
Graphique 8 : Evolution des surfaces contractualisées par les agriculteurs dans la MAE "Baugy-Hospices".....	26
Graphique 9 : Evolution des charges entrantes en équivalent habitant (EH).....	30
Graphique 10 : Capacité nominale des stations d'épuration au 31/12/2013.....	31
Graphique 11 : Conformité « DERU » des stations de traitement des eaux usées au 31/12/2013.....	31
Graphique 12 : Conformité « DERU » et « locale » 2014 des stations de traitement des eaux usées.....	31
Graphique 13 : Niveau de franchissabilité des obstacles inventoriés.....	37
Graphique 14 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie à Sacy-le-Grand entre 2000 et 2015.....	44
Graphique 15 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie dans les marais de Sacy entre 2012 et 2015.....	44
Graphique 16 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie à la station de Blincourt entre 2000 et 2015.....	44
Graphique 17 : Evolution du niveau de la nappe de la Craie à la station d'Estrées Saint Denis entre 2000 et 2015.....	44
Graphique 18 : Evolution du débit journalier moyen de l'Aronde.....	45
Graphique 19 : Périmètre du SAGE : Evolution des volumes prélevés par usage entre 2000 et 2014.....	46
Graphique 20 : Bassin de l'Aronde : Evolution des volumes prélevés par usage entre 2000 et 2014.....	46
Graphique 21 : Résultats 2015 de l'exploitation du modèle Oise-Aronde.....	48
Graphique 22 : Evolution du budget du SMOA de 2011 à 2014.....	56
Graphique 23 : Répartition du budget 2014 du SMOA.....	56
Graphique 24 : Evolution du nombre d'avis rendus par la CLE entre 2009 et 2013.....	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Masses d'eau souterraines présentes dans le bassin Oise-Aronde.....	5
Tableau 2 : Masses d'eau superficielles présentes dans le bassin Oise-Aronde.....	5
Tableau 3 : Classes d'état physico-chimique (SEEE) et classes de qualité (SEQ-Eau) pour les nitrates.....	10
Tableau 4 : Evolution des concentrations moyennes (mg/l) en nitrates des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles (code couleur classement SEEE)	11
Tableau 5 : Classes d'état physico-chimique (SEEE) pour le phosphore total.....	12
Tableau 6 : Evolution des concentrations moyennes (mg/l) en phosphore total des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles	13
Tableau 7 : Classes d'état physico-chimique (SEEE) pour le COD	14
Tableau 8 : Evolution des concentrations moyennes (mg/L) en COD des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles	15
Tableau 9 : Classes d'état physico-chimique (SEEE) pour le DBO5	16
Tableau 10 : Evolution des concentrations moyennes (mg O2/l) en DBO5 des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles.....	17
Tableau 11 : Classement des captages d'eau potable (SDAGE Seine-Normandie) vis-à-vis des nitrates.....	20
Tableau 12 : Pourcentage de captage dépassant le seuil d'action renforcée et le seuil de vigilance de 2009 à 2014	20
Tableau 13 : Comparaison de l'état vis-à-vis des nitrates des captages en 2014 par rapport aux résultats de 2013 et aux tendances de 2015	21
Tableau 14 : Classement des captages d'eau potable (SDAGE Seine-Normandie) vis-à-vis des pesticides	22
Tableau 15 : % de captage dépassant le seuil d'action renforcée et le seuil de vigilance de 2009 à 2014 pour l'atrazine	24
Tableau 16 : % de captage dépassant le seuil d'action renforcée et le seuil de vigilance de 2009 à 2014 pour la déséthylatrazine	24
Tableau 17 : Comparaison de l'état vis-à-vis des nitrates des captages en 2014 par rapport aux résultats de 2013 et aux tendances de 2015	24
Tableau 18 : Mesures agro-environnementales à enjeu eau	26
Tableau 19 : Etat d'avancement des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable	28
Tableau 20 : Protection des captages d'eau potable – Procédure DUP	29
Tableau 21 : Classes d'état biologique (DCE) pour les indicateurs biologiques	35
Tableau 22 : Evolution des notes IBGN/IBGA des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelle	36
Tableau 23 : Evolution des notes IBD des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles	36
Tableau 24 : Evolution des notes IPR des eaux superficielles au niveau de sites de mesures ponctuelles	36
Tableau 25 : Inventaire des obstacles à l'écoulement	37
Tableau 26 : Entretien et restauration des cours d'eau	38
Tableau 27 : Etat des lieux 2014 des zones humides.....	39
Tableau 28 : Etat d'avancement 2014 des études de restauration	40
Tableau 29 : Etat d'avancement 2014 des travaux d'entretien et de restauration	40
Tableau 30 : Contrats Natura 2000 pour la restauration et la préservation des fonctionnalités des marais de Sacy suivis par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.....	40
Tableau 31 : Partage de la ressource en eau dans le bassin de l'Aronde	47
Tableau 32 : PPRI mis en place au niveau des communes présentant un risque d'inondation	51
Tableau 33 : Etude de ruissellement réalisée par les communes	53
Tableau 34 : Zonage pluvial réalisé par les communes.....	53
Tableau 35 : Contrat global Oise-Aronde.....	57
Tableau 36 : Journées techniques du SMOA	58
Tableau 37 : Plaquettes de communication publiées par le SMOA	58

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Carte administrative.....	1
Carte 2 : Occupation du sol (Corine Land Cover 2006)	1
Carte 3 : Réseau hydrographique compris sur le territoire du SAGE Oise-Aronde	2
Carte 4 : Réservoirs aquifères compris sur le territoire du SAGE Oise-Aronde	2
Carte 5 : Etat écologique des masses d'eaux superficielles (2010-2011)	5
Carte 6 : Etat physico-chimique 2010-2011 des masses d'eau superficielles et qualité physico-chimique au niveau des stations RCS	9
Carte 7 : Evolution (2009-2013) de la qualité physico-chimique des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates au niveau des stations du RCS (SEEE)	11
Carte 8 : Qualité physico-chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis du phosphore total au niveau des stations du RCS	13
Carte 9 : Qualité physico-chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis du COD au niveau des stations du RCS.....	15
Carte 10 : Qualité physico-chimique 2013 des eaux superficielles vis-à-vis du DBO ₅ au niveau des stations du RCS	17
Carte 11 : Qualité chimique sans HAP 2013 des eaux superficielles	18
Carte 12 : Qualité chimique 2014 des eaux superficielles vis-à-vis des nitrates au niveau des captages d'eau potable.....	21
Carte 13 : Qualité chimique 2014 des eaux souterraines vis-à-vis de l'atrazine au niveau des captages d'eau potable.....	23
Carte 14 : Qualité chimique 2014 des eaux souterraines vis-à-vis de la déséthylatrazine au niveau des captages d'eau potable	23
Carte 15 : Collectivités signataires de la charte d'entretien des espaces publics et localisation des territoires MAE.....	27
Carte 16 : Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable	28
Carte 17 : Mesures de protection des captages destinés à l'AEP	29
Carte 18 : Etat de l'assainissement collectif sur le territoire du SAGE.....	30
Carte 19 : Capacité nominale au 31/12/2013 et conformité locale 2014 des stations de traitement des eaux usées.....	32
Carte 20 : Etat de l'assainissement non collectif sur le territoire du SAGE.....	33
Carte 21 : Etat biologique 2010-2011 des masses d'eau superficielles et qualité biologique au niveau des stations du RCS.....	35
Carte 22 : Obstacles à l'écoulement inventoriés	37
Carte 23 : Entretien et restauration des cours d'eau.....	38
Carte 24 : Inventaire des zones humides.....	39
Carte 25 : Localisation des piézomètres	43
Carte 26 : Localisation des stations limnigraphiques.....	45
Carte 27 : Le risque d'inondation à l'échelle du SAGE Oise-Aronde	50
Carte 28 : Prévention des risques d'inondation à l'échelle du SAGE Oise-Aronde	51
Carte 29 : Gestion des phénomènes de ruissellement	53

GLOSSAIRE

Aléa : manifestation de fréquence et d'intensité donnée, d'un phénomène naturel ou causé par l'homme.

AuxiPROD : le projet AuxiProd (Auxiliaire de Production) a pour objectif de réduire l'usage des intrants phytosanitaires en faisant appel aux services naturellement rendus par l'écosystème. La Chambre d'Agriculture de Picardie a proposé des contractualisations de Mesures Agroenvironnementales Territorialisées « AuxiPROD » aux agriculteurs volontaires.

Conformité en performance : les stations de traitement des eaux usées respect sont conformes en performance au vu de la réglementation en vigueur lorsqu'elles respectent les normes environnementales de la directive « Eaux Résiduaires Urbaines » pour la collecte, le traitement, le rejet des eaux usées (concentrations en phosphore, matières organiques, azote et matières en suspension).

Conformité en équipement : les stations de traitement des eaux usées sont conformes en équipement au vu de la réglementation en vigueur lorsqu'elles sont dotées de l'équipement nécessaire pour traiter les eaux usées.

Débit objectif d'étiage : Valeur de débit moyen mensuel au point nodal (point clé de gestion) au-dessus de laquelle, il est considéré qu'à l'aval du point nodal, l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets, ...) est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. C'est un objectif structurel, arrêté dans les SDAGE, SAGE et documents équivalents, qui prend en compte le développement des usages à un certain horizon (10 ans pour le SDAGE). Il peut être affecté d'une marge de tolérance et modulé dans l'année en fonction du régime (saisonnalité). L'objectif DOE est atteint par la maîtrise des autorisations de prélèvements en amont, par la mobilisation de ressources nouvelles et des programmes d'économies d'eau portant sur l'amont et aussi par un meilleur fonctionnement de l'hydrosystème.

Directive européenne ERU : la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées. Les niveaux de traitement requis et les dates d'échéance de mise en conformité sont fixés en fonction de la taille des agglomérations d'assainissement et de la sensibilité du milieu récepteur du rejet final.

Dossier « Loi sur l'Eau » : procédure relative à la nature des travaux engagés dans un cours d'eau concerne les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) qui ont un impact potentiel important sur les milieux et la sécurité publique, tels que définis dans la « nomenclature loi sur l'eau ».

Equivalent-Habitant (EH) : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration, basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

GLOSSAIRE

IOTA : nomenclature est établie par un décret du 29 mars 1993 révisé par un décret du 17 juillet 2006 (n° 2006-881). Elle se définit comme un catalogue exhaustif de projets, d'activités, de produits caractérisés par leurs impacts touchant au domaine de l'eau. Par cette nomenclature, des installations, ouvrages, travaux, et activités non ICPE, seront soumis à Autorisation (A) ou Déclaration (D), ou non classés (non soumise au contrôle IOTA) au regard de différents critères : prélèvements ou rejets en eau, impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique, impacts sur le milieu marin.

Etiage : période de plus basses eaux des cours d'eau et des nappes souterraines (généralement l'été).

Masse d'eau souterraine : volume d'eau à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères constitués d'une ou plusieurs couches géologiques, d'une porosité et perméabilité suffisantes pour permettre un courant significatif d'eau souterraine.

Masse d'eau superficielle : partie d'un lac, d'un réservoir, d'un canal, d'une rivière ou d'un fleuve homogène du point de vue des conditions de fonctionnement ou des pressions subies.

P90 (Percentile 90) : Le percentile 90 est une méthode statistique qui permet de définir un seuil d'acceptation dans une série de valeur, il correspond à la valeur non dépassée par 90% des résultats. Autrement dit, si le P90 est égal à x, alors 90% des résultats de l'échantillonnage sont inférieurs à ce x.

Périmètre de protection : périmètre établi autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

SEEE : système d'évaluation de l'état des eaux, outil qui intègre l'ensemble des indicateurs et règles nécessaires à l'évaluation de l'état des eaux.

SEQ-Eau : système d'évaluation de la qualité des cours d'eau – volet Eau, outil permettant de définir la qualité physico-chimique de l'eau et son aptitude à favoriser de bonnes conditions de vie nécessaires aux différents organismes aquatiques.

Seuil (en rivière) : ouvrage fixe ou mobile qui barre tout ou partie du lit mineur contrairement au barrage qui, lui, barre plus que le lit mineur. Tout comme le barrage, un seuil en rivière peut être composé d'un élément fixe, d'un élément mobile ou des deux simultanément (composition mixte).

VMPO : volume maximum prélevable objectif, compatible avec la pérennité de la ressource.

Zone de Répartition des Eaux (ZRE) : zone comprenant les bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques et systèmes aquifères définis dans le décret du 29 avril 1994. Une ZRE présente une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Les ZRE sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau.

LISTE DES ABREVIATIONS

- AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ARNM : Atlas des Risques Naturels Majeurs
- AZI : Atlas des Zones Inondables
- BAC : Bassin d'Alimentation de Captage
- CCPP : Communauté de Communes du Plateau Picard
- CCPS : Communauté de Communes du Pays des Sources
- CLE : Commission Locale de l'Eau
- COD : Carbone Organique Dissous
- DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène
- DCE : Directive Cadre sur l'Eau
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DUP : Déclaration d'Utilité Publique
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement
- HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
- IBD : Indice Biologique Diatomée
- IBGN : Indice Biologique Global Normalisé
- IPR : Indice Poisson Rivière
- MAE : Mesure Agro-Environnementale
- ONEMA : Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- ONF : Office National des Forêts
- OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective
- PPRE : Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien
- PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- RCS : Réseau Contrôle de Surveillance
- RPG : Registre Parcellaire Graphique
- SAGE : Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux
- SAU : Surface Agricole Utile
- SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux
- SMOA : Syndicat Mixte Oise-Aronde
- VMPO : Volume Maximum Prélevable Objectif
- ZRE : Zone de Répartition des Eaux

SMOA

Syndicat Mixte Oise-Aronde

Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de Ville
CS 10007

60321 COMPIEGNE Cedex

Tél : 03 44 09 65 00

Fax : 03 44 09 64 99

accueil@smoa.fr

Site : www.syndicatmixteoisearonde.sitew.fr